

COMPAGNIE DES MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

S.A., 6 janvier 1903.

Mesloula dans l'arrondissement de Constantine et Ouasta dans l'arrondissement de Guelma.

Constitution Cie des mines d'Ouasta et de Mesloula (Cote de la Bourse et de la banque, 27 janvier 1903)

Suivant acte reçu par M^e Grange, notaire à Paris, le 13 décembre 1902, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Cie des Mines d'Ouasta et de Mesloula.

Elle a pour objet principal l'exploitation des mines de plomb, zinc, cuivre et métaux connexes de Mesloula, arrondissement de Constantine (Algérie), et d'Ouasta, arrondissement de Guelma (Algérie) ; l'étude, la recherche et l'obtention de concessions de toutes mines de plomb, zinc, cuivre et métaux connexes ; l'acquisition de toutes autres mines, minières et carrières. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'art. 3 des statuts.

Le siège social est à Paris, 60, rue de la Victoire.

La durée de la société a été fixée à 50 années.

Le fonds social est de 2.000.000 de francs et divisé en 8.000 actions de 250 francs chacune qui ont été toutes souscrites et libérées des trois quarts.

Il a été créé, en outre, 10.000 parts de fondateurs, qui ont été réparties comme suit : 8.500 ont été attribuées aux apporteurs, savoir : 1.500 à la Société africaine de mines, 1.500 à M. Pascal ¹, et 5.500 à la Société française d'études et d'entreprises. Les 1.600 autres parts ont été réparties entre les souscripteurs des 8.000 actions représentant le capital initial de la société, proportionnellement au nombre des actions souscrites, c'est-à-dire une part pour cinq actions.

En outre des parts de fondateurs, il a été attribué à la Société africaine de mines une somme de 550.000 francs espèces, et à M. Pascal une somme égale.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions ; toute somme fixée par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration pour être affectée à la création de réserves extraordinaires. Le solde sera réparti de la façon suivante : jusqu'à l'amortissement complet des actions représentant le capital social originaire, le solde des bénéfices sera réparti par égales portions à titre d'amortissement entre toutes les actions, sans distinction ; après l'amortissement complet des actions représentant le capital social originaire, il sera prélevé sur ledit solde de bénéfices la somme suffisante pour fournir à toutes les actions, sans distinction, à titre de dividende, 12 fr. 50 par titre, et le reliquat sera réparti, savoir : 50 % aux actions, 50 % aux parts de fondateur.

¹ Pascal (François-Régis)(1847-1919) : ancien du Laurium (Grèce). Fondateur en 1900 de la [Société africaine de mines](#), à Marseille (mines de l'Ouenza et de Mesloula).

Ont été nommés administrateurs :
MM. Aristide Denfert-Rochereau ²,
William d'Eichthal ³,
Gustave Mirabaud ⁴,
Léon Molinos [pdt Marine-Homécourt, Gafsa...],
John Roux ⁵,
Alfred Soubeiran ⁶,
François Urruty ⁷. — *Petites Affiches*, 23 janv. 1903.

² Aristide Denfert-Rochereau (1854-1934) : fils du « Lion de Belfort ». Polytechnicien, administrateur de sociétés, président de la Société du Haut-Ogooué (1912-1929). Voir [encadré](#).

³ William d'Eichthal (1875-1934) : marié à Marguerite Mirabaud, fille d'Albert. Dirigeant de diverses affaires du groupe familial.

⁴ Gustave Mirabaud (1854-1918). Fils d'Henri Mirabaud et Denise Paccard. Frère de Paul et d'Albert. Administrateur des Sels gemmes et houillères de la Russie méridionale, de la Compagnie franco-russe des ciments Portland de Guelendjik, en Russie (1894), des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, des Ciments Portland d'Ekatérinoslaw (1898), de la Société le Nickel (SLN)(1898), de la Banque de l'union parisienne et des Mines de Bor (1904), de Mokta-el-Hadid (1908)...

⁵ John Roux (1843-1921), commissaire des comptes, puis administrateur de sociétés situées dans la mouvance du groupe Mirabaud, dont la Société cotonnière russo-française (1898), Gafsa, Ouasta-Mesloul, les Mines de Bor ainsi que la Cie française de matériel de chemin de fer. Père d'Alfred Roux, qui sera à son tour administrateur de Gafsa, et de Madeleine Roux, mariée à Marcel Champin, l'un des grands représentants du groupe Mirabaud. (A.L.)

⁶ Alfred Soubeiran dit Alfred de Soubeyran (1855-1936). X-Mines, 1875. Directeur de l'Institut industriel du Nord, puis (1889-1933) ingénieur-conseil des Mines de Bruay. Sa topographie du bassin houiller du Pas-de-Calais attire sur lui l'attention de plusieurs sociétés minières. En 1906, il est administrateur des Mines de Bruay, des Mines de l'Escarpelle, de la Westinghouse française, des Ciments français, de la Société française de forage et recherches minières et de la Société internationale de houillères, à Cologne. En outre, administrateur délégué des Mines de la Grand'Combe (1909-1913), administrateur des Mines d'Albi (Annuaire Desfossés, 1910), président (jusqu'en 1913) des Mines de zinc de Guergour... et ingénieur-conseil de diverses autres affaires.

⁷ François Urruty (1867-1941) : fondateur en 1905 de la Société auxiliaire des mines. Voir [encadré](#).

Louis *Albert* LAURANS,
directeur, puis (1907) administrateur

Né à Crest (Drôme), le 22 mars 1856.

Fils de Hippolyte Laurans, instituteur, et de Marie Anne Archinard.

Oncle d'Adolphe Dardès qu'il introduisit dans le groupe Mirabaud.

Marié en 1888 à Emma Thierry-Mieg, fils de Charles, le grand industriel textile de Mulhouse. Dont Jeanne — mariée à Marcel Schlumberger, fondateur de la Cie générale de géophysique et de la Schlumberger (services pétroliers) — et Marie *Noémie* (Mme Marcel Schulz, publiciste).

X-Mines. Au service du groupe Mirabaud :

Administrateur de la Société des anciennes sucreries de la Compagnie de Fives-Lille (fév. 1901),

Administrateur (août 1901), puis vice-président (1909) de la [Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa](#),

Administrateur de la Cie franco-russe des Ciments Portland-Pouzzolane artificiels d'Ekaterinoslaw (Russie)(liquidateur en 1904),

de la Cie française des mines de Bor (1904) : cuivre en Serbie,

des Charbonnages lorrains (jan. 1905),

de la Société de Pavage en Bois (liquidateur en avril 1905),

ingénieur-conseil (1905), puis administrateur (1908) des Mines, fonderies et forges d'Alais,

vice-président (mai 1905), puis président (juin 1908) du Chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris,

président de la Cie française des automobiles de place (mai 1905) : les fameux taxis Renault G7 jetés en 1914 dans la bataille de la Marne,

administrateur délégué de la Compagnie franco-russe des Ciments Portland de Guelendjik,

administrateur de l'[Omnium lyonnais](#) (1907) : maison mère du Nord-Sud,

de la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (jan. 1909),

président de The British Motor Cab Company, Limited (juil. 1909),

président de la Société des mines d'or du Châtelet (déc. 1910),

administrateur de la Société française des carburants (1912),

président de la [Société ottomane d'Héraclée](#) (1912) : charbonnages en Turquie,

vice-président de la Société des voiliers français,

...

Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1897

Décédé à Paris, le 9 novembre 1916.

MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1906)

En participation avec la Cie d'Ouasta-Mesloula, la société a acheté une mine de plomb et zinc, dite d'Aïn-Allega*. Cette acquisition figure pour 300.000 fr. au bilan. Le conseil compte sur une large rémunération du capital engagé.

.....
Mokta-el-Hadid a pris une participation dans la Société de Ouasta-Mesloula qui a déjà remboursé les sommes versées sur les actions. Elle possède 80 actions Ouasta.

COMPAGNIE
des
MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
Assemblée générale ordinaire du 27 février 1907
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 mars 1907)

RAPPORT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1906 de votre compagnie.

Le solde créditeur du compte d'exploitation, augmenté de l'intérêt du placement des fonds, est, à la date du 31 décembre 1906, de 1.620.763 20

En déduisant de cette somme les frais généraux, les impôts, l'entretien, les frais des recherches effectuées hors de nos concessions, dépenses qui s'élèvent à 186.630 68

on obtient le chiffre du bénéfice net de l'exercice 1906, soit 1.434.132 52

Vous avez à statuer sur la répartition de ce solde qui, après divers prélèvements statutaires, doit être augmenté, de Fr. 86.361 33 provenant du report à nouveau voté par l'assemblée générale du 21 février 1906.

Les résultats que nous vous faisons connaître vous paraîtront, sans doute, satisfaisants, puisqu'ils vont vous permettre d'attribuer aux actions et aux parts de fondateur de la compagnie des dividendes relativement élevés. Nous devons, toutefois, vous faire remarquer que le facteur principal de notre prospérité actuelle est le cours exceptionnel des métaux de zinc, plomb et argent pendant l'exercice écoulé. La hausse qui s'est produite et maintenue sur ces métaux en 1906 ne saurait durer toujours. L'une de ses conséquences immédiates a été de stimuler encore l'ardeur des explorateurs et des exploitants de mines. De toutes parts, on signale des accroissements de production et des ouvertures de mines nouvelles, notamment au Mexique et dans l'Afrique du Sud, où de gros gisements de calamine semblent devoir exporter, sur nos marchés, des quantités croissantes de minerai, susceptibles de peser lourdement sur les prix si la demande vient à se ralentir ou, simplement, à croître plus lentement que l'offre.

Les besoins vont, sans doute, en augmentant, mais si on consulte les courbes qui traduisent les variations des prix des métaux, on constate que plus les maxima sont élevés, plus les minima qui les suivent accusent une dépression marquée. Il est donc prudent de considérer les bénéfices de 1906 comme exceptionnels et de ne pas nourrir l'illusion qu'ils peuvent se reproduire régulièrement pendant les années qui vont suivre.

Mine du Djebel-Ouasta

L'exploitation de la mine du Djebel-Ouasta a été aussi active en 1906 qu'elle l'avait été l'année précédente. Le chiffre de l'extraction brute a été de 10.000 tonnes.

Mous avons pu, ainsi, profiter de la hausse du zinc dont le prix moyen, pour 1906, a été de 27 liv. st. 1/5 d. C'est à Anvers que nous avons écoulé notre minerai dont la bonne qualité continue à être appréciée par les consommateurs.

De même que dans les années précédentes, les travaux de recherche et d'aménagement ont été l'objet de nos constantes préoccupations. C'est grâce à ces travaux que nous avons pu maintenir notre extraction et satisfaire aux demandes qui nous ont été adressées.

Le transport des minerais sur la route n° 30 du Kef à Souk-Ahras s'est effectué régulièrement en 1900. Là encore, nous avons fait les efforts et les sacrifices nécessaires pour retenir les transporteurs auxquels il faut assurer, pour les conserver, un trafic aussi constant que possible. Les travaux de réfection de la route, par l'administration des ponts et chaussées, ont apporté quelque gêne à nos transports, sans que cette gêne ait cependant agi trop fâcheusement sur le résultat final.

Au 31 décembre 1906, la mine d'Ouasta comptait un personnel de 356 ouvriers.

Mine du Djebel-Mesloulou

La production en minerai de plomb argentifère du Djebel-Mesloulou a fait un progrès notable en 1906, et s'est élevée au chiffre brut de 2.700 tonnes de minerai marchand, dont la presque totalité a été obtenue par lavage du minerai abattu dans la mine.

La machine de la laverie s'est régularisée au fur et à mesure que notre personnel se familiarisait avec les appareils dont il doit se servir. Nous nous efforçons de faire de nouveaux progrès et dans ce but nous avons ajouté à nos installations un atelier complet de réparations et d'entretien, afin de n'avoir à demander aux constructeurs, placés très loin de la mine, que ce que nous ne pourrions pas faire nous-mêmes. L'expérience nous a, en effet, montré que nous sommes trop éloignés des ressources que présentent les ateliers de construction pour compter sur eux.

Le minerai produit a été écoulé à Anvers, où nous avons trouvé une demande active. Le cours du plomb, pour l'année 1900, a été de 17 liv. 7/ par tonne, et celui de l'argent de 104 fr. 21 par kilogramme.

Les travaux de reconnaissance du gîte de Mesloulou nous ont donné des résultats encourageants, notamment en ce qui concerne la présence du minerai à l'étage qui est actuellement le plus bas de nos travaux. Nous, avons, en effet, constaté la continuation de la minéralisation en profondeur, avec des zones d'enrichissement intéressantes.

Les travaux d'aménagement suivent ceux de reconnaissance afin de donner à nos moyens de production toute l'ampleur nécessaire.

Au 31 décembre 1906, la mine et la laverie du Djebel-Mesloulou occupaient 325 ouvriers.

Mesures en faveur du personnel

L'accroissement de notre personnel nous oblige à pourvoir aux besoins nouveaux, notamment en ce qui concerne les habitations nouvelles et l'augmentation des ressources en eau potable.

C'est ainsi qu'au Djebel-Mesloulou, nous avons élevé, en 1906, une série de logements pour les ouvriers et bâti une maison comprenant 8 pièces pour le logement d'une partie des employés.

À Ouasta, nous avons agrandi la cantine et construit plusieurs logements ouvriers.

Travaux divers

Nous continuons à rechercher, dans le permis dit de l'Aïn-ben-Aouid, la continuation du gîte des Mesloulou. En ce moment, nous y longeons des travaux anciens qui peuvent nous donner des indications utiles.

Les travaux du Djebel-Chambi, en Tunisie, ont été arrêtés au moment de l'échauffourée de Thala. Une bande d'Arabes, fanatisés par le marabout qui avait organisé l'agitation, est venue menacer nos ouvriers, et contraindre quelques-uns d'entre eux à abjurer leur religion. À la suite de l'arrêt provoqué par cette irruption, nous avons renoncé à reprendre les travaux de recherche qui n'avaient, d'ailleurs, donné aucun résultat appréciable.

Notre participation dans l'affaire d'Aïn-Allega* (Tunisie) s'élève, comme vous le montre le bilan, à la somme de 77.150 fr. 33, Elle continue à nous donner bon espoir, à la suite des essais faits pour le traitement mécanique et pour le traitement métallurgique des minerais. Une laverie a été commandée par la Compagnie des minerais de Mokta-el-Hadid et il est probable qu'il en sera prochainement de même pour le matériel d'une usine métallurgique.

Les minerais destinés à la préparation mécanique ont été étudiés, à ce point de vue, par la maison Humboldt, de Kalk, près Cologne. Ceux qui, au contraire, ont besoin d'un traitement métallurgique, c'est-à-dire les minerais oxydés de zinc, sont en voie d'expérimentation à l'usine de Honfleur, construite en vue d'appliquer les brevets de MM. Babe et Pappe.

Nous pensons que ces procédés, suivis et essayés avec beaucoup de sagacité et de méthode par la Compagnie des minerais de Mokta-el-Hadid, donneront des résultats favorables. La masse de minerais reconnue est importante et peut devenir plus considérable encore. Aussi avons-nous toujours l'espoir que notre participation nous assurera, dans un avenir rapproché, le bénéfice sur lequel nous avons compté dès le début.

Bilan

Le bilan motive peu d'observations de notre part.

À L'ACTIF, vous remarquerez que malgré les dépenses faites dans l'année pour les constructions et les améliorations diverses, l'ensemble des « Immobilisations », du « Matériel » et du « Mobilier » n'a augmenté que de la somme de Fr. 4.949 99 par rapport à l'année 1905. Cela tient à ce que nous avons considéré comme dépenses d'exploitation toutes celles qui ont été engagées en vue de faciliter nos travaux, sans correspondre à la création d'une valeur marchande. Nous avons, d'ailleurs, opéré de même l'année dernière.

Les sommes qui figurent aux « Débiteurs divers » sont, à l'heure actuelle encaissées pour une bonne partie et le solde le serait déjà s'il ne s'était produit un retard à l'enlèvement des minerais mis par nous à la disposition de nos acheteurs en fin d'exercice.

AU PASSIF, vous remarquerez que notre capital social est porté avec l'indication de son amortissement complet, et que la Réserve légale est complète, en exécution de la décision de l'assemblée générale du 21 février 1900.

Les actions amorties ont été remplacées par des actions de jouissance portant les mêmes numéros.

Répartition du solde du compte de Profits et pertes

Nous pensons que vous tiendrez à persévérer dans la politique suivie jusqu'ici et qui a tendu à fortifier la situation de la Compagnie en dotant largement la Réserve spéciale. C'est pourquoi nous proposons à l'Assemblée de prélever sur les bénéfices de l'exercice une somme de fr. 300.000. pour porter cette Réserve à fr. 500.000.

La répartition sur laquelle vous avez à statuer se trouve, ainsi, la suivante :

Bénéfices nets de l'exercice 1906	1.434.132 52
-----------------------------------	--------------

Prélèvement au profit de la Réserve spéciale	300.000 00
Reste	1.134,132 52
Tantièmes du conseil d'administration	113.413 25
Reste	1.020.719 27
Reprise du report à nouveau de 1905	86.361 33
Total	<u>1.107.080 60</u>
Prélèvement au profit des actions	100.000 00
Reste	1.007.080 60
Report à nouveau	7.080 60
Reste	1.000.000 00

Reliquat à répartir entre les actions et les parts de fondateurs, à raison de :
50 % aux actions, ci : 500.000 00
50 % aux parts de fondateur, ci : 500.000 1.000.000 00

Chacune des 8.000 actions reçoit, d'après cette répartition, fr. 12,50 + 62,50 soit fr. 75, et chacune des 10.000 parts fr. 50.

En présence des résultats obtenus, nous sommes certains que vous voudrez bien vous joindre à nous pour remercier notre directeur, M. Albert Laurans ⁸, dont les soins prévoyants et l'habileté technique ont assuré, à notre affaire son plein développement, et pour lui laisser le soin d'exprimer sa satisfaction au personnel placé sous ses ordres.

Nous avons le plaisir de vous faire part que notre Compagnie, après avoir obtenu la médaille d'or à l'Exposition de Liège de 1905, a eu le Grand Prix à l'Exposition coloniale de Marseille en 1906.

Vous avez à nommer des commissaires aux comptes [MM. Jules Berge et Derbanne ⁹] pour 1907 et à fixer le montant de leur allocation. Nous vous rappelons que les commissaires sortants sont rééligibles. [...]

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid Assemblée générale du 9 avril 1907

⁸ Albert Laurans (1856-1916) : ingénieur des mines, il représenta le groupe Mirabaud dans de nombreuses affaires : Société générale de l'industrie minière et métallurgique de la Russie, Sté commerciale et industrielle du Congo français, BFCI (1901-1903), Ouasta-Mesloul (1903), les Mines de cuivre de Bor en Serbie (1904), les Automobiles de Place (Taxis G7) et les Charbonnages lorrains (1905), le Chemin de fer Nord-Sud de Paris — dont il sera président de 1909 à 1913 —, les Ciments Portland de Guelendjik, en Serbie (administrateur délégué), la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (1909), les Phosphates et le chemin de fer de Gafsa (vice-président en 1909), les Hauts Fourneaux, forges et aciéries de Russie (démission en 1910).

Par ailleurs, il exerce une fonction d'ingénieur-conseil (1905-1908), puis d'administrateur des Mines, fonderies et forges d'Alais et il prend en 1911 la présidence des mines d'or du Châtelet.

⁹ Jacques Derbanne (1875-1961) : gendre de Léon Bergès, co-gérant de la Compagnie centrale d'éclairage par le gaz Lebon & Cie, et de M^{me}, née Lucie Lebon. Oncle de René Derbanne, ingénieur E.C.P., pdg de l'Électro-Entreprise. Droit, Langues O, Sciences po. Commissaire aux comptes des Chargeurs réunis, autre affaire Mirabaud (déc. 1902), administrateur des Grands Moulins de Corbeil (1909), des Textiles de l'Afrique française (1917) et des Confitures Bannier à Argenteuil (1924). Maintes fois scrutateur aux assemblées de la Compagnie Lebon. Chevalier de la Légion d'honneur en 1953 comme secrétaire général bénévole depuis 1902 de l'Œuvre des Sanatoriums populaires (quatre établissements à Bligny, Seine-et-Oise).

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 mai 1907)

Nous avons dans la Société des mines d'Ouasta et Mesloula une participation de 780 actions, sur les 8.000 constituant le capital social et de 90 parts sur les 10.000 émises. Les capitaux engagés dans cette affaire ayant été remboursés en 1905, les titres ne figurent plus que pour 1 franc dans nos participations diverses. Cette entreprise, très habilement dirigée, est en pleine prospérité grâce aux richesses minérales découvertes dans ses deux gisements et aux cours élevés des métaux. La répartition annoncée sur les produits de l'exercice 1906 est de 75 francs par action et de 50. francs par part.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(Le Capitaliste, 19 mars 1908)

[...] Votre portefeuille titres [...] s'inscrit cette année à 531.141 fr. 95 par suite de la vente de 50 actions des Mines de Bou-Thaleb et de 179 actions des Mines de Ouasta et Mesloula. [...]

COMPAGNIE
DES
MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 1908
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 6 avril 1908)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1907 de votre Compagnie.

Le solde créditeur du compte d'exploitation, augmenté de l'intérêt du placement des fonds, est, au 31 décembre 1907, de 1.446.725 06

En déduisant de cette somme les frais généraux, les impôts, l'entretien, les frais de recherches, dépenses qui s'élèvent à 222.534 80

on obtient le chiffre du bénéfice net de l'exercice 1907, soit 1.224.190 26

Vous avez à statuer sur la répartition de ce solde qui, après les prélèvements statutaires doit être augmenté de 7.080 fr. 60 provenant du report à nouveau voté par l'assemblée générale du 26 février 1907.

Ce résultat se trouve, comme nous vous le faisons prévoir l'année dernière, inférieur à celui de l'exercice 1906, en raison de la baisse qui a affecté les cours du zinc. Ce métal, dont le prix moyen, pour 1906, avait été de £ 27 1/5^d par tonne anglaise, s'est vendu, en 1907, à la moyenne de £ 2316/9^d, soit une baisse de £34/6^d par tonne de métal. Malgré la diminution des bénéfices, ceux-ci vous permettent encore de répartir, aux actions et aux parts de fondateur de la Compagnie, des dividendes égaux à ceux de l'année dernière. Nous devons, toutefois, renouveler ici les observations que nous avons faites à la précédente assemblée générale et appeler votre attention sur l'influence que doit avoir la baisse des métaux sur nos prix de vente. Le plomb, après avoir résisté plus longtemps que le zinc, à la baisse qui a frappé ce dernier métal, a, lui aussi commencé à diminuer de prix à partir du mois de décembre dernier, de telle sorte qu'il vaut, à l'heure actuelle, environ £ 5 par tonne de moins que la moyenne de 1907.

Les deux métaux principaux que contiennent nos minerais présentent donc, en ce moment, une valeur inférieure à celle qu'ils ont eue en 1907. Si cette baisse persiste, il

faut s'attendre à une réduction de nos bénéfices. L'augmentation projetée de notre production de minerai de plomb pourra atténuer cette réduction, mais non la balancer complètement.

Mine du Djebel-Ouasta

Notre production, à la mine du Djebel-Ouasta, a été, en 1907, très sensiblement la même qu'en 1906 et 1905, soit de 10.000 tonnes environ. Le minerai a été, comme les années précédentes, livré à Anvers. Le cours moyen a été, pour l'exercice, de £ 23 16/9^d.

La qualité du minerai s'est maintenue et a facilité son écoulement.

Les travaux de recherche et d'aménagement ont continué avec la même activité que les années précédentes.

Les transports sur route, entre la mine et Souk-Ahras, n'ont pas occasionné de difficultés nouvelles. La route n° 30, que nous empruntons, a été, à la fin de 1906 et au début de 1907, l'objet de réparations importantes. Les pluies du printemps 1907 l'ont, toutefois, assez sérieusement endommagée et ont nécessité de nouvelles réfections.

Au 31 décembre 1907, la mine d'Ouasta comptait un personnel de 399 ouvriers.

Mine du Djebel-Mesloul

La production de la mine du Djebel-Mesloul a continué à s'accroître. Après avoir été de 2.700 tonnes de minerai marchand en 1906, elle a atteint le chiffre de 4.800 tonnes en 1907.

L'augmentation est due, d'abord à ce que nous avons rencontré, en profondeur, des zones d'enrichissement, signalées dans notre rapport de l'année dernière, et dans lesquelles nous avons pu abattre du minerai directement marchand. D'autre part, la marche de la laverie a été en s'améliorant, par suite de l'expérience acquise par notre personnel.

Le minerai produit a été écoulé à Anvers, au cours de £ 19 1/8^d par tonne anglaise pour le plomb, et de 101 fr. 90 c. par kilogramme pour l'argent.

Les travaux de reconnaissance du gîte de Mesloul continuent à donner des résultats encourageants. Aussi avons-nous décidé la construction d'une deuxième laverie destinée à doubler la première, de façon à arriver à une production annuelle totale de 9.000 à 10.000 tonnes de minerai marchand. La nouvelle laverie a été commandée en décembre dernier et, à moins d'incidents imprévus, nous espérons qu'elle sera terminée vers le mois de juillet prochain et mise définitivement en marche peu de temps après.

Au 31 décembre 1907, la mine et la laverie de Mesloul occupaient 530 ouvriers.

Travaux divers

Nous avons construit, à Ouasta et à Mesloul, de nouveaux bâtiments pour loger les services et le personnel. Nous avons encore à prévoir des dépenses pour cet objet, surtout à cause de la main-d'œuvre supplémentaire que nécessitera la mise en marche de la nouvelle laverie.

Les recherches, dans le permis de Aïn-ben-Aouidi contigu à la concession de Mesloul, ont été poursuivies en 1907.

Celles du permis du Djebel-Amar, près de Tunis, ont été arrêtées.

Notre participation dans l'affaire d'Aïn-Allega* (Tunisie) s'élève à 125.608 fr. 77 c. contre 77.150 fr. 33 c. au 31 décembre 1906. Nous gardons toute notre confiance du début dans les résultats de cette affaire qui exige des installations spéciales, d'une étude longue et d'une exécution coûteuse en raison de la complexité du gisement.

Nous venons enfin, de reprendre des travaux d'exploration dans le gisement de calamine de Semmama, en Tunisie.

MM. les commissaires analyseront, devant vous, le bilan sur lequel nous n'avons à vous présenter qu'une seule observation, déjà faite l'année dernière. L'ensemble des Immobilisations, du Matériel et du Mobilier est stationnaire, parce que nous avons considéré comme dépenses d'exploitation toutes celles engagées pour la facilité des travaux, mais qui ne correspondent pas à une valeur de réalisation certaine, et que nous avons, de plus, procédé à de larges dépréciations sur le matériel et le mobilier.

Les sommes qui figurent aux débiteurs divers sont, à l'heure actuelle, encaissées en grande partie et le solde de ce que nous doivent nos acheteurs le sera aussitôt après l'échange des analyses fixant la teneur des minerais vendus.

Répartition du solde du compte de profits et pertes

La Réserve spéciale votée par vous en deux assemblées générales, atteint la somme de 500.000 francs, et se nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de la renforcer celle année.

La Réserve légale étant, de son côté, complète, la répartition sur laquelle vous avez à statuer se trouve, ainsi, la suivante :

Bénéfices nets de l'exercice 1907	1.224.190 26
Tantièmes du conseil d'administration	122.419 02
Reste	1.101.771 24
Reprise du report à nouveau de 1906	7.080 60
Total	<u>1.108.851 84</u>
Prélèvement au profit des actions	100.000 00
Reste	1.008.851 84
Report à nouveau	8.851 84
Reste	1.000.000 00

Reliquat à répartir entre les actions et les parts de fondateur à raison de 50 % aux actions, ci : 500.000 00

50 % aux parts de fondateur, ci : 500.000

1.000.000 00

0

Chacune des 8.000 actions reçoit, d'après cette répartition, 75 francs, et chaque part de fondateur 50 francs.

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, pour l'exercice 1907, approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions, ainsi que le Bilan et le compte de Profits et pertes.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la répartition du compte de Profits et pertes comme suit :

1° 10 % au conseil	122.419 02
2° Prélèvement statutaire au profit des actions	100.000 00
3° Dividende aux actions et parts de fondateur	1.000.000 00
4° Report à nouveau	8.851 84
Total	<u>1.231.270 86</u>

Ce dividende sera payable à partir du 6 avril prochain à la caisse de MM. Mirabaud et Cie, à raison de :

12,50 + 62,50 = fr. 75 par action,

Fr. 50 par part de fondateur,

sous déduction des impôts.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée nomme MM. [Jules] Berge et [Jacques] Derbanne commissaires aux comptes pour l'exercice 1908, avec faculté d'agir conjointement ou séparément. Leur allocation est fixée à 1.000 francs pour chacun d'eux.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne acte aux administrateurs qui ont des intérêts dans les maisons ou sociétés avec lesquelles la compagnie est, ou peut être, en relations d'affaires, qu'il n'a pas été fait avec ces maisons ou sociétés, d'autres opérations que celles dont il est rendu compte et elle, donne, en tant que de besoin, l'autorisation de les renouveler au cours de l'exercice 1908, sauf à en rendre compte à l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Le président,

G. MIRABAUD.

Le secrétaire,

A. WALEWSKI [Marine-Homécourt].

Les scrutateurs,

Général BASSET ¹⁰.

Henri PUERARI.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 7 avril 1908
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juin 1908)

La Société des mines d'Ouasta et Mesloul, dont les titres sont compris dans les participations diverses, a distribué, ainsi que nous vous l'avions dit l'an dernier, 75

¹⁰ Général Basset (1909) : administrateur des Forges de Châtillon-Commentry et vice-président des Fonderies de Pontgibaud à la suite de son père, Jules-Adrien Basset (1807-1891), et de son frère, Adolphe Basset (1898).

francs par action et 50 francs par part. La récente assemblée générale de cette société a décidé une répartition égale pour l'exercice 1907.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE*
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1908)

300 actions de jouissance de la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloulou, inventoriées à 1 fr. 300 00

Ouasta-Mesloulou
(*Le Journal des finances*, 13 mars 1909)

Il est maintenant certain qu'il sera proposé à la prochaine assemblée de ramener le dividende de l'exercice écoulé à 32.50 par action et à 15 francs par part, contre 75 et 80 francs répartis respectivement pour 1907.

[Prémices de la « sidérurgie sur l'eau »]
Pas de transit de minerais des hauts fourneaux à Bône
par FRANCIS LAUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 mars 1909)

La première fois que j'abordai en Algérie, c'était à Bône-la-Gracieuse. Le gîte de Mokta-el-Hadid était à peu près vierge. On y voyait d'immenses cavernes où les Arabes avaient tiré du minerai en faisant de grands feux. Le lac Fetzara battait de ses petites vagues les pieds du gisement colossal, aujourd'hui évanoui.

En allant de Bône à Mokta, tout près de Bône, on s'arrêtait pour voir les ruines d'une usine où l'on remarquait deux grands amas de briques et de hautes murailles rondes.

On était en présence des ruines des hauts fourneaux de l'Alélik !

Est-ce possible ! des hauts fourneaux en Algérie ? disait-on, quelle folie !

Cette folie, d'après moi, était de la sagesse, peut-être pas à cette époque, si l'on veut, mais certainement aujourd'hui.

*

* *

Écoutez :

Ce n'est un secret pour personne que Bilbao n'exportera plus dans quelques années que des quantités de minerais très réduites. Ses minerais deviennent siliceux en profondeur, et plus menus. On a une foule d'ennuis avec eux maintenant.

C'est vers l'Algérie et la Tunisie que tous les regards se tournent. L'Ouenza, le Bou-Kadra, le Djebel-Anini, etc., sans compter les gisements en exploitation offrent des perspectives merveilleuses pour les fontes spéciales.

Mais qui fait de la fonte fine en France aujourd'hui, c'est-à-dire des hématites et des spiegels ? Presque personne.

Les Aciéries de France restreignent leur fabrication et il n'y a plus qu'un haut fourneau qui marche en fonte fine à Isbergues.

Il y a bien Pauillac, mais, avec la Basse-Loire, elle paraît s'orienter vers la fabrication courante et négliger le spiegel.

Le Creusot avait eu (on en pensera ce que l'on voudra) une belle idée en faisant des hauts fourneaux à Cette [Sète], à portée de tout le minerai du bassin méditerranéen, du minerai de Carthagène, du Canigou, de l'Algérie, de la Tunisie et même de l'île d'Elbe.

C'était une grande conception qui est venue probablement un peu trop tôt et où il y a eu des fautes techniques commises. Les questions de personnes ont joué aussi un rôle funeste dans l'affaire.

Bref, l'essai a échoué, mais l'idée reste intacte. Pourquoi ?

Parce que plus nous allons, plus les hauts fourneaux au bord de la mer deviennent rationnels. Étudions cela.

Pour le minerai, il faut qu'il soit varié pour les charges et les diverses qualités de la fonte à produire. Il faut pouvoir faire venir du minerai de manganèse du Caucase, de l'Inde ou de l'Asie Mineure, des fers manganésifères de Porman et de Carthagène, etc. Par conséquent, la mer met le haut fourneau à la portée de tous les minerais riches ou manganésifères, ou calcaires ou siliceux, etc.

Si, comme en Algérie, on a la bonne fortune d'avoir du minerai de fer à proximité du rivage, c'est une condition de réussite encore plus grande. On a là, comme on dit vulgairement, « le lièvre ». Avec lui, on fait facilement la sauce, c'est-à-dire la variété dans les fabrications, par des additions de minerais divers.

*
* *

Le problème paraît donc, à première vue, intéressant, et il est utile d'étudier comment on pourrait concevoir l'établissement de hauts fourneaux, à Bône.

Entrons dans les détails.

On aurait d'abord, pour faire une tonne de fonte, besoin d'un peu plus de deux tonnes de bon minerai. On les aurait au meilleur marché possible, soit à 9 ou 10 francs la tonne environ au gueulard du haut fourneau y compris le bénéfice de la mine ; mettons 20 fr. pour deux tonnes de minerai, pour ne pas nous tromper. Personne au monde ne peut avoir aujourd'hui de l'excellent minerai riche à ce prix-là ; c'est exactement le coût d'une seule tonne en Angleterre et en Allemagne. Bône tiendrait donc le record sur tous les hauts fourneaux possibles pour le minerai, sauf Bilbao (dont les gîtes s'épuisent du reste, répétons-le).

Mais il y a le coke. Pour le coke, on peut l'avoir aujourd'hui à 26 et 27 fr. la tonne, sous vergues, dans un port quelconque de la Méditerranée. Le *Kohlensyndikat* d'Essen vient de conclure un marché de coke pour le Laurium à ce prix fob.

Mais il y a mieux. On fabrique maintenant, au pied des hauts fourneaux, le coke et les produits de la combustion des fours à coke servent à actionner des moteurs à gaz qui donnent toute la force nécessaire aux machines soufflantes du haut fourneau et même; de l'excédent dont on fait de l'électricité pour les villes avoisinantes. C'est ce qu'on a réalisé à Outreau, près Boulogne.

Eh bien, on a aujourd'hui des menus à coke pour 14 fr. la tonne rendu. On fait ainsi, sur place, du coke avec ces menus et on a son combustible pour le haut fourneau et de la force motrice (pour éclairer Bône et environs) à 22 ou 23 fr. la tonne, à aussi bon marché qu'en Meurthe-et-Moselle !

Alors 20 fr. de minerai, 22 fr. de coke (car il faut une tonne de combustible par tonne de fonte), cela fait 42 fr. par tonne. Ajoutons 8 fr. pour la fabrication, l'amortissement, la main-d'œuvre, etc., cela fait 50 francs.

Or, la fonte fine hématite vaut 80 à 90 fr. la tonne au minimum. On voit donc qu'on peut réaliser un beau bénéfice de 25 à 35 fr. par tonne de fonte à Bône. C'est du 30 % de bénéfice !

Ajoutons que les combustibles étrangers seraient d'autant plus faciles à avoir à bon compte que la fonte à exporter constituerait un fret de retour équivalent presque exactement au poids du menu à coke importé.

C'est, on le voit, une situation économique incomparables

*
* *

On objectera peut-être qu'il y a la main-d'œuvre et le climat, qui sont des obstacles spéciaux à l'Afrique. Cela pouvait être vrai du temps des hauts fourneaux de l'Alélik où l'on chargeait au gueulard, à la main, où le travail autour du haut fourneau était considérable, mais aujourd'hui, tout cela se fait automatiquement par des chargements mécaniques, et c'est à peine s'il faut trois ou quatre hommes autour d'un haut fourneau.

Les Américains ont même des machines pour couler, mouler, dessabler, prendre et charger les gueuses de fonte.

Il est clair qu'il faudrait tous les perfectionnements mécaniques possibles, mais l'industrie de la fonte par son absence de main-d'œuvre est tout indiquée là-bas en Afrique du Nord.

Quel serait le gain de Bône dans l'opération ? Le voici :

D'abord 1° les minerais viendraient à elle naturellement. 2° Ils seraient l'objet d'un déchargement dans les parcs des usines. 3° Ils seraient rechargés pour aller au gueulard des hauts fourneaux. 4° Le coke arriverait en rade, serait déchargé, porté aux usines, monté aux hauts fourneaux. 5° Si l'on fabriquait avec des charbons menus il y aurait toute la main-d'œuvre de la fabrication du coke, la fabrication des sous-produits pour les engrais, sulfates d'ammoniaque, sans compter les goudrons et autres dérivés de la houille. Ce serait toute une industrie nouvelle. 6° La fabrication de la fonte fine nécessiterait la venue par mer de minerais de mélange. 7° Toutes les matières ainsi préparées, il y aurait la fabrication proprement dite de la fonte et des spiegels, autre industrie. 8° Enfin l'expédition des fontes produites avec chargement sur navire et expédition.

Voilà le gain de Bône dans la création de hauts fourneaux à Bône. Il ne peut se comparer à celui d'un transit pur et simple de minerais qui ne feraient que passer.

J'engage donc mes anciens amis de cette bonne ville que j'ai habitée, à ne pas réclamer pour [eux] l'avantage fait à Bizerte, mais à en exiger un bien plus grand pour eux, celui de la fabrication de la fonte à Bône et la transformation d'un simple pays minier en un pays industriel.

Je montrerai dans un prochain numéro que la loi des mines et tous les précédents, ainsi qu'un projet du ministre actuel des travaux publics militent en faveur de cette solution.

*
* *

En résumé et d'une façon générale, je ne vois pas d'objection capitale à l'installation de hauts fourneaux dans le Nord de l'Afrique.

À Cette, le Creusot n'était ni sur le minerai ni sur le combustible.

En Algérie, on est sur le minerai et puisqu'il en faut deux tonnes pour une de coke, il est de beaucoup préférable d'être sur le minerai. C'est la situation la meilleure pour la fabrication de la fonte fine.

Allons, chers compatriotes de la France africaine, réfléchissez. Traitez vos minerais chez vous, cela vaut mieux que de les voir passer, allant se faire fondre à l'étranger.

Au lieu de garder dans la colonie, péniblement, quelques francs par tonne de minerai, si vous êtes de mon avis, vous garderez dix fois plus dans vos poches.
Et puis l'Algérie industrielle, quelle belle perspective ! !

L'INDUSTRIE MINÉRALE EN ALGÉRIE
par M. Georges COCHERY, rapporteur du Budget de l'Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mars 1909)

Minerais de zinc

Les principaux centres d'extraction sont :

— Dans le département de Constantine :

La mine d'Ouasta (9.502 tonnes en 1907).

La mine d'Aïn-Arko (9.298 tonnes en 1907).

La mine de Djebel-Soubella (5.455 tonnes en 1907).

La mine d'Hammam-N'Bail (4.624 tonnes en 1907).

La mine de Dra-Sfa (4.509 tonnes en 1907).

— Dans le département d'Alger :

La mine de l'Ouarsenis (7.939 tonnes en 1907).

L'exportation des minerais de zinc à l'étranger se dirige particulièrement vers la Belgique (50.800 tonnes en 1807), l'Angleterre (10.300 tonnes en 1907) et l'Allemagne.

SOCIÉTÉ DES MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mars 1909)

Les actionnaires de la Société des Mines d'Ouasta et de Mesloula, réunis en assemblée générale ordinaire le 30 mars courant, ont approuvé les comptes de l'exercice 1908, que nous avons analysés dans notre numéro du 16 courant et qui se soldent par un bénéfice net de 507.198 88 contre 1.224.190 26 en 1907. Le dividende a été fixé à 31 25 par action et 15 fr. par part, contre 75 et 50 fr. répartis respectivement pour 1907.

MM. Denfert-Rochereau, Marlier ¹¹, G. Mirabaud, Molinos, de Soubeyran, Roux et Urruty ont été élus administrateurs.

Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 avril 1909)

Extraits du rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à voire approbation les comptes de l'exercice 1908 de votre compagnie.

¹¹ J.-P. Marlier : directeur de la Cie des minerais de Liège, filiale de la Metallgesellschaft allemande (MG), administrateur de la Cie auxiliaire de mines (1905), des Mines de cuivre de San Platon (Espagne), des Mines de Djendli...

Le solde créditeur du compte d'exploitation augmenté de l'intérêt du placement des fonds, est, au 31 décembre 1908, de fr. 741.170 05

En retranchant de cette somme les frais généraux, les impôts, l'entretien, les frais de recherches, dépenses qui s'élèvent à 233.971 17

on obtient le chiffre du bénéfice net de l'exercice, qui est de Fr. 507.498.88

Vous avez à statuer sur la répartition de ce solde qui, après les prélèvements statutaires, doit être augmenté de 8.851 fr. 84 provenant du report à nouveau voté par l'assemblée générale du 25. février 1908.

Nous avons appelé votre attention, lors des assemblées générales des 26 février 1907 et 25 février 1908, sur les effets que la baisse des métaux était de nature à produire sur nos bénéfices. Ces effets, qui ont commence à se faire sentir en 1907, ont été bien plus prononcés en 1908, car la baisse s'est encore accentuée l'année dernière, comme vous le montrera le tableau ci-après, qui donne pour les années 1906, 1907 et 1908, le cours des métaux qui nous intéressent.

Le zinc et le plomb sont cotés en livres sterling, shilling et pence par tonne anglaise, l'argent l'est en francs par kilogramme.

Années	Zinc	Plomb	Argent
1900	27 1/5	17 7/	104 21
1907	23 10/9	19 1/6	101 90
1908	20 3/6	13 10/5	88 83

Il est impossible de dire si la baisse a atteint son maximum en 1908 ou si elle continuera en 1909. Toutefois, nous devons vous signaler que les cours du zinc sont actuellement en reprise et dépassent 21 7/6 livres sterling, ce qui les met sensiblement au-dessus de la moyenne de 1908.

Ceux du plomb sont, en ce moment, voisins de 13 13/9.

En attendant le réveil des affaires, nous avons poursuivi notre dessein d'augmenter la production de la mine de plomb argentifère de Mesloul, de façon à pouvoir atténuer la réduction des bénéfices due à la baisse des métaux. Vous trouverez, un peu plus loin, des renseignements détaillés à ce sujet.

Mines du Djebel-Ouasta

Notre production de calamine, au Djebel-Ouasta, a été, en 1908, de 8.730 tonnes. Ce chiffre est légèrement inférieur à ceux de 1907 et de 1906, la principale cause de diminution tenant à la difficulté éprouvée par les transports sur route dans les deux derniers mois de l'exercice. Le minerai a été, comme les années précédentes, expédié à Anvers, et sa qualité a continué à être excellente.

Afin d'utiliser, aussi complètement que possible, toutes nos ressources minérales, nous avons développé le lavage des terres calaminaires, c'est-à-dire de la portion de notre minerai qui ne peut être vendue sans un enrichissement préalable. Cette opération nous procure un bénéfice supplémentaire qui est, naturellement, en rapport avec le cours du zinc.

Les travaux de recherche et d'aménagement ont été conduits avec la même activité que les années précédentes. Nous avons achevé, en 1908, le creusement d'une grande galerie à travers bancs, destinée à recouper le gîte à la cote de 658 mètres au-dessus du niveau de la mer et à créer, à cette cote, un nouvel étage d'exploitation de 50 mètres de hauteur, muni d'une voie de sortage des produits. Cette galerie à la cote de 658 mètres se trouve à 200 mètres au-dessous de la partie la plus élevée de notre gisement.

Elle nous permettra l'exploration détaillée des veines reconnues déjà par les descenderies venant de l'étage immédiatement supérieur.

Au 31 décembre 1908, la mine d'Ouasta occupait 363 ouvriers.

Mines du Djebel-Mesloula

La production de la mine de Mesloula a été, en 1908, de 5.287 tonnes de minerai de plomb marchand, soit une augmentation de 487 tonnes sur l'exercice précédent. Le minerai a été vendu à la Compagnie de Pontgibaud, qui l'a traité dans ses usines de Couëron (Loire-Inférieure).

La laverie n° 2, dont la construction a été commencée en 1908, est aujourd'hui terminée. Elle vient d'être mise en marche d'essai, et après les quelques retouches de détail qui pourront être nécessaires, elle fonctionnera parallèlement à la laverie n° 1, de façon à nous permettre de produire, chaque année, 10.000 tonnes de minerai marchand.

Aucune mine de plomb, en Algérie, n'atteint actuellement un chiffre de cette importance.

Au 31 décembre 1908, la mine de Mesloula occupait 524 ouvriers.

Travaux divers

Nous avons dû construire, surtout à la Mine de Mesloula, de nouvelles maisons pour abriter nos ouvriers et le personnel dirigeant. C'est ainsi que pendant l'année 1908, le compte « constructions » à Mesloula s'est augmenté de 94.114 fr. 45. Cet accroissement résulte du développement de notre production et nous devons nous attendre encore à des dépenses de même nature, car on ne peut avoir de personnel choisi et stable sans lui fournir des logements simples et convenables. Le recrutement des ouvriers d'art est, d'ailleurs, particulièrement difficile dans notre région, et il est absolument indispensable de ne rien négliger de ce qui permet de les attirer et de les fixer.

Nos relations avec la station de Clairfontaine étaient, jusqu'à l'année dernière, assurées par une piste assez médiocre que nous avons remplacée par une bonne route de 5 kilomètres.

Des recherches ont été pratiquées par nous, à l'extérieur de notre concession, notamment dans notre permis de Aïn-Ben-Aouid, et dans celui de Belkif, près de Morsott. Ces recherches n'ont, jusqu'ici, donné aucun résultat intéressant.

Notre participation dans l'affaire d'Aïn-Allega*, où nous sommes en collaboration avec la Compagnie de Mokta-el-Hadid, s'élève, au 31 décembre 1908, à 202.681 fr. 26, soit une augmentation de 75.072 fr. 49 pour l'année 1908. Au cours de cet exercice, on a installé et mis en marche la laverie qui permet de recueillir, sous forme de produit marchand, le sulfure de plomb contenu dans le minerai mixte de plomb et de zinc qui constitué l'important gisement d'Aïn-Allega. Le traitement et l'enrichissement des produits zincifères sont encore dans la période des essais. Nous pensons toujours que ces essais réussiront, mais il nous paraît conforme aux règles d'une administration prudente d'amortir le compte Aïn-Allega en prélevant sur la réserve spéciale qui figure à nos bilans, une somme de 65.000 francs, qui représente environ le tiers de l'immobilisation effectuée.

Cette réserve spéciale, qui avait été créée pour répondre aux circonstances semblables à celle qui se présente ici, devrait être, ensuite, complétée par un prélèvement équivalent opéré sur le compte de profits et pertes.

Les travaux d'exploitation que nous avons entrepris en Tunisie, sur le gisement de calamine de Semmama, se poursuivent encore, mais ils montrent que si le minerai est en quantité notable, sa teneur moyenne est, jusqu'à maintenant, peu élevée.

* Aïn-Allega est une mine de plomb et de zinc située dans le département de Constantine.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale ordinaire du 6 avril 1909
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 mai 1909)

La Société des mines d'Ouasta-Mesloulou, dont les titres figurent dans les participations diverses, a distribué 75 fr. par action et 50 francs par part pour l'exercice.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Mines d'Ouasta et de Mesloulou
(*Gil Blas*, 15 mai 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des mines d'Ouasta et de Mesloulou s'est tenue le 30 mars, sous la présidence de M. G[ustave] Mirabaud.

Les bénéfices de l'exercice 1908 se sont élevés à 516.060 fr. 72 qui ont été répartis ainsi qu'il suit :

Réserve spéciale participation d'Ain-Allega	65.000 00
Tantièmes au conseil	44.219 38
Prélèvement statutaire au profit des actions	100.000 00
Dividende aux actions et parts	300.000 00
Report à nouveau	6.830 84
Total égal	<u>516.050 72</u>

En conséquence le dividende a été fixé à 31 25 par action et 15 fr. par part, sous déduction des impôts.

MM. Denfert-Rochereau, Marlier, G[ustave] Mirabaud, [Léon] Molinos, de Soubeyran, [John] Roux et [François] Urruty ont été élus administrateurs pour six ans.

MM. [Jules] Berge et [Jacques] Derbanne ont été réélus commissaires des comptes.

Compagnie des mines
d'Ouasta et de Mesloulou
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 541-5542)

Société anonyme française, définitivement constituée le 6 janvier 1903.

Objet : l'exploitation des mines de plomb, zinc, cuivre et métaux connexes, dites de Mesloulou, arrondissement de Constantine (Algérie) et d'Ouasta, arrondissement de Guelma (Algérie) ; l'acquisition et l'exploitation de toutes autres mines minières et carrières ; le traitement et la vente de leurs produits. En un mot, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui pourraient se rattacher à la réalisation de l'objet social.

Siège social : 60, rue de la Victoire, Paris.

Durée : 50 ans, du 6 janvier 1903.

Capital : fixé primitivement à 2 millions de francs et réduit, par décision de l'assemblée extraordinaire du 14 mars 1905, à 1.500.000 francs, divisé en 8.000 actions de 187,50 chacune par annulation du quart non appelé. Le capital a été depuis complètement remboursé et est actuellement représenté par 8.000 actions de jouissance sans désignation de valeur nominale.

Il existe en outre 10.000 parts de fondateur.

Conseil d'administration : 7 à 11 membres, propriétaires chacun de 50 actions au moins.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin ; 1 voix par 20 actions, maximum 40 voix. Dépôt 15 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve ; 5 % du montant versé et non amorti des actions ; somme à déterminer pour affectation à des réserves spéciales. Sur le surplus : 10 % au conseil. Sur le solde : somme suffisante pour fournir à toutes les actions, sans distinction, à titre de dividende, 12 fr. 50 par titre. Le reliquat est réparti à raison de 50 % aux actions et 50 % aux parts.

Service financier : à Paris, MM. Mirabaud, Puerari et Cie, 56, rue de Provence.

ADMINISTRATEURS

MM. G[ustave] Mirabaud, [Aristide] Denfert-Rochereau, J.-P. Marlier, L[éon] Molinos, J[ohn] Roux, de Soubeyran, F[rançois] Urruty.

Les actions de jouissance et les parts de fondateur de cette Société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 30 octobre 1906. [...]

Mines de Ouasta et de Mesloula (*Le Sémaphore algérien*, 6 avril 1910)

L'assemblée générale tenue le 22 mars a voté un dividende de 37 fr. 50 aux actions et de 20 fr., aux parts de fondateurs contre 31,25 et 15 fr. pour l'exercice précédent.

COMPAGNIE des MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 avril 1910)

Si le zinc, dont le prix moyen a été, en 1909, de £ 22. 3/ par tonne anglaise, contre £ 20 3 6 en 1908, a bénéficié, pendant le dernier exercice, d'une certaine avance, le plomb a, au contraire, légèrement rétrogradé de £ 13 10 5 à £ 13 1.8 et les cours de l'argent sont revenus de 88 fr. 83 le kilogramme à 86 fr. 48.

Hausse et baisse se sont compensées, pour la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula, dans un sens favorable à la Compagnie ; aussi les comptes qui étaient présentés 22 mars dernier, à l'assemblée générale des actionnaires, et que nous avons analysés dans notre numéro du 11 mars, se sont-ils soldés par un bénéfice de 664 733 89 contre 507.198 88 l'an dernier, soit une augmentation de 57.000 fr. environ.

Le dividende a été fixé 37 fr. 50 contre 31 fr.23 pour les 8.000 actions de jouissance et à 20 fr. contre 15 fr. pour les 10.000 parts.

Voici comment s'obtiennent les soldes disponibles sur la répartition desquels les actionnaires ont eu à statuer pour les deux derniers exercices :

	1908	1909
Bénéfices de toute nature	741 170 05	897.423 10
Frais généraux divers	238.971 17	232.689 21
Bénéfices nets	507.198 88	664.733 89v
Reliquat antérieur	8.851 84	6.830 84
Solde disponible	<u>516.050 72</u>	<u>671.564 73</u>

Les répartitions ci-après ont été effectuées :

	1908	1909
Réserve spéciale	65.000 00	57.476 06
Tantièmes du conseil	44.219 88	60.725 78
Actions : 37 60 contre 31 25	250.000 00	300.000 00
Parts : 20 fr. contre 15 fr.	150.000 00	200.000 00
Report à nouveau	6.830 84	53.362 89
	<u>516.050 72</u>	<u>671 564 73</u>

Les répartitions ci-après ont été effectuées :

	1908	1909
Réserve spéciale	65.000 00	57.476 06
Tantièmes du conseil	44.219 88	60.725 78
Actions : 37 60 contre 31 25	250.000 00	300.000 00
Parts : 20 fr. contre 15 fr.	150.000 00	200.000 00
Report à nouveau	6.830 84	53.362 89
	<u>516.050 72</u>	<u>671 564 73</u>

La compagnie exploite du minerai de zinc à Ouasta et du minerai de plomb à Mesloul.

La production de calamine de la mine d'Ouasta a été de 7.610 tonnes, contre 8.730 en 1908. La diminution a eu pour cause la préparation de nouveaux chantiers, pris à des profondeurs toujours croissantes et à un accroissement assez sensible des stériles à enlever pour produire le minerai marchand. D'autre part, la main-d'œuvre a été difficile à retenir pendant le deuxième semestre de l'année. Les travaux de recherche et d'aménagement, sur la nécessité desquels le conseil ne cesse d'insister en présence de l'approfondissement des puits et de la diminution de la teneur, ont été menés avec toute l'activité nécessaire. La galerie de niveau à la cote 658, c'est-à-dire la galerie la plus basse destinée à explorer et à exploiter le prolongement, en profondeur des veines exploitées antérieurement aux étages supérieurs, a atteint, à une distance de 720

mètres de son orifice, les veines reconnues déjà par les descenderies venant de l'étage immédiatement supérieur, c'est-à-dire de l'étage à la cote 708. On a continué cette galerie pour achever la reconnaissance de parties du gisement qui n'ont pu, encore, être suffisamment explorées par les travaux supérieurs.

Le traitement, par lavage, des terres calaminaires et des déchets d'abattage a été poursuivi. Le minerai livré au commerce a continué à être d'excellente qualité.

La mine d'Oaasta a occupé, en 1909, une moyenne de 322 ouvriers, tant au fond qu'à la surface, contre 363 l'an dernier.

La production de la mine de Mesloulou a été de 7.386 tonnes de galène marchande, contre 5.287 en 1908. L'accroissement est dû à la mise en marche de la laverie n° 2 et les efforts de la Compagnie tendent à atteindre, le plus rapidement possible, la production annuelle de 10.000 tonnes.

La mine de Mesloulou a souffert, plus encore que celle d'Ouasta, de la rareté de la main-d'œuvre en 1909. Il y a eu, en outre, pendant plusieurs mois, une épidémie, de [fièvre] typhoïde, qui a fait quelques victimes parmi les Kabyles et qui a provoqué le départ d'un certain nombre d'ouvriers. Cette épidémie a complètement disparu depuis plusieurs mois, grâce aux mesures énergiques qui ont été prises, mais elle a eu pour effet matériel de restreindre la production.

Le développement des aménagements en profondeur, ainsi que l'exploration du gisement, sont toujours l'objet de l'attention du conseil à la mine de Mesloulou comme à celle d'Ouasta.

La galène de la mine de Mesloulou continue à être appréciée par les acheteurs, à cause de sa pureté. Le nombre des ouvriers occupés à la mine de Mesloulou, au fond et au jour, en 1909, a été en moyenne de 497 au lieu de 521.

L'augmentation de la production, à Mesloulou, a eu pour conséquence forcée la construction de nouvelles maisons. L'accroissement du compte constructions, en 1909, a été, à Mesloulou, de 23.213 25, contre 94.114 45 en 1908, Le personnel dispose maintenant d'installations suffisantes et les augmentations à prévoir encore seront, vraisemblablement, de moins en moins importantes.

En ce qui concerne les participations, le conseil mentionne la constatation, au gisement de Semmarna d'un minerai trop pauvre pour pouvoir être utilisé avec les moyens dont on dispose actuellement. Aussi la société a-t-elle laissé tomber l'option qu'elle avait sur cette affaire.

La participation dans l'affaire d'Aïn-Alléga figure au bilan au 31 décembre 1909 pour 157.476 francs 06. Il a été amorti sur ce compte 65.000 fr. l'année dernière. Bien que l'exercice 1909 ait commencé à donner des résultats, peu importants à la vérité, mais toutefois encourageants, le conseil estime que la prudence commande encore un nouvel amortissement qui a été fixé à 57.476 fr. 06, représentant, comme l'année dernière, le tiers environ de l'immobilisation figurant au bilan. Cet amortissement a été prélevé sur la réserve spéciale de 500.000 fr. qui figure au passif et qui sera reportée à son chiffre antérieur par le prélèvement effectué sur les bénéfices de cette année.

Le rapport termine en signalant le règlement, par voie d'arbitrage du différend avec la Société maritime et commerciale d'Anvers, qui, sur les achats de minerais qu'elle avait effectués en 1907, avait déduit une somme de 105.355 fr., sous des prétextes que n'avait pas admis la Société d'Ouasta et de Mesloulou.

Après approbation des comptes, l'assemblée a ratifié la nomination comme membre du conseil de M. A. Laurans et a réélu M. Molinos, administrateur sortant.

L'assemblée des actionnaires des Mines d'Ouasta et de Mesloula a eu lieu le 15 mars, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1910 se soldant, ainsi que nous l'avons indiqué par un bénéfice net de 448.247 fr. contre 664.733 francs en 1909, soit une moins-value de plus de 700.000 francs. En y comprenant le reliquat antérieur, le solde disponible s'établit à 301.610 francs contre 671.564 francs précédemment.

Le dividende a été fixé à 28 fr. 125 par action, contre 37 fr. 50 et à 12 fr. 50 contre 20 francs par part.

Société des mines d'Ouasta et Mesloula
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 mars 1911)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 15 mars pour entendre le rapport du conseil sur l'exercice 1910.

« La production de la mine d'Ouasta, dit ce rapport, a été de 6.420 t. en 1910, contre 7.610 en 1909. L'année 1909 avait été, elle-même, en diminution de 4.120 t. sur celle qui la précédait et nous vous avons indiqué, à l'assemblée générale du 22 mars 1910, les causes de cette diminution sur lesquelles il est utile de revenir. Les chantiers se trouvent à des profondeurs toujours croissantes et le minerai y est accompagné de stériles qui n'existaient pas dans les étages supérieurs. Il résulte de là non seulement des frais plus élevés d'abattage et de sortage du minerai, mais encore une réduction forcée de l'extraction ainsi qu'une diminution du titre du minerai produit, car celui-ci y est accompagné de quantités stériles qui n'existaient pas dans les étages supérieurs où il se présentait avec une teneur plus forte. Il faut ajouter que les masses minéralisées n'étant plus aussi compactes que dans les parties hautes, leur dissémination est encore une cause qui tend à restreindre la production et à la grever de dépenses supplémentaires. »

La production de la mine de Mesloula, en 1910, a été de 7.422 t. de galène marchande, contre 7.386 t. en 1909.

« La participation d'Aïn-Allega continue le rapport, qui figurait au bilan de l'exercice 1909 pour 157.476 fr. 06, a été amortie de 57.476 fr. 06, comme vous nous y avez autorisés à l'assemblée générale du 22 mars 1910 et ramenée ainsi à 100.000 fr. Elle s'est accrue, en 1910, de 21.043 francs 25. Comme l'exploitation d'Aïn-Allega est encore à la période où les dépenses excèdent les recettes, nous vous proposerons de prélever cette année, sur la réserve spéciale, une somme de 50.000 francs, pour amortir d'autant cette participation.

« Les recherches du Djebel-Harraba, du Djebel-Chegaga et du Djebel-Hammama n'ont donné aucun résultat utile et ont été abandonnées au cours de 1910. Nous vous proposons également d'amortir la totalité de ces comptes s'élevant à 20.163 francs au moyen de la réserve spéciale. »

Le solde créditeur du compte d'exploitation, au 31 décembre 1910, s'élève à 655.795 fr. 12 et les bénéfices nets de l'exercice à 448.247,45.

Ce chiffre est inférieur à celui de 1909. Cela tient surtout aux difficultés d'exploitation que nous signalons plus haut.

Les cours moyens des métaux, zinc, plomb et argent, ont été en 1910 :

Zinc : £ 23 par tonne anglaise.

Plomb : £ 12 19/» par tonne anglaise.

Argent : 89 fr. 85 par kilogramme.

Par rapport à l'exercice antérieur, les prix accusent une hausse de 17/» sur le zinc, une baisse de 2/8d. sur le plomb et une hausse de 3 fr. 35 sur l'argent.

Le dividende sera payable à partir du 10 avril, aux caisses de la maison Mirabaud, à raison de 28 fr. 125 par action et de 12 fr. 50 par part, sous déduction des impôts.

COMPAGNIE
DES
MINÉRAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 6 avril 1911
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mai 1911)

Dans les participations diverses, nous vous signalerons que nous avons touché dans l'exercice un coupon de 35 fr. 50 c. par action de jouissance de la Société d'Ouasta et de Mesloula.

L'Algérie financière.
OUASTA-MESLOULA
(*Le Sémaphore algérien*, 7 février 1912)

Nous n'avons pas à faire l'historique d'Ouasta-Mesloula ; nous en avons parlé longuement et en détail. Rappelons simplement, qu'en 1910, la production avait été de 13.842 tonnes contre 15.036 tonnes en 1910. En ces dernières années, la diminution de la production provenait, semble-t-il, de la rencontre de minerais stériles en assez grande quantité, ainsi que de l'accroissement des frais d'exploitation. On croit que ces deux causes contraires, si elles n'ont pas disparu, se sont, du moins, sensiblement atténuées. En plus, il faut compter avec la hausse des métaux en 1911, plomb, argent, zinc, dont nous avons déjà eu occasion de parler à propos d'autres entreprises minières.

L'exercice 1911 payera donc plus de 28 fr. 12 à l'action et, de plus, de 12 fr. 50 à la part, car Ouasta-Mesloula, en outre des améliorations possibles de l'exploitation, aura bénéficié de la hausse des prix des métaux.

L'action termine à 517 fr. et la part à 286 fr.

Compagnie des minerais de fer magnétique
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée du 2 avril 1912
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 avril 1912)

À propos des participations diverses, nous vous signalerons que nous avons touché dans l'exercice 27 fr. 85 par action de jouissance de la Société d'Ouasta Mesloula.

COMPAGNIE DES MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA ¹²
Assemblée générale ordinaire du 30 avril 1912
(Recueil des assemblées générales, 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Gustave Mirabaud, président ; A[lbert] Laurans, administrateur délégué ; Denfert-Rochereau, [J.-P.] Marlier, Molinos, de Soubeyran, [John] Roux, Urruty, administrateurs.

Secrétaire du conseil : M. Walewski.

Commissaires : MM. [Jules] Berge et [Jacques] Derbanne.

BÉNÉFICES NETS DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

	Bénéfices nets	Remboursement des act.	Dividendes distribués		
			Totaux	par action	par part
1903	425.000	—	75.000	9 375	—
1904	845.000	750.000	75.000	9 375	
1905	1.080.000	750.000	56.250	7.031	
1906	1.434.000	—	1.100.000	75 00	50

¹² Société anonyme constituée en 1902 pour une durée de 50 années.

Capital : 1.500.000 francs, représenté par 8.000 actions d'une valeur nominale de 187 fr. 50 qui ont été entièrement remboursées et remplacées par des actions de jouissance.

Il existe 10.000 parts de fondateur.

Les actions et les parts sont inscrites à la Cote du Syndicat des Banquiers, au comptant.

Cours du 4 juillet 1912 :

Actions de jouissance 490

Parts 250

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé :

5 % pour le fonds de réserve prescrit par la loi.

Toute somme fixée par l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, pour être affectée à la création de réserves extraordinaires générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit, même simplement comme report à nouveau.

Sur le surplus des bénéfices, il est encore prélevé 10 % pour le conseil d'administration, qui en fait la répartition entre ses membres comme il le juge convenable.

Sur le solde disponible, il sera prélevé une somme suffisante pour fournir à toutes les actions, sans distinction, à titre de dividende, 12 fr. 50 par titre, sous déduction des impôts, sans que si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Et le reliquat sera réparti savoir :

50 % aux actions ;

50 % aux parts de fondateur.

Dans ce cas, les sommes autres que l'intérêt à 5 % qui reviendraient à des actions non entièrement amorties, provenant d'augmentation de capital, pourront, par décision de l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, être appliquées en totalité ou en partie à l'amortissement desdites actions. En cas de rachat par la société de tout ou partie des parts de fondateur, la part des bénéfices afférente aux parts rachetées accroîtra à toutes les actions sans distinction.

Siège social : A Paris, 60, rue de la Victoire.

Les concessions actuellement exploitées par la Société sont au nombre de deux. Celle de Ouasta, qui est située dans l'arrondissement de Guelma, a été ouverte en 1903 ; elle fournit de la calamine. La seconde, qui est située à Mesloula, dans l'arrondissement de Constantine, date de 1905 seulement. Elle produit du plomb.

1907	1.225.000	—	1.100.000	75 00	50
1908	507.000	—	400.000	31 25	15
1909	665.000	—	500.000	37 50	20
1910	448.000	—	350.000	28 125	12 50
1911	465.000	—	350.000	28 125	12 50

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous venons soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1911 de notre compagnie.

Le solde créditeur du compte d'exploitation, au 31 décembre 1911, s'élève à fr. 643.858 19

En retranchant de cette somme les frais généraux de direction et d'administration, les impôts, les frais d'entretien, d'assurances, les intérêts et commissions, soit un total de 178.566 88

on obtient le chiffre du bénéfice net de l'exercice, soit 465.291 31

Vous avez à vous prononcer sur la répartition de ce solde qui, après les prélèvements statutaires, doit être augmenté de 238 fr. 80, montant de la somme reportée à nouveau par l'assemblée générale du 15 mars 1911.

Les cours moyens des métaux qui nous intéressent ont été, en 1911 :

Zinc : £ 25.3.2 par tonne anglaise ;

Plomb : £ 13.19.3 par tonne anglaise ;

Argent : Fr. 89 62 par kilogramme.

Par rapport à l'exercice 1910, ces prix accusent une hausse de £ 2.3.2 d. par tonne anglaise, sur le zinc, de £ 1.0.3 d. par tonne anglaise sur le plomb, et une baisse de 0 fr. 21 par kilogramme sur l'argent.

La hausse des deux métaux qui forment l'objet essentiel de notre exploitation est le principal facteur de la légère augmentation de bénéfices qui a été réalisée en 1911.

MINE DU DJEBEL-OUASTA

La production de la mine d'Ouasta a été de 4.310 tonnes de calamine marchande, contre 6.240 en 1910, année qui avait, elle-même, marqué un recul de 1.190 tonnes sur celle qui la précédait. Depuis l'origine des travaux, nous avons appelé, lors des assemblées générales, votre attention sur la nécessité des travaux de recherche et d'aménagement dans la mine d'Ouasta, nécessité qui est une conséquence forcée de l'irrégularité si fréquente des gîtes de calamine. Aux assemblées de 1910 et 1911, nous avons insisté sur les raisons de la diminution de la production, diminution due à ce que les veines contiennent une proportion croissante de matières stériles qui augmentent les frais de production tout en abaissant la teneur du minerai marchand, ainsi que de sa valeur commerciale. Cette double circonstance de l'augmentation du prix de revient et de l'abaissement de la valeur du minerai produit rend de moins en moins avantageuse l'exploitation de la mine d'Ouasta qui a donné, pendant plusieurs années, de beaux résultats et qui semble se trouver, aujourd'hui, dans une période d'appauvrissement peut-être définitive. Nous devons toutefois continuer les recherches et l'exploitation, tant que celle-ci donnera un profit suffisant, mais il est à craindre qu'elle ne soit plus de longue durée. Les travaux de reconnaissance que nous avons faits à l'étage 658, en

1910 et 1911, pour y rechercher le prolongement des veines connues à l'étage 708, situé à 50 mètres plus haut, ont, en effet, montré une altération progressive de ces veines en profondeur.

Au cours de l'exercice 1911, nous avons continué le traitement, par lavage, des terres calaminaires et des déchets d'abattage mis antérieurement en réserve.

La mine a occupé, pendant cet exercice, une moyenne de 276 ouvriers contre 371 en 1910.

MINES DE MESLOULA

La production de la mine de Mesloula, en 1911, a été de 7.027 tonnes de galène marchande, contre 7.422 tonnes en 1910. La main-d'œuvre a continué à être rare en 1911. Cette circonstance, jointe à l'importance des travaux de préparation, ne nous a pas permis de faire une production plus forte que celle que nous venons d'indiquer.

La partie la plus importante des travaux de préparation à la mine a été l'avancement de la galerie n° 4 destinée à créer un nouvel étage d'exploitation, au-dessous de l'étage n° 3. Cette galerie, qui a plus de 1.000 mètres de longueur, est aujourd'hui arrivée à la masse minéralisée. Elle servira à la sortie du minerai en même temps qu'elle assurera l'écoulement de l'eau de la mine.

Son débouché se trouve au voisinage des laveries où est traité le minerai tout-venant.

La rareté de la main-d'œuvre, dont il vient d'être question, a eu pour causes, d'une part, le temps rigoureux qui s'est opposé, en hiver, aux déplacements des nomades, et, d'autre part, l'abondance des récoltes qui les a dispensés, pendant la belle saison, de tout effort en vue d'assurer leur subsistance.

L'état sanitaire de la population ouvrière a été satisfaisant.

Le nombre des ouvriers occupés au fond et au jour a été de 549 contre 584 en 1910.

La galène produite a été de très bonne qualité, comme les années précédentes.,

TRAVAUX ET COMPTES DIVERS

Le compte « Constructions » à Ouasta, s'est accru, en 1911, de fr. 17.941 60, somme comprenant surtout les dépenses faites pour l'armement d'une galerie inclinée de recherches située en un point de la concession où des affleurements avaient permis de croire à la présence de minerai de plomb. Les travaux n'ont malheureusement pas donné de résultats intéressants.

Ce compte, à Mesloula, n'a subi qu'une augmentation de Fr. 1.383 10.

La participation d'Aïn-Allega qui figurait au bilan, le 31 décembre 1910, pour Fr. 121.046 45, a été amortie de fr. 50.000, conformément à la décision de l'assemblée générale du 15 mars 1911. D'un autre côté, notre participation dans Aïn-Allega, en 1911, s'est soldée par un excédent de recettes de fr. 26.603 62. Pour ces deux raisons, nos immobilisations dans cette affaire se trouvent ramenées à fr. 44.444 73.

La réserve spéciale figure au bilan du 31 décembre 1911 pour la somme fr. 159.791 73. Nous vous proposons de lui attribuer, sur les bénéfices de l'exercice, la somme de fr. 76.667 76, qui la portera à fr. 236.459 49 et de prélever, sur ce montant, fr. 200.000 qui seront affectés à un amortissement de pareille somme sur le compte « Concessions ». Celui-ci se trouvera ramené à fr. 500.000 et aura ainsi subi des amortissements s'élevant au total de fr. 533.000.

Enfin, les comptes de travaux de recherche du Djebel-Harraba, du Djebel-Chegaga et du Djebel-Hammama ont été amortis complètement suivant le vote de l'assemblée générale du 15 mars 1911.

Nous avons ouvert, en 1911, des recherches à Ben-Aouid, près de la concession de Mesloulou et à Coudiat-Laraguil, près d'Ouasta, mais ces explorations n'ont pas donné de résultat. [...]

MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1913)

À propos des participations diverses, le rapport signale que la Compagnie a touché, dans l'exercice, 27 fr. 85 par action de jouissance de la Société d'Ouasta-Mesloulou.

Ouasta et Mesloulou
(*Les Annales coloniales*, 20 février 1913)

Ainsi qu'il ressort des comptes arrêtés au 31 décembre 1912, qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 4 mars prochain, les bénéfices sur marchandises sont passés de 643.858 fr. 19, en 1911, à 1.555.516 fr. 07 en 1912. En tenant compte d'une somme de 4.756 fr. 25 qui représente les intérêts de placement de fonds, mais déduction faite des charges, qui se sont accrues de 70.000 francs environ, en raison de l'augmentation des revenus et impôts, le bénéfice net s'établit à 1 million 313.708 fr. 84, supérieur de 848.417 francs 53 au précédent.

Compagnie des mines de Ouasta et de Mesloulou
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 mars 1913)

À l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mars sous la présidence de M. Léon Molinos, remplaçant M. Gustave Mirabaud, empêché, la lecture du rapport a fait ressortir le solde créditeur de l'exercice 1912 à 1.313.708,84 supérieur de 848.417 fr. 59 sur 1911.

Au sujet de cette notable augmentation, le rapport du conseil s'est exprimé ainsi :

Les cours moyens des métaux sur lesquels porte notre exploitation ont été en 1912, de :

Zinc : £ 26 3/4 d. par tonne anglaise ;

Plomb : £ 17 15/10 d. par tonne anglaise ;

Argent : 102 fr. 15 par kilogramme.

Par rapport à 1911, ces prix accusent une hausse de £ 1/2 d par tonne anglais pour le zinc, de £ 3 16/7 d par tonne anglaise pour le plomb, et de 12 fr. 53 par kilogramme d'argent

Cette élévation considérable des prix de 1912 et l'accroissement important de la production de la mine de Mesloulou sont les causes prédominantes du bénéfice net de l'exercice écoulé ; mais il ne vous échappera pas que nous n'avons pu avoir aucune action sur le premier de ces deux facteurs et qu'il faut, par conséquent, considérer une portion du bénéfice de 1912 comme tout à fait exceptionnelle. La preuve en est que si la tonne anglaise de plomb avait valu £ 14 seulement au lieu de £ 17 15/10 d et le zinc £ 22 au lieu de £ 26 3/4 d, le bénéfice de 1912 n'aurait atteint que 700 000 francs environ au lieu de 1 313 708 fr. 84. Les prix de £ 14 pour le plomb et de £ 22 pour le zinc, sont, d'ailleurs, des cours moyens au-dessous desquels on peut voir tomber encore ces deux métaux.

Les différentes résolutions présentés ont été votées à l'unanimité et le dividende sera payé à partir du 7 avril 1913, à la caisse de MM Mirabaud. et Cie, contre remise du coupon n° 7, à raison de :

12 fr. 50 + 28 fr. 125 = 40 fr. 625 par action ; sous déduction des impôts.

Compagnie de Mokta-el-Hadd
Assemblée générale du 15 avril 1913
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1913)

Nous avons reçu 27 francs par action de jouissance de la Société d'Ouasta-Mesloula.

Ouasta et Mesloula
(*La Gazette de France*, 12 mars 1914)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu hier matin. Les bénéfices d'exploitation s'élèvent à 1.994.000 fr. : déduction faite des frais généraux et autres charges, les bénéfices nets ressortent à 1.851.380 fr., dépassant de 537.671 fr. ceux de l'exercice précédent.

Ces résultats sont dus à la forte production de galène de la mine de Mesloula et au cours exceptionnellement élevé du plomb pendant l'exercice (liv. st. 18 6/2 contre liv. st. 17 15/10).

La production de la mine d'Ouasta, en calamine calcinée marchande, a été de 2.114 tonnes, en diminution de 2.080 tonnes. Cette mine, est maintenant épuisée et son matériel va être transporté à Mesloula.

Des recherches ont été continuées à Ben-Aouid, au voisinage de Mesloula.

Le gisement d'Aïn-Alléga, dans lequel la société a une participation, va se trouver promptement épuisé — sauf découvertes nouvelles. L'excédent de recettes provenant de cette participation : 14.763 fr. a été viré au compte Provision.

Le conseil propose de fixer le dividende à 55 fr. par action et 34 fr. par part (contre 40 fr. 625 et 22 fr. 50 en 1913). Cette répartition absorberait 780.000 francs, D'autre part, 984.713 fr. seraient consacrés à diverses réserves.

À l'unanimité, l'assemblée approuve cette répartition.

MM. d'Eichthal et Urruty sont nommés administrateurs ; MM. [Jules] Berge et [Jacques] Derbanne, commissaires des comptes.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 30 avril 1914
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

Diverses participations pour un total de 14.674.103 fr., en diminution de 85 francs sur le chiffre de l'an dernier par suite de la vente de 85 actions de jouissance d'Ouasta-Mesloula, qui figuraient au bilan pour un franc chacune.

OUASTA ET MESLOULA

(Cote de la Bourse et de la banque, 17 avril 1915)

Les actionnaires de cette affaire ont connu à maintes reprises de grosses émotions en raison du caractère spéculatif de leurs titres, qui se négocient au marché en Banque depuis une dizaine d'années.

Constituée en 1903, la Société d'Ouasta et Mesloula exploite en Algérie deux districts miniers : celui l'Ouasta, qui contient du minerai de zinc (calamine), et celui de Mesloula, qui produit du minerai de plomb (galène). Les résultats obtenus ont été assez brillants comme le met en évidence le relevé ci-après :

	Bénéf. nets	Prélèv. prévoy.	Bénéf. distr.	Divid. act.	Divid. part
	(En 1.000 fr.)			(En fr.)	
1906	1.434	300	1.213	75 00	50 00
1907	1.224	—	1.222	75 00	50 00
1908	507	65	444	31 25	15 00
1909	665	57	561	37 50	20 00
1910	488	118	383	28 25	12 50
1911	485	77	389	28 25	12 50
1912	1.314	703	611	40 60	22 50
1913	1.851	985	867	55 00	34 00

Les résultats sont influencés à la fois par les cours du zinc et par ceux du plomb. La mine d'Ouasta arrivant à épuisement, les cours du zinc sont sans grand effet marche de l'entreprise ou, tout au moins, ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'obtention des résultats.

Au point de vue spécial qui nous préoccupe on peut donc dire que la Société ne profite pas de la hausse considérable du zinc mais elle bénéficie certainement dans une assez large mesure de celle du plomb qui vaut £ 20 1 2 après avoir coté y 21 1 2 alors que le cours moyen de 1914 n'a été que de £ 18 3 4. Reste à savoir dans quelle mesure la main-d'œuvre a pu se trouver affectée par la mobilisation ; il est probable, cependant, en raison du genre de personnel qu'elle emploie, que la société n'a pas dii subir de mécomptes de ce côté.

Néanmoins, les dividendes de 1914 seront réduits à 35 fr. par action et 18 fr. par part. Mesure de prudence, sans doute.

Malheureusement, la mine de Mesloula n'a qu'une durée limitée à une huitaine d'années, d'après les indications qu'on possède relativement au minerai à extraire, et en tablant sur une production moyenne annuelle de 16 à 17.000 tonnes. C'est un élément dont il faut tenir compte dans l'appréciation de la valeur de l'action et de la part Ouasta et Mesloula qui, depuis longtemps, n'ont aucun marché.

Les derniers cours connus, 725 fr. pour l'action et 420 fr. pour la part, semblent plus que suffisants ; ils ne représentent même pas la valeur présente de cinq ou six répartitions égales à celles de 1914, augmentée de la portion d'actif net approximative qui reviendrait aux porteurs en cas de liquidation, au bout de ce délai, en supposant que la société ne prenne d'autres participations ou n'achète aucune autre mine.

Mines de Ouasta et de Mesloulou
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1915)

Le conseil d'administration des Mines de Ouasta et de Mesloulou a proposé à l'assemblée du 12 mai de fixer le dividende de l'exercice 1914 à 35 fr. par action et 18 fr. par part, contre respectivement 55 fr. et 34 fr. pour 1913.

NÉCROLOGIE
Albert Laurans
(*Le Journal des débats*, 18 novembre 1916)

Les obsèques de M. Albert Laurans, ingénieur en chef des mines, chevalier de la Légion d'honneur, ont été célébrées dimanche au temple de l'Étoile. Comme le firent successivement remarquer dans leurs discours MM. Dougados, au nom du corps des mines ; Beigbeder, au nom de la Société des phosphates de Gafsa ; et [Louis] de Seynes, au nom de la Société des forges d'Alais ; M. Albert Laurans fut un des hommes dont la prodigieuse activité s'exerça de la façon la plus féconde dans le domaine des créations de grandes entreprises métallurgiques et industrielles.

M. Albert Laurans fut longtemps, président du Nord-Sud [1907-1913] et vice-président des Phosphates de Gafsa [1909-?]. Il nous serait presque impossible de citer ici toutes les sociétés qu'il présida ou administra mais en une époque où la France demande à chacun de ses enfants ce qu'il a fait pour elle pendant sa vie, il importe de rappeler que M. Albert Laurans créa de toutes pièces les mines de Bor et celles de Ouasta-Mesloulou. Les premières, qui sont malheureusement aujourd'hui provisoirement entre les mains des Austro-Allemands, contribuèrent puissamment depuis 1904 à l'expansion de l'influence française en Serbie ; les secondes fournissent actuellement aux industriels qui travaillent pour la guerre un matériel de plomb considérable. D'autre part, M. Albert Laurans, ainsi que le rappela M. de Seynes d'un souvenir ému, fut un de ceux qui donnèrent aux Forges et fonderies d'Alais l'essor qui leur permet de travailler si utilement pour la défense nationale.

Enfin, il présida jusqu'à sa mort la Société des Automobiles de place [Taxis G7 : taxis de la Marne], qui apporte aussi sa contribution à l'œuvre de la défense nationale.

M. Albert Laurans, universellement aimé, laisse à tous ceux qui le pleurent le plus noble souvenir celui d'un homme dont les créations demeureront, car, pendant sa belle carrière, il n'a pas seulement travaillé pour sa satisfaction personnelle et pour mettre en valeur ses dons remarquables, mais aussi pour la France.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 772 :
Mines d'Ouasta et de Mesloulou
Conseil d'administration : W. d'Eichthal, Denfert-Rochereau, J. P. Marlier, J. Roux, de Soubeyran, F. Urruty, Robellaz.

1917 (novembre) : PARTICIPATION DANS LES MINES DE L'ORANIE

NÉCROLOGIE

Gustave Mirabaud
(*Le Journal des débats*, 15 janvier 1918)

Nous apprenons la mort de M. Gustave Mirabaud l'un des associés de la maison Mirabaud et Cie, décédé dans sa soixante-quatrième année en son domicile, 44, avenue de Villiers, le 13 janvier 1918

OUASTA ET MESLOULA
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} mai 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula a eu lieu le 14 mars. Les comptes et bilans qui sont reproduits ci-dessous montrent que l'exercice an 31 décembre 1917 a donné des résultats satisfaisants, et d'ailleurs peu différents des précédents, puisque les bénéfices nets se sont élevés à 1.850.000 fr., en diminution de 72.222 fr. seulement. Dans ces conditions, le conseil a proposé, et l'assemblée a voté, un dividende de 85 fr. contre 75 fr. pour les actions et de 58 fr. contre 50 fr. pour les parts, soit, après déduction des impôts : 80 fr. 75 aux actions nominatives, 78 fr. 21 aux actions au porteur et 53 fr. 48, aux parts de fondateur, payables le 18 mars. Cette répartition absorbera 1.260.000 fr.

Les comptes de Profits et Pertes pour 1916 et 1917 se présentent comme suit :

	1916	1917
CHARGES		
Frais généraux	126.298	121.230
Redevance et impôts	153.254	78.465
Dons aux œuvres de guerre	—	13 920
Total des charges	<u>279.652</u>	<u>213 615</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	2.013 227	1.825.693
Intérêts reçus	188.647	237 922
Total des produits	<u>2.201.874</u>	<u>2.066.615</u>
Rappel des charges	279.652	213.615
Bénéfice net de l'exercice	<u>1.922.222</u>	<u>1.850.000</u>

Comme le montre le crédit des comptes ci-dessus, les bénéfices d'exploitation sont — de même que les bénéfices nets — en diminution pour 1917. Le rapport ne fournit pas d'explication sur la différence dont le montant est de 187.534 et qui paraît imputable à la cherté de toutes choses, cherté non entièrement compensée par les prix avantageux du zinc et du plomb en 1917. En dehors de ces produits d'exploitation, la Compagnie a touché les intérêts de ses placements de fonds, en avance de 50.000 fr.

Aux Charges figurent les frais généraux du conseil, de la direction et de Souk-Ahras pour respectivement 17.000 fr., 43.000 fr., 42.500 fr. ; y sont comprises aussi les dépenses pour timbre, entretien, intérêts et commissions. Ces charges sont pour 1917 en diminution de 66.037 fr.

Toutes compensations effectuées, le crédit du compte de Profits et Pertes, qui est de 2.063.615 fr., n'a diminué que de 138.259 fr. Par suite, les bénéfices nets sont en recul peu important, 72.222 fr., comme nous le marquons plus haut.

Les dividendes absorbant 1.260.000 fr. et les tantièmes au conseil environ 100.000 fr., les réserves diverses recevront un peu moins de 500.000 fr. contre 722.222 fr. en 1916. La réduction qui ressort de cette comparaison se justifie par l'ampleur des dotations de prévoyance faites antérieurement et que font apparaître les bilans reproduits ci-dessous :

	1916	1917
ACTIF		
Immobilisations	2.616	54.813
Caisse et Banque	2.263 051	2.039 998
Magasins et stocks	673.520	577.709
Débiteurs	315.231	188.270
Effets et Bons du Trésor	2.822.400	4.180.133
Participations	—	165.000
Impôts à récupérer	31.153	57 974
	<u>6.107 971</u>	<u>7.263.837</u>
PASSIF		
Capital social amorti	1.500.000	1.500 000
Réserves diverses	1.900 000	2.600.000
Provisions	249.625	437.069
Créditeurs	459 587	750.862
Dividende à payer	76.537	128.905
Profits et Pertes	1.922 222	1.850 000
	<u>6.107 971</u>	<u>7.263.837</u>

Le rapport du conseil d'administration signale que le bilan a été comme d'habitude établi en amortissant avant inventaire les travaux de construction afférents à l'exercice. En outre, les approvisionnements en minerai de plomb à Mesloulou ont été ramenés à des prix plus voisins des cours normaux, en prévision de la dépréciation ultérieure consécutive à la baisse des prix après la guerre; de même, les stocks de galène ont été estimés au dessous de leur valeur marchande. Une provision spéciale figure au chapitre Créditeurs en vue du paiement de l'impôt sur les bénéfices soit exceptionnels, soit supplémentaires. La Compagnie d'Ouasta et Mesloulou a réalisé au cours de l'exercice 27.447 fr. de Rente française 5 % sur les 80.000 fr. souscrits en 1916 et a, par contre, souscrit 40.000 fr. de Rente 4 % à l'Emprunt de 1917.

À l'Actif, les Immobilisations sont en augmentation d'une cinquantaine de mille francs provenant de recherches au Val d'Aran. Les valeurs à réaliser comprennent : Approvisionnement ramenés à 185.440 fr. ; Minerais en stock et sommes à recouvrer sur minerais 577.709 fr. ; Débiteurs 188.270 fr., en diminution de 126.960 fr. ;

Portefeuille 4.180.132, en augmentation de 1 million 357.732 fr. provenant de l'arbitrage ci-dessus indiqué et d'un placement de 1.181.600 fr. en Bons de la Défense ; Participations dans les sociétés nouvelles : Mines de l'Oranie et Minerais et Métaux, 165.000 fr. En ajoutant à ces postes 57.914 fr. pour impôts à recouvrer sur coupons dus, on obtient pour les valeurs réalisables le total de 5.169.027 fr., auquel s'ajoutent les Valeurs disponibles, soit 2.039.997, ensemble 7.263.837 fr. y compris les Immobilisations pour 54.813 fr.

Au Passif, l'ensemble des Réserves diverses — légale, spéciale, extraordinaire, pour dividendes, pour travaux de recherches — se monte à 2.600.000 fr. en augmentation de 700.000 fr. Les Créiteurs comprennent, outre la provision indiquée pour impôts de guerre, une provision régulatrice des cours des métaux. La rubrique Provisions comporte des amortissements de recherches et de Participations. Enfin, le solde créditeurs du compte de Profits et Pertes ressort à 1 850.000 fr.

La situation de la société, telle qu'elle résulte des documents qui précèdent, est très forte ; le fonds de roulement s'élève à 6.165.000 fr., excédent de l'actif liquide et réalisable, 7.041.000 fr. sur les exigibilités un peu inférieures à 880.000 fr.

Ouasta et Mesloula
(*Le Journal des chemins de fer*, 6 avril 1918, p. 195)

Le rapport, présenté par le conseil d'administration à l'A.G. du 14 mars, les résultats satisfaisants de l'exercice 1917, acquis, grâce au cours élevé du pb et de l'argent et malgré le renchérissement du prix des matières premières, de nombreuses difficultés de main-d'œuvre et des augmentations de salaires. Les gratifications accordées ont contribué à stabiliser les ouvriers ; il a été fait particulièrement appel aux Kabyles.

La production des mines de Mesloula atteint 11.587 t. contre 10.838 t. en 1916. L'augmentation est donc de 1.249 tonnes. L'exploitation du gisement a été continuée aux étages supérieurs 3 et 4.

Des participations ont été prises au cours de l'exercice dans deux sociétés nouvellement constituées : les Mines de l'Oranie et la Soc. Minerais et métaux.

Au passif, le poste Créiteurs divers figure pour 750.861 fr., en augmentation de 291.274 fr. Dans ce poste, se trouvent compris une provision pour fluctuation des cours du plomb et une provision pour impôts sur bénéfices supplémentaires.

Finalement, l'exercice s'est soldé par une b n fice disponible de 1.850.000 fr. contre 1.992.000 fr. pour l'exercice 1915-1916. Le dividende a  t  fix    85 fr. par action et 58 fr. par part de fondateur, contre respectivement 75 fr. et 50 fr. pr c demment. Cette r partition absorbe 1.260.000 fr.

L'assemblée,   l'unanimit , a approuv  les comptes et rapports ; elle a r el  M. [John] Roux, administrateur sortant, et nomm  MM. [Jules] Berge et [Jacques] Derbanne, commissaires des comptes.

MINES DE OUASTA ET MESLOULA
60, rue de la Victoire, Paris (9^e)
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais m talliques de France et d'Alg rie,
Annuaire industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 202)

Origines. — Société constituée le 6 janvier 1903, pour 50 ans, aux fins d'exploiter les mines de Mesloulou et Ouasta (Algérie), acquérir et exploiter toutes autres mines et vendre leurs produits.

Il a été créé 1.000 parts de fondateurs.

Capital. — À l'origine, 2.000.000 de francs en actions de 250 francs libérées de 187 fr. 50. Réduit en 1905 à 1.500.000 francs, en 8.000 actions de 187 fr. 50 par annulation du quart, non versé. Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance.

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée durant le premier semestre.

Répartition des bénéfices.— 5 % à la réserve légale, somme pour réserves spéciales, 10 % de l'excédent au conseil. Sur le solde, 12 fr. 50 par action. Sur le solde 50 % aux actions, 50 % aux parts.

Cotation des titres. — Bourse de Paris, marché en banque au comptant, actions et parts.

Établissements chargés du paiement des coupons. — La banque. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence.

Domaines. — Concession de Ouasta (Constantine), 13 mai 1891, 841 hect., zinc, plomb et métaux connexes.

Concession de Mesloulou (Constantine), 21 août 1891, 373 hect., plomb, cuivre et métaux connexes.

Exploitation. — Les mines d'Ouasta, près Soukahras (30 km.), sont situées au contact de calcaires turoniens et d'argiles du trias.

La calamine a pour gangue du quartz et de la barytine.

La smithsonite exploitée accusait 45 % de zinc après calcination.

Les installations comportent 5 fours et un atelier de préparation mécanique.

Les minerais étaient charroyés jusqu'à Soukahras, et embarqués à Bône.

Ce gisement est épuisé depuis 1913.

À Mesloulou (commune de Meskiona), on exploite, dans les calcaires, au voisinage du trias argileux et de marnes à orbitolines, un amas de galène, cérusite, pyrite de fer et bournonite.

Les produits sont tous lavés et enrichis à Clairfontaine (5 km.) et charroyés à Soukahras.

Production (tonnes)

	Ouasta Calamine calcinée	Mesloulou Galène argentifère
1908	8.730	5.287
1909	7.610	7.386
1910	6.420	7.422
1911	4.310	7.027
1912	4.194	11.473
1913	2.114	15.002
1914	—	8.143
1915	—	4.675
1916	—	10.338

1917	—	11.587
------	---	--------

Conseil d'administration. — Président : M. W. d'Eichlal ; Administrateurs : MM. Denfert-Rochereau, J. Marlier, Robellaz, J. Roux, de Soubeyran, F. Urruty.

Situation financière

	Produits d'expl.	Recettes totales	Bénéf. nets	Amort. +rés.	Divid. distribué	Divid.
1909	897.000	897.000	665.000	57.000	500.000	37,5
1910	656.000	650.000	448.000	118.000	350.000	28,12
1911	644.000	644.000	465.000	77.000	550.000	28,12
1912	1.555.000	1.560.000	1.314.000	703.000	350.000	40,6
1913	1.944.000	1.995.000	1.851.000	985.000	780.000	55 00
1914	975.000	1.061.000	842.000	330.000	450.000	35 00
1915	928.000	1.051.000	889.000	200.000	620.000	45 00
1916	2.013.000	2.202.000	1.922.000	700.000	1.100.000	75 00
1917	1.826.000	2.064.000	1.850.000	450.000	1.260.000	85 00

Mines d'Ouasta et Mesloula (*L'Information financière, économique et politique*, 20 mars 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 18 mars 1919.

Le rapport du conseil d'administration signale que les résultats de l'annexe 1918 ont été satisfaisants, malgré une augmentation très marquée du prix de revient due au renchérissement de toutes les matières premières et à l'élévation des salaires.

Bien que la production de la galène marchande ait été notablement plus faible que celle atteinte en 1917, les prix élevés auxquels le plomb a été vendu, d'après les cours fixés d'accord avec le gouvernement français, ont permis d'obtenir de bons résultats.

Les cours du plomb ont été constamment en décroissance depuis la signature de l'armistice ; il est certain que le prix de vente des minerais en 1919 sera en diminution très sensible sur la moyenne des prix qui a été réalisée en 1918.

Les travaux de recherches de l'Ouest Smail n'ont pu être repris par suite du manque de main-d'œuvre. Ces travaux qui montraient des indices encourageants à la déclaration de guerre seront repris dès que les circonstances le permettront.

La mine de Mesloula a produit 6.473 tonne» de galène marchande (soit 539 tonnes par mois) contre 11.587 tonnes en 1917.

Le solde disponible de l'exercice écoulé est de 1.722.222 francs. Le conseil propose de distribuer 71 fr. 25 aux actions nominatives : 67 fr. 64 aux actions au porteur et 45 fr 19 aux parts de fondateur.

L'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a ratifié la nomination de M. André Walewsky, en remplacement de M. Molinos, administrateur décédé, et réélu M. Denfert-Rochereau, administrateur pour six ans.

1919 (septembre) : PARTICIPATION DANS LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES DU MAROC

L 'APRÈS-GUERRE et les VALEURS de BOURSE
Ouasta et Mesloulou
(La Cote de la Bourse et de la banque, 16 décembre 1919)

Dans le groupe des valeurs minières, les actions et parts Ouasta et Mesloulou donnent lieu à un marché assez animé, bien que les transactions soient quelque peu intermittentes sur ces titres.

La société a pour objet l'exploitation de gisements de minerais de zinc et de plomb à Ouasta à Mesloulou ; le minerai de Ouasta est de la calamine, c'est-à-dire du carbonate de zinc ; celui de Mesloulou est fourni par de la galène ou sulfure de plomb et de la blende ou sulfure de zinc. Le premier se trouve situé dans l'arrondissement de Guelma, le second dans celui de Constantine.

Les résultats obtenus par la société ont été très brillants. Le premier exercice (1903) a laissé un bénéfice de 425.000 fr., pour un capital effectif de 1 1/2 million, bénéfice qui doubla dès l'année suivante et qui s'accrut ensuite jusqu'en 1906, cette dernière année ayant donné un bénéfice presque égal au capital. Ces résultats étaient dus en bonne partie au gisement de zinc de Ouasta, très riche et d'une exploitation facile, mais qui fut reconnu comme ayant la constitution d'une simple lentille ; en fait, la mine fut épuisée en une dizaine d'années. Sa production, qui atteignait 7.640 tonnes de calamine en 1909, disparaissait complètement en 1914.

À Mesloulou, par contre, la production augmenta jusqu'à dépasser 13.000 tonnes de galène en 1913, soit presque le double de 1911, chiffre record. L'année suivante vit la production de Mesloulou retomber à 8.000 tonnes, par suite de la fermeture de la mine au début de la guerre, le personnel français ayant été mobilisé. L'exploitation ne fut reprise qu'au début de 1915 et encore sur une base très réduite avec la main-d'œuvre kabyle, essentiellement nomade. Aussi, 1915 ne fournit qu'une production de 4.675 tonnes à Mesloulou. L'année 1916 fut meilleure puisque la production remonta à 10.338 tonnes, et en 1917 la production s'accrut à 11.587 tonnes ; mais, en 1918, on est retombé à 6.473 tonnes en raison de la crise des transports maritimes.

La Société des mines de Ouasta Mesloulou a été fondée en 1903 au capital de 2 millions de francs divisé en 8.000 actions de 250 fr., fut ramené à 1 million 1/2, les porteurs ayant été dispensés de verser le dernier quart sur leurs actions. Puis, il fut entièrement amorti à la suite des résultats des exercices 1901 et 1905. Les actions Ouasta Mesloulou ne sont donc plus, depuis cette époque, que de simples actions de jouissance.

Les résultats obtenus par la société se trouvent condensés dans le relevé ci-après concernant les douze derniers exercices :

Exerc.	Prod. calamine	Prod. galène	Bénéf. nets	Prélèv. de prév.	Bénéf. distrib.	Divid. par act.	Divid. par part
	(En tonnes)		(En 1.000 fr.)			(En fr.)	
1907	—	4.800	1.224	—	1.222	75 00	50 00
1908	8.730	5.287	507	65	444	31 25	15 00

1909	7.640	7.386	665	57	561	37 50	20 00
1910	6.420	7.422	448	118	383	28 25	12 50
1911	4.310	7.027	465	77	389	28 25	12 50
1912	4.194	11.473	1.314	703	611	40 60	22 50
1913	2.144	13.002	1.851	985	867	55 00	34 00
1914	—	8.143	842	330	511	35 00	18 00
1915	—	4.675	889	200	689	45 00	26 00
1916	—	10.328	1.922	700	1.222	75 00	50 00
1917	—	11.589	1.850	450	1.400	85 00	58 00
1918	—	6.473	1.722	522	1.200	75 00	50 00

Statutairement, les actions ont droit à un intérêt préalable de 12 50 ; le surplus des bénéfices étant réparti entre les actions et les parts par moitié. Il y a 8.000 actions et 10.000 parts. Il en résulte que pour chaque franc attribué à l'action en sus de 12 50, la part a droit à 0 80, c'est-à-dire que le dividende de la part de fondateur équivaut aux 4/5 de celui de l'action diminué de 12 50.

Naturellement, l'influence des cours du zinc et du plomb se fait sentir sur les résultats.

La situation financière est forte : au passif du bilan, il existe pour 3 millions de réserves en dehors du capital amorti de 1 1/2 million qui représente lui-même une réserve, soit au total 4 1/2 millions, ce qui équivaut à 560 fr, par action. Mais les immobilisations ne figurent plus au bilan que pour 2.600 fr., chiffre très inférieur à leur valeur vraie car les constructions et le matériel représentent plus d'un million et demi, sans tenir compte de la valeur des concessions.

Celle-ci est loin d'être négligeable car le gisement de Mesloulou n'est pas encore près d'être épuisé. Néanmoins, la société cherche à se procurer de nouveaux gisements. Avant la guerre, elle avait déjà effectué des travaux de recherches dans l'oued Sinail, au voisinage de sa mine d'Ouasta ; ces travaux, qui avaient donné des indices encourageants, ont été interrompus par la guerre, mais vont être repris. La société a également entrepris des recherches dans le val d'Aran (Espagne) et y a pris une option concernant un gisement de zinc, pour lequel elle avait dépensé, à fin 1918, une somme de 438.000 francs. L'importance de cette dépense semble bien indiquer que les premiers travaux ont donné des résultats intéressants.

Enfin, la société a constitué en tiers avec Peñarroya et Djebel Ressay, la Société minière de l'Oranie qui va reprendre l'exploitation des gisements de plomb et de zinc des Djebel Masser et Mazis, dans la province d'Oran, qui appartenaient à une société belge en liquidation depuis 1914.

Ajoutons encore que Ouasla-Mesloulou a souscrit 350.000 l'r. dans le capital de la Société « Minerais et Métaux » qui s'est constituée dès 1917, au capital de 10 millions, pour développer la production des minerais en France et dans ses colonies, pour rechercher les améliorations de traitement de ces minerais et pour faciliter les transactions de minerais et métaux sur le marché national. Les actionnaires de « Minerais et Métaux » sont des sociétés françaises produisant ou traitant les minerais, et cet organisme a été créé à la demande du gouvernement français. Mais la participation d'Ouasta est assez minime dans cette affaire et ne peut avoir une influence intéressante sur son avenir.

Rappelons pour terminer que la société ne traite pas ses minerais et qu'elle les vend directement aux industriels producteurs.

L'avenir de l'entreprise, dont la situation financière est bien assise, réside donc dans la valeur des participations qu'elle a prises, mais qui ne figuraient toutefois que pour un peu plus de 700.000 fr. au dernier bilan. Au cours actuel, sur la base des derniers dividendes répartis, l'action, qui vaut 1.150 fr., et la part, qui se traite à 750 fr., offrent un rendement de plus de 6 %. C'est dire que le marché table sur le maintien de ces répartitions et qu'il ne manifeste aucune exagération dans l'escompte de l'avenir. Ces deux titres demeurent donc attrayants au point de vue spéculatif.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 842 :

Mines d'Ouasta et de Mesloulou

Conseil d'administration : W. d'Eichthal, Denfert-Rochereau, J. P. Marlier, J. Roux, de Soubeyran, F. Urruty, Robellaz, A. Walewski.

Mines d'Ouasta et de Mestoula
(*La Journée industrielle*, 20 mars 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. d'Eichthal.

Le solde créditeur de l'exercice 1919 s'est élevé à 1.224.092 fr., en diminution de 498.123 francs.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 75 fr. par action et à 50 fr. par part de fondateur, à raison de : 71. fr. 25 pour les actions nominatives, 67 fr. 70 pour les actions au porteur et de 45 fr. 22 pour les parts de fondateur.

M. Urruty a été réélu administrateur.

Ouasta et Mesloulou
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1920, p. 149)

Mesloulou a produit 4.793 t. de galène marchande en 1919 contre 6.473 t. en 1918. Ce minerai est vendu par marchés du 1^{er} juillet 1919 au 30 juin 1920 aux sociétés Peñarroya et Pontgibaud sur la base des cours moyens du plomb, de l'argent et de la £ . à Londres pour 1919, qui ont les suivants : plomb 28,3,11, argent 243 fr. 32 le kg, £ 31,83.

L'Algérie financière.
Ouasta et Mesloulou
(*Le Sémaphore algérien*, 23 mars 1921)

Les bénéfices bruts d'exportation se sont élevés, en 1920, à 2.564.465 fr., en augmentation de 1.188.022 fr. sur ceux de 1919. Les produits totaux, compte tenu des intérêts de placement de fonds (202.116 francs) ont atteint 2.766.601 fr., en plus-value de 1.154.604 fr. Les frais généraux et divers sont- passés de 397.905 fr. à 414.930 fr., en sorte que les bénéfices nets de l'exercice 1920 ressortent à 351.670 fr., en augmentation de 1.127.578 sur l'exercice 1919. Le dividende proposé à l'assemblée du 18 mars sera de 90 fr. par action et de 62 fr. par part, contre 75 et 59 fr. respectivement l'année dernière.

Les immobilisations qui n'étaient inscrites. en 1919, que pour 16.890 fr., le sont cette année pour 570.007 fr. par suite de l'acquisition de matériel. On note, par ailleurs, une diminution des minerais en stock et en cours de route (- 1.279.399 fr.), des marchandises en magasin (- 58.295 fr.) et des participations (- 421.821 fr.). Par contre, les débiteurs divers sont en augmentation de 460.495 fr., le portefeuille de 254.825 fr., les espèces en caisse et en banques de 1.108.279 fr. Les réserves se totalisent, au passif, par 3.096.830 francs.

La situation financière reste de premier ordre ; mais, pour l'exercice en cours, il faut compter avec le ralentissement de l'activité industrielle dans le monde entier et avec la baisse des métaux.

L'Afrique du Nord minière
Mines d'Ouasta et de Mesloula
(*Le Sémaphore algérien*, 15 avril 1921)

Les résultats de l'exercice 1920 de cette société ont été particulièrement intéressants. Les bénéfices bruts d'exploitation se sont élevés, en 1920, à 2.564.458 fr., en augmentation de 1.188.022 francs sur ceux de 1919. Les produits totaux, compte tenu des intérêts de placement de fonds (202.116 francs) ont atteint 2.766.601 fr., en plus value de 1.154.604 francs. Les frais généraux et divers sont passés de 87.905 francs à 414.930 francs en sorte que les bénéfices nets de l'exercice 1920 ressortent à 2 millions 351.670 francs, en augmentation de 1.1.27.578 francs sur exercice 1919.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter 250.000 francs à la Réserve extraordinaire, 250.000 francs à la Réserve pour dividendes, 350.000 fr. à la Réserve pour impôts, et de répartir aux actions un dividende de 90 francs brut, et de 62 francs aux parts (soit net 81 fr. au nominatif et 77 francs 71 au porteur pour les actions, et 53 fr. 23 aux parts) payable le 21 mars.

Année	Bénéfice exploitation	Bénéfice nets	Divid. totaux	Divid. p. action	Divid. p. part
	(En 1.000 francs)		(En francs)		
1910	656	448	350	28 12	12 50
1911	644	1.313	350	28 12	12 50
1912	1.555	1.851	550	40 62	22 50
1913	1.995	1.851	780	55 00	34 00
1914	975	842	460	35 00	18 00
1915	923	889	620	45 00	26 00
1916	2.013	1.922	1.100	75 00	50 00
1917	1.826	1.850	1.260	85 00	58 00
1918	1.675	1.722	1.100	75 00	50 00
1919	1.377	1.224	1.100	75 00	50 00
1920	1.564	2.852	1.340	90 00	62 00

Le prix de revient des minerais a encore subi une nouvelle hausse par rapport à celui de l'an dernier, conséquence du coût plus élevé de presque toutes les matières pendant la plus grande partie de l'année 1920. Mais la sensible augmentation de production de la mine de Mesloulou pendant l'exercice, et le cours très élevé du plomb et de l'argent, ainsi que le change très haut de la livre sterling ont permis de contrebalancer, et au delà cette hausse. "

À la mine d'Ouasta, les travaux de recherche de l'oued Smail ont été poursuivis avec un nombre restreint d'ouvriers. On a pu reconnaître l'existence de quelques centaines de tonnes d'un minerai plombeux qui sera exploité lorsque les conditions seront redevenues favorables.

À Mesloulou, la production a été de 6.300 tonnes de galène marchande, contre 4.763 tonnes en 1919. Cette reprise sensible est due uniquement à la plus grande facilité de recrutement du personnel pendant les derniers mois de 1920.

Aux laveries, une partie, du matériel de chaufferie, en fonctionnement depuis 1905, a été renouvelée.

La voie ferrée reliant Mesloulou à Clairfontaine a été mise en service en mars 1920 jusqu'au village et prolongée depuis jusqu'à la gare.

La première moitié de l'installation de perforation mécanique qui va comprendre deux groupes de chacun un compresseur d'air et un moteur Diesel de 120 HP, a été mise en service, courant de décembre, la seconde partie l'a été à un mois d'intervalle. La Société dispose ainsi maintenant d'un matériel perfectionné qui remplace partiellement par des machines la main-d'œuvre des mineurs employés à l'abattage et qui donnera plus de souplesse dans l'avenir à l'exploitation minière.

La société possède, en outre, d'importantes participations dans d'autres entreprises minières.

Elle avait pris le tiers du capital de la Société minière de l'Oranie. Mais par suite d'accords conclus avec la Société française d'études et d'entreprises relatifs aux participations que les deux affaires pourront être appelées à prendre simultanément dans l'Afrique du Nord, elle a rétrocédé à cette société la moitié de ses intérêts. Les travaux de recherches effectués dans les concessions de Masser et Maaziz n'ayant pas amené la découverte de gisement de quelque importance, la Société de l'Oranie avait réduit son programme de recherches, mais elle n'a encore rencontré aucune masse minéralisée importante. Les bas cours du zinc vont sans doute obliger cette société à suspendre ses travaux de recherches.

La Société française des mines du Maroc a continué ses travaux de recherches : aucun n'a encore démontré l'existence d'un gisement d'une réelle importance.

Aux mines d'Almaraz, les travaux entrepris n'ont pas donné les résultats espérés.

En ce qui concerne la Société de recherches et d'exploitations minières du Val d'Aran, le transport électrique de force et l'installation de perforation mécanique ont été achevés fin 1920. L'exploitation pourrait commencer d'une façon logique et rationnelle en 1921, mais les bas cours du zinc mettent la société dans l'impossibilité momentanée de travailler avec bénéfice.

Quant à la Société minerais et métaux, elle a distribué un dividende de 200 fr. par action libérée de moitié.

Les perspectives actuelles de la Société Ouasta Mesloulou ne sont plus aussi favorables.

Depuis les derniers mois de 1920, les cours du plomb a été en décroissance continue ; il est même descendu, au mois de février, au-dessous du cours moyen de 1914. De même, l'argent a subi une baisse très sensible depuis quelques mois.

La situation financière reste de tout premier ordre et s'est encore renforcée pendant le premier exercice. Les immobilisations, qui n'étaient inscrites, en 1919, que pour 16.890 francs, le sont, cette année, pour 570.007 francs par suite de l'acquisition du matériel. On note, par ailleurs, une diminution des minerais en stock et en cours de

route (- 1.279.399 fr.), des marchandises en magasin (- 58.295 fr.) et des participations (- 421.821 fr.). Par contre, les débiteurs divers sont en augmentation de 460.495 francs, le portefeuille de 254.825 francs, les espèces en caisse et en banques de 1.108.279 francs. Les réserves se totalisent au passif par 3.096.830 francs.

L'Afrique du Nord minière
Mines d'Ouasta et de Mesloula
par P. M.
(*Le Sémaphore algérien*, 8 septembre 1921)

Cette société s'est constituée en 1902, au capital de 2 millions de francs, divisé en 8.000 actions de 250 francs, toutes souscrites en espèces. Mais l'appel des trois premiers quarts ayant suffi à la mise en valeur de la concession, le capital social fut ramené, en 1905, à 1.500.000 francs, divisé en 8.000 actions de 187 fr. 50 chacune.

Elle avait pour objet l'exploitation de gisements de minerais de plomb, de cuivre, zinc et autres métaux se trouvant en Algérie, dans la province de Constantine.

Ces deux premières concessions furent :

1° Celle de Ouasta, située dans l'arrondissement de Guelma est d'une superficie de 841 hectares, très riche en calamine ou carbonate de zinc, d'une exploitation facile, mais peu fournie en profondeur. Elle fut, pendant près de dix ans, une source de revenus importants pour la société ; mais, au début de 1914, elle se trouva épuisée et fut entièrement abandonnée à cette époque. On y est revenu, en 1919, faire quelques recherches qui n'ont pas donné grand résultat. On a, toutefois, récupéré 80 tonnes environ de calamine, et reconnu l'existence d'un minerai plombeux mais non exploitable pour le moment. Enfin, un permis de recherches en bordure et au sud de cette concession a été demandé ;

2° La concession de Mesloula, située dans l'arrondissement de Constantine, est moins importante que la précédente, n'ayant que 373 hectares. Elle possède du sulfure de plomb argentifère et du sulfure de zinc.

Mais les gisements constituent des poches successives et non un filon unique, ce qui empêche toute évaluation. Des travaux de forage ont été exécutés au cours de l'exercice 1920 et se poursuivent actuellement, mais sans parvenir à donner d'indications très précises. Deux laveries ont été installées à Clairfontaine, à quelques kilomètres de la concession, ainsi qu'une usine électrique destinée à fournir l'énergie voulue pour l'exploitation. Enfin, des machines puissantes remplacent en partie la main-d'œuvre qui procédait à l'abattage, grâce à deux groupes qui se composent chacun d'un moteur Diesel et d'un compresseur d'air. Les communications entre Clairfontaine et Mesloula se font par une voie de 0 m. 50 qui fut commencée en 1918 et terminée en 1920. La traction est animale. Quant aux expéditions, elles se font par le port de Bône.

Mais la société ne s'est pas bornée à ces seules concessions, étant donné l'impossibilité d'en prévoir la durée d'exploitation. Elle a fait des recherches, mais sans résultats, du côté de Ben-Aouïd, près de Mesloula. Elle avait participé pour 12 pour 100 dans un Syndicat constitué par Mokta-el-Hadid pour faire des recherches à Aïn-Alleya, non loin de Tabarka, en Tunisie. Mais elle s'en est retirée en 1918. Elle a fait, enfin, des recherches du côté de Bouguern, en bordure de Mesloula, mais encore sans résultat jusqu'à présent.

D'autre part, la société a pris des participations dans des entreprises similaires telles que la Société minière de l'Oranie*, qui a les concessions de Masser et Maaziz en Algérie et des permis de recherches au Maroc, mais qui n'a pas obtenu grand résultat non plus ; la Société française des mines du Maroc, fondée au capital de 1 million, sous les auspices de la Société « Minerais et Métaux » où est intéressée encore la Ouasta-

Mesloula. Dans la Société française des mines du Maroc, Ouasta-Mesloula a une participation de 125. 000 francs, mais les résultats ont été faibles jusqu'à présent. De même en ce qui concerne la Société des Mines d'Almaraz et la Société espagnole de recherche et d'exploitation minières du Val d'Aran, créée en 1918 pour absorber une partie de l'actif des Mines de zinc de Basast. Enfin, la Société Ouasta-Mesloula a une participation de 200.000 francs dans la Société immobilière Chanteraine qui est propriétaire des locaux où se trouve son siège social.

Les bénéfices réalisés par la société dans les années qui ont suivi sa création ont été très élevés, si bien que, dès 1904, il a été remboursé 50 p. 100 du capital, soit 93 fr. 75 par titre. En 1905, les actionnaires ont touché le solde, et depuis cette date, il n'existe que des actions de jouissance.

Les parts de fondateur sont au nombre de 10.000, comme à la création. 3.000 allèrent aux apporteurs, car il n'y eut pas d'action d'apport ; 5.400 furent remises à la Société d'études et d'entreprises et 1.600 revinrent au capital à raison de une part pour cinq actions. Outre cela, une somme de 1 million de francs fut donnée aux fondateurs.

Actuellement, le capital étant entièrement remboursé et la réserve légale au maximum, on se contente de constituer des réserves extraordinaires, puis 10 % vont au conseil d'administration et le solde est partagé également entre les parts et les actions après que ces dernières ont touché un premier dividende de 12 fr. 50.

Les dividendes distribués par la société furent brillants dès le début, tant pour les parts que pour les actions, mais en 1910 il y eut un léger fléchissement, qui ne dura pas, toutefois, puisque, dès 1912, ils se relevaient sensiblement.

A. l'heure actuelle, la Société subit le contrecoup de la crise qui paralyse le marché des métaux. Toutefois, les contrats qu'elle avait avec la Société minière et métallurgique de Peñarroya et la Société des mines et fonderies de Pontgibaud tiennent toujours, seulement à des conditions un peu moins avantageuses que par le passé. Mais le principal est que la Société écoule quand même sa production.

Durant l'exercice 1920, malgré la hausse du prix de revient des matières premières, la société réalisa des bénéfices importants grâce au change et à la hausse du plomb et de l'argent. Mais à l'heure qu'il est, la situation du plomb est précaire et le prix enregistré à Londres en février était inférieur à celui pratiqué en 1914.

Signalons enfin, pour terminer, que les actions et les parts se traitent en banque au comptant à la Bourse de Paris aux environs de 1.020 francs pour les actions avec un dividende de 90 francs, et de 710 francs pour les parts avec un dividende de 62 francs.

WILLIAM D'EICHTHAL, PRÉSIDENT

COMPAGNIE DES MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
Assemblée générale ordinaire du 22 mars 1922
(*Recueil des assemblées générales, 1922*)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous venons soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1921, ainsi que les propositions sur lesquelles vous aurez à statuer.

Les résultats obtenus pendant l'année 1921 ont encore été satisfaisants ; les prix de réalisation de notre minerai ont bien été en diminution assez marquée sur ceux pratiqués l'année précédente, par suite de la baisse des cours du plomb et de l'argent ; mais notre production ayant été plus élevée en 1921 qu'en 1920, et le prix de revient

moyen du minerai de l'année en légère amélioration sur celui de l'exercice antérieur, nous avons pu enregistrer les résultats exposés plus loin.

Nous vous donnons les cours moyens du plomb et de l'argent pratiqués à Londres et la moyenne du cours de la livre sterling pendant l'année 1921 :

Métaux	1920	1921	Diminution
Plomb, par tonne anglaise (£)	38 229	22 726	15 503
Argent, par kilogramme (fr.)	437 00	256 25	180 75
Livre sterling (fr.)	52 80	5192	0 88

MINE DU DJEBEL-OUASTA

Les recherches poursuivies à l'Oued-Smaïl à une allure très réduite nous confirment la présence d'une petite lentille de minerai plombeux ; nous devons, cependant, attendre un relèvement du cours du plomb pour pouvoir exploiter avec profit le tonnage de minerai démontré.

Les prospections et travaux entrepris dans le périmètre du nouveau permis de recherches obtenu au sud de la concession d'Ouasta n'ont pas donné de résultats intéressants.

Huit ouvriers ont été occupés, en moyenne, à ces travaux, à Ouasta, en 1921.

Nous avons autorisé la Société anonyme du traitement intégral des minerais ¹³ à entreprendre des essais de traitement chimique des terres calaminaires à basses teneurs constituant les déchets de notre exploitation antérieure du gisement de calamine d'Ouasta.

Si ces essais donnaient des résultats satisfaisants, nous aurions la possibilité de retirer un certain prix de ces terres dont les procédés ordinaires de traitement par lavage ne permettent pas de tirer parti.

MINE DE MESLOULA.

La production a été de 7.320 tonnes de galène marchande, contre 6.300 tonnes en 1920.

La main-d'œuvre indigène a été recrutée avec difficulté au cours de l'exercice, les récoltes dans la région de Mesloula ayant été relativement abondantes.

Travaux. — L'avancement de la galerie de reconnaissance au niveau inférieur n° 6 a atteint le prolongement à cet étage de la masse minéralisée ; mais, bien qu'à ce niveau, l'étendue de celle-ci ne soit pas encore complètement délimitée, il semble qu'elle doive être extrêmement réduite par rapport aux surfaces correspondantes des niveaux supérieurs.

Nous avons poursuivi nos travaux de reconnaissance de la masse secondaire du niveau 3 ; l'exploitation de cet amas procurera probablement un petit tonnage de minerai au cours des années prochaines.

¹³ Société anonyme du traitement intégral des minerais (1920-1925) : le conseil comprenait [Louis Morisson](#) (1852-1926) rejoint en 1922 par son fils Pierre, affairiste véreux. L'activité de la SATIM se limita à quelques velléités auprès de Ouasta, du Laurium français et du Laurium grec.

Perforation mécanique. — Cette installation a fonctionné régulièrement, pendant tout l'exercice ; elle nous a permis de développer un peu notre production, bien que la main-d'œuvre ait été sensiblement moins abondante que l'année précédente.

La diminution constatée dans notre prix de revient résulte, en grande partie, de la mise en marche de cette installation.

Constructions diverses. — Nous avons, pendant l'année 1921, construit ou amélioré divers logements d'employés ou d'ouvriers et installé un bâtiment de bains et douches pour le personnel.

Laveries. — La laverie n° 2 a seule fonctionné pendant l'exercice ; la laverie n° 1 a été l'objet d'une réfection d'une partie de ses bâtiments et d'une révision de son matériel.

Main-d'œuvre. — Le nombre moyen d'ouvriers occupés, au cours de l'exercice, a été de 231, dont, 169 à la mine et 62 aux autres services. Le nombre moyen des ouvriers indigènes a été de 158.

Combustibles. — Nous avons continué à alimenter les foyers de nos chaudières avec des bois de chauffe achetés dans la région avoisinant Mesloul.

PERSONNEL, ÉTAT SANITAIRE, CANTINE

Quelques épidémies, vite enrayées, se sont manifestées en 1921.

Nous nous sommes efforcés, par notre cantine ouvrière, d'approvisionner notre personnel des diverses denrées nécessaires à l'existence, à des prix très modiques.

Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'intelligente activité déployée par notre directeur local, M. Genty.

TRAVAUX ET COMPTES DIVERS

Ben-Aouid. — Les travaux que nous avons poursuivis sur ce permis qui est contigu à notre concession de Mesloul, n'ont pas donné de résultats probants.

Les travaux exécutés dans le permis de Bou-Guern ne nous ont pas donné non plus de résultats intéressants.

Aïn-Allega. — Une recette de 23.889 fr. 65 provenant, pour la plus grande partie, du produit de la vente de calamine et, pour le surplus, de la réalisation de matériel, a été effectuée au cours de l'année 1921 ; cette somme a été portée à la « provision pour amortissements de recherches et participation ».

PARTICIPATIONS DIVERSES

Société minière de l'Oranie. — Comme dans l'exercice précédent, cette société a exploité divers petits amas de calamine précédemment reconnus ; ses travaux de recherches n'ont pas amené la découverte de masses importantes nouvelles.

Société française des mines du Maroc. — Les travaux de recherches que cette société a poursuivis en 1921 n'ont pas amené la découverte de gisements permettant une exploitation rémunératrice.

Société de recherches et d'exploitations minières au Val d'Aran. — Les bas cours du zinc et le change élevé de la monnaie espagnole ne permettent pas, actuellement, à cette société, d'exploiter son gisement avec bénéfice.

Les travaux ont été limités, en 1921, à des recherches ; ils ont permis de reconnaître, sur une nouvelle étendue, le prolongement de la couche minéralisée, augmentant ainsi sensiblement, le tonnage probable de minerai à exploiter ultérieurement.

Minerais et métaux. — Cette société n'a distribué, en 1921, un dividende de 8 % brut sur le capital versé.

Immeuble du Comité des Houillères de France. — Nous avons pris une participation de 5.000 fr., représentée par 5 actions de 1.000 fr. chacune, dans le capital de la Société foncière D. B. C. créée sous les auspices du Comité des houillères et du Syndicat des mines métalliques : ce dernier groupe défend les intérêts du plus grand nombre des Sociétés françaises exploitant, des gisements métallifères.

Cette société immobilière a pour objet l'achat et l'exploitation d'un immeuble, 35, rue Saint-Dominique, où viennent de s'installer les bureaux du Comité et du Syndicat.

BILAN

Une modification essentielle a été apportée dans son établissement, en ce qui concerne les valeurs immobilisées. Ces valeurs figurent maintenant à l'actif pour leur coût total depuis la création de la Compagnie, sans tenir compte des amortissements effectués jusqu'à présent.

Comme contrepartie, le montant de ces amortissements est inscrit au passif ; la différence entre ces deux écritures représente le montant pour lequel nos installations subsistent au bilan.

Le bilan a été établi en amortissant, avant inventaire, la valeur des installations et des travaux de construction exécutés pendant l'exercice, et une partie de la valeur des installations faites antérieurement, Nous avons aussi porté à 300.000 fr. la réserve pour amortissements de recherches et participations ; nos participations à des affaires minières, qui ne nous ont pas donné les résultats que nous pouvions escompter, sont ainsi actuellement complètement amorties.

Notre stock de galène a été estimé au-dessous de sa valeur marchande.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE

À la date du 12 avril 1921, nous avons payé le troisième quart de l'impôt sur les bénéfices de guerre pour les exercices 1916, 1917 et 1918.

Ce paiement s'est élevé à 376.572 fr. 20, qui ont été prélevés sur la réserve constitués à cet effet, laquelle se trouve ainsi ramenée à 220.258 fr. 20.

Par application de l'article premier du décret du 16 décembre 1921, portant homologation d'une décision des Délégations financières algériennes, nous nous sommes trouvés en droit de surseoir au versement du quatrième quart de l'impôt pour les exercices 1916, 1917 et 1918, jusqu'à ce qu'il ait été statué par la Commission supérieure sur notre demande de dégrèvement, ainsi que sur une demande en détaxe que nous avons présentée en raison de nos périodes déficitaires de 1914, 1915 et 1916.

Nous appuyant sur le décret ci-dessus, et pour les mêmes causes, nous avons, en outre, avisé l'Administration de notre intention de surseoir au versement de l'impôt concernant la période de 1920.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

En raison des résultats satisfaisants de l'exercice 1921, nous vous proposons la répartition, aux actions et aux parts de fondateurs, de dividendes un peu supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Répartition du solde créditeur du compte de profits et pertes. — Après déduction des amortissements et provisions indiqués au chapitre « bilan », les bénéfices de l'année, y compris l'intérêt de nos placements de fonds, se sont élevés à fr. 2.463.092 27

dont, il y a lieu de déduire, pour frais généraux, redevances, entretien, etc. 420.074 65

laissant un solde de 2.034.018 82

auquel il y a lieu d'ajouter le report de l'année précédente, soit 14.651 64

Total 2.048.670 46

Nous vous proposons de prélever sur le solde ci-dessus :

1° 250.000 00 fr. à affecter à la réserve spéciale, ce qui la portera à 1.500.000 fr. ;

2° 50.000 00 fr. pour porter à 1 million la réserve pour dividendes ;

3° 150.000 00 fr. pour porter à 650.000 fr. la réserve pour travaux de recherches ;

4° 20.892 69 fr. à reporter à nouveau.

Ensemble 470.892 69

Il reste disponible 1.577.777 77

sur lesquels il revient 10 % au conseil 157.777 77

Reste 1.420.000 00

À répartir :

Premier dividende de 12 fr. 50 aux 8.000 actions 100.000 00

Reste 1.320.000 00

50 % aux actions : 660.000 00

50 % aux parts : 660.000 00

1.320.000 »

Chacune des 8.000 actions recevrait, d'après cette répartition :

12 fr. 50 + 82 fr. 50 = 95 fr. et chacune des 10.000 parts 66 fr. ; soit, déduction

faite des impôts :

Par action nominative fr. 85 50

Par action au porteur 79 50

Par part de fondateur 55 65

qui, si vous approuvez nos propositions, seront payables à partir du 27 mars 1922, aux caisses de MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, contre remise du coupon n° 16.

CONTRATS DE VENTE

Notre production, pendant l'exercice 1921, a été vendue, comme l'année précédente, à la Société minière et métallurgique de Peñarroya et à la Société des mines et fonderies de Pontgibaud.

Pour l'année 1922, nous avons passé avec ces mêmes acheteurs des contrats assurant la vente de la production de l'année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du dernier exercice, nous avons eu la douleur de perdre notre collègue, M. John Roux, décédé le 23 septembre dernier, après une courte maladie. M. J. Roux, qui faisait partie du conseil d'administration de votre compagnie depuis sa création, n'a cessé, pendant cette longue période, de lui apporter le concours le plus dévoué. Vous vous associerez. Messieurs, au profond regret que nous cause la disparition de M. J. Roux.

En remplacement de notre collègue décédé, nous avons appelé parmi nous [son gendre] M. Marcel Champin, administrateur délégué de la Société française d'études et d'entreprises [holding de la maison Mirabaud], qui a été attaché à votre compagnie depuis le début en qualité d'ingénieur, et dont l'expérience des affaires nous sera d'une grande utilité. Nous vous proposons de ratifier la nomination de M. M. [Marcel] Champin comme administrateur.

Nous vous demanderons aussi de donner *quitus* à la succession de M. J. Roux pour sa gestion d'administrateur. Le mandat d'administrateur de M. J. Roux expirant, en 1924, la nomination que nous vous demandons de ratifier serait valable pour deux années.

Le mandat d'administrateur de M. F[ernand] Robellaz¹⁴ venant à expiration cette année, nous vous proposons sa réélection.

En conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous avons à vous rendre un compte spécial de la livraison de 2.165 tonnes de galène faite au cours de l'exercice à la Société de Peñarroya, dont votre président, M. W. d'Eichthal, est administrateur.

Nous déposons sur le bureau et mettons à la disposition de l'assemblée le compte relatif à cette opération.

Il n'a été traité aucune autre affaire avec des sociétés dont les membres de votre conseil fassent partie comme administrateurs, si ce n'est de simples opérations de banque courantes avec MM. Mirabaud et Cie, banquiers, dont fait partie M. W. d'Eichthal.

Nous vous demandons de confirmer à vos administrateurs l'autorisation prévue par la loi du 24 juillet 1867.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1921 et adopté les résolutions proposées par le conseil d'administration.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1921

¹⁴ Fernand Robellaz (1858-1934) : ingénieur de l'École des Mines de Paris. Major. Mission officielle au Transvaal (1895). Convainc le groupe Mirabaud d'investir dans les mines de cuivre de Bor, Serbie, dont il sera vice-président (1904-1934). Administrateur de la Cie d'études et d'entreprises coloniales (1906). Porté au printemps 1909, par la Banque de l'Union parisienne et le groupe Mirabaud, à la présidence de l'Association minière : administrateur de la Spassky Copper en Sibérie, de l'East Rand et autres compagnies minières sud-africaines, de sociétés d'études au Canada (1911) et en Amérique du Sud (1912), co-fondateur des Mines de Huaron, au Pérou (1912), co-fondateur (1917), puis administrateur (1923) de Minerais et métaux (1917), administrateur de Minerais et métaux-Indochine, de la Société française des mines du Maroc et des Mines de Boudjoudoum, Algérie (1919), de la Société des combustibles purifiés (Procédés Trent), filiale française d'un carbochimiste américain (1921), de la Compagnie des produits chimiques et mines d'Alsace, président de l'Omnium international des pétroles (très impliqué en Roumanie jusqu'à son absorption en 1938 par la Steaua française), de la Société française du Bazina, Tunisie (1923), de la Minière du Triunfo au Mexique (1924), de la Cie générale de géophysique (CGG)(1931), président des Mines d'or de Litcho en Thaïlande (1934), etc.

ACTIF		
Concessions :	1.033.000 00	
Frais de constitution de société :	55.431 00	
Permis Aouid :	2.603 20	1.091.034 80
Valeurs immobilisées :		
Constructions :	1.631 051 37	
Matériel :	1.574.928 31	
Mobilier :	12.853 35	3.218.833 03
Valeurs à réaliser :		
Magasin Ouasta :	240 64	
Magasin Mesloulou :	889.116 01	
Cantines :	43.624 95	
Minerai en stock :	174.155 52	
Débiteurs à Paris :	311.040 25	
Débiteurs à Souk-Ahras (cautionnement) :	3.000 00	
Portefeuille :	4.336.521 00	
Participations minières :	271.691 50	
Impôts sur titres à recouvrer :	138.462 19	6.187.852 66
Valeurs disponibles :		
Caisse et banquiers à Paris :	1.438.176 57	
Caisse et banquiers à Souk-Ahras :	157.720 79	1.595.897 36
Total		<u>12.073.617 85</u>

PASSIF		
Capital social amorti		1.500.000 00
Réserves :		
Légale :	150.000 00	
Spéciale :	1.250.000 00	
Extraordinaire :	500.000 00	
Pour dividendes :	950.000 00	
Pour travaux de recherches :	500.000 00	
Pour impôts :	220.258 20	3.570.258 20
Amortissements (au 31 décembre 1921) :		

Concessions :	1.032.999 00	
Frais de constitution de société :	55.430 60	1.088.429 60
Constructions :	1.553.708 02	
Matériel :	1.202.214 06	
Mobilier :	12.850 35	2.768.833 03
Créditeurs divers et provisions :		
Créditeurs divers à Paris :	532.253 73	
Créditeurs divers à Souk-Ahras :	43.910 65	
Provision pour amortissement de recherches et participations :	300.000 00	
Provision pour redevances sur les mines :	75.465 78	
Provision pour entretien des bâtiments :	50.000 00	
Dividendes restant à payer :	95.796 40	1.097.426 56
Profits et pertes :		
Bénéfices de l'exercice 1921 :	2.034.018 82	
Report de l'exercice 1920 :	14.651 61	2.048.670 40
Total		<u>12.073.617 85</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Abonnement au timbre	2.064 00
Frais généraux du conseil	12.000 00
Frais généraux de la Direction	127.412 32
Frais généraux en Algérie	76.732 00
Redevances	150.335 93
Entretien	60.529 80
Solde créditeur	2.034.018 82
Total	<u>2.463.092 87</u>
CRÉDIT	
Bénéfices bruts sur marchandises	2.222.961 18
Intérêts de placement de fonds	240.128 69
Total	2.463.092 87

Solde créditeur de l'exercice	2.034.018 82
Solde reporté à nouveau	14.651 64
Total	<u>2.463.092 87</u>

L'Algérie minière.
Compagnie des mines d'Ouasta et Mesloula
(*Le Sémaphore algérien*, 15 mars 1923)

Les comptes de l'exercice 1923 qui seront présentés à l'assemblée ordinaire se traduisent par un bénéfice net de 5 millions 106.978 fr. contre 2.692.647 francs pour le précédent exercice. Avec le report antérieur, le solde disponible s'élève à 5.109.407 fr. Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil proposera la répartition d'un dividende de 250 fr. par action, contre 125 fr. l'an dernier, et de 190 fr. par part au lieu de 20 fr., Le bilan au 31 décembre 1923 se résume comme suit :

Actif : immobilisation, 5.060.353 fr. ; valeurs à réaliser, 6.230.755 fr., dont, notamment. 1.612.576 fr. de débiteurs et 3.737.936 fr. de portefeuille, lequel est en augmentation de 1.166.457 fr. par suite de la participation à la « Société du Bazina » et de la souscription à l'augmentation de capital de la « Société Minerais et métaux » ; valeurs disponibles, 7.555.627 francs.

Passif : capital (entièrement amorti). 1 million 500.000 fr. ; réserves, 4.620.258 fr. ; amortissement. 4.357.749 fr. : créditeurs divers et provisions, 2.759.321 fr.

OUASTA-MESLOULA
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1923)

Les produits bruts de l'exercice au 31 décembre 1922 ont atteint 3.178.537 francs au lieu de 2.463.092 francs en 1921. Déduction faite des frais généraux le bénéfice net ressort à 2.692.616 fr. contre 2.034.018 francs. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'élève à 2.713.539 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 20 mars de fixer le dividende à 125 francs par action et 90 francs par part contre respectivement 95 fr. et 66 francs l'an dernier.

Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula
(*La Journée industrielle*, 21 mars 1923)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée ordinaire, au siège social, 60, rue de la Victoire, sous la présidence de M. William d'Eichthal, président du conseil d'administration. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1922, que nous avons analysés dans notre numéro du 7 mars courant.

Les bénéfices bruts sur marchandises se sont élevés à 2.906.659 fr. 41 ; il s'y ajoute 271.877 fr. 94 d'intérêts de placements de fonds, soit un produit brut total de 3.178.537 fr. 85. Le bénéfice net ressort à 2.692.646 fr. 75 et donne, avec le report antérieur de 20.192 fr. 69, un total disponible de 2.713.539 fr. 44, sur lequel il a été prélevé 250.000 fr. pour la réserve spéciale, 350.000 fr. pour la réserve pour travaux de recherches, 602.128 fr. 33 de report à nouveau. Le solde de 1.900.000 fr. restant après déduction des tantièmes du conseil, a été affecté à la distribution d'un dividende de 125 fr. brut par action et de 90 fr. par part.

Les résultats de cet exercice sont en amélioration sur le précédent par suite de l'augmentation de la production et de la hausse des cours du plomb et de la livre.

En ce qui concerne la mine du Djebel Ouasta, les travaux de recherche ont été continués à l'Oued Smaïl, afin de vérifier la teneur du gisement avant d'en entreprendre l'exploitation.

La Société anonyme du traitement intégral des minerais*, après des essais, pense pouvoir tirer parti des terres calaminaires existant sur le carreau de la mine de calamine d'Ouasta. Une promesse de vente de ces terres lui a été faite par la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula, sous réserve de la réalisation, dans un délai déterminé, du programme d'exploitation envisagé.

L'exploitation du gisement de Mesloula a été poursuivie dans des chantiers d'abatage qui s'échelonnent sur 70 mètres de hauteur entre le niveau 3 et le niveau 6. La production de galène marchande a atteint 9.600 tonnes, contre 7.320 en 1921, le recrutement de la main-d'œuvre indigène ayant été plus facile.

Les travaux préparatoires poursuivis à l'étage 6, qui constitue le niveau inférieur de l'exploitation, ont confirmé que la surface de la masse minéralisée est extrêmement réduite par rapport aux surfaces des niveaux supérieurs. Le gisement principal de Mesloula semble donc ne pas descendre pratiquement au-dessous de cet étage et paraît entièrement délimité au point de vue industriel et reconnu dans toutes ses directions.

Les travaux de recherches poursuivis ou entamés dans le périmètre de la concession ou dans le permis de recherches limitrophe de Ben Aouïd, n'ont pas donné jusqu'à présent de nouveaux résultats en ce qui concerne la masse secondaire du niveau 3, que l'on cherche en ce moment à reconnaître au niveau 4.

La révision de la laverie n° 1 a été poursuivie et achevée ; une chaudière y a notamment été remplacée. Toute la production de minerai a été lavée par la laverie n° 2 qui a été seule en marche.

Le rapport donne ensuite quelques renseignements sur les diverses participations de la société. Pour la Société minière de l'Oranie, l'exploitation de quelques lambeaux minéralisés se poursuit en laissant un léger bénéfice ; la Société française des mines du Maroc se borne, pour le moment, à reconnaître et à exploiter, au voisinage de la frontière algérienne, un gisement de minerai de plomb qui paraît assez limité ; la Société de recherches et d'exploitations minières du Val d'Aran, a pu, en raison du relèvement des cours du zinc, procéder pendant la seconde moitié de 1922 à des travaux d'exploitation et de recherches qui ont permis de reconnaître un nouveau tonnage de minerai et de réaliser un léger bénéfice ; la Société Mirerais et Métaux a distribué en 1922, à titre de dividende sur les résultats de 1921, 6 % brut sur le capital versé. Enfin, la société a participé à la constitution d'un groupement destiné à l'étude d'un gisement de minerai aurifère et argentifère situé en Basse-Californie, sur lequel le groupement possède une option.

Depuis la clôture de l'exercice, la société, en participation avec la Société française d'études et d'entreprises, a étudié la mine de plomb de Bazina (Tunisie). Elle a décidé l'acquisition de cette concession et des cinq permis de recherches qui l'avoisinent, et a pris les dispositions nécessaires pour que l'exploitation du gisement soit assurée par ses soins à partir du 1^{er} mai 1923 au profit de la Société française de Bazina, au capital de 4 millions, dont elle poursuit la création, et dont elle souscrita une partie importante du capital, recevant en outre 150.000 fr. d'actions d'apport.

MM. Marlier et de Soubeyran, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 20 mars, sous la présidence de M. [William] d'Eichthal [marié à Marguerite Mirabaud, fille d'Albert], président du conseil d'administration, assisté des représentants de la Banque Mirabaud et de la Compagnie algérienne, en qualité de scrutateurs. 3.344 actions étaient représentées à l'assemblée.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922, se soldant par un bénéfice net de 2.713.539 francs.

Le dividende brut de l'exercice a été fixé à 125 francs pour les actions et 90 francs pour les parts. Il sera mis en paiement à partir du 26 courant, contre remise du coupon n° 17, à raison de 112 fr. 69 pour les titres nominatifs, 107 fr. 10 pour les titres au porteur, et 77 fr. 38 pour les parts.

À Ouasta, l'exploitation s'est poursuivie de façon réduite.

À Mesloul, il a été extrait 9.600 tonnes de galène, contre 7.300 en 1921. Les travaux de recherches n'ont donné lieu à d'autres résultats que ceux donnés par le rapport précédent.

MM. [J.-P.] Marlier et de Soubeyran ont été réélus administrateurs. MM. Derbal et A. Rouleau étant maintenus dans leurs fonctions de commissaires des comptes.

Qui êtes-vous ? 1924 :

EICHTHAL (William d')[1875-1934], administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est*.

15, place Malesherbes ; T. : Wagram 19-13.

Président du conseil d'administration de la Compagnie du Boleo [et adm. de la Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance (Sicaf)].

Administrateur de la Banque de l'Union parisienne, de la Société minière et métallurgique de Peñarroya, de la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, des compagnies d'assurances l'Union, de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, de la Steaua française, [président de Ouasta-Mesloul] etc.

Marié à M^{lle} [Marguerite] Mirabaud [fille d'Albert].

Chevalier de la Légion d'honneur.

Clubs : Union interalliée ; Union artistique ; Cercle du Bois de Boulogne.

MILLET (Philippe)[1880-oct. 1923], homme de lettres : rédacteur diplomatique du *Petit Parisien* ; directeur de l'*Europe nouvelle*.

16, rue Christophe-Colomb. T. : Elysés 53-39.

Officier de la Légion d'honneur. Croix de guerre. Marié [1919] à M^{lle} Marthe Richard.

[Il débute au *Temps*, comme correspondant à Londres, puis (1911) comme titulaire de la rubrique coloniale.

Il était le fils de René Millet (1849-1919), ambassadeur en Serbie et en Suède, résident général en Tunisie (1894-1900), qui se fit un ardent propagandiste de la conquête du Maroc et fut élu en 1907 conseiller général de Seine-et-Oise, ayant été secrétaire général de la préfecture de ce département avant d'entrer dans la carrière. Parallèlement, René Millet présida ou vice-présida la Compagnie du Kouango français — au conseil de laquelle lui succéda Philippe —, entra en 1913 au conseil de la Banque française de l'Afrique équatoriale, siégea à Pêche et commerce au Maroc, à la Compagnie générale des omnibus, à la SITA (ramassage des ordures ménagères), etc. Dans un article de Victor Méric intitulé « Diplomatie et finances », *L'Humanité* du 22 juillet 1921 ne manque pas de le prendre à parti pour mélange des genres, omettant de préciser qu'il était en retraite depuis 1900 et mort depuis dix-huit mois.

Au moins deux autres fils de René furent mêlés aux affaires coloniales : André, qui devint administrateur de l'Africaine française, et François, ingénieur, qui fut administrateur des Mines de Ouasta-Mesloul en Algérie et de plusieurs sociétés au

Maroc. Un troisième, René, rentier, auteur en 1935 d'un ouvrage rassurant intitulé « Non ! la guerre n'aura pas lieu ! », épousa en 1911 Georgette Peltzer, qui pourrait être la fille de Georges Peltzer, administrateur de l'Omnium lyonnais et de la Société minière française au Maroc.].

ROBELLAZ (Fernand)[1858-1934], ingénieur des Mines [Major de l'École des mines de Paris.].

45, rue Émile-Menier, T. : Passy 24-92 ; et château de la Grifferraie, à Échemiré, par Baugé (Maine-et-Loire).

Président du conseil d'administration de l'Association minière, de la Compagnie des Mines de Huaron, de l'Omnium international des pétroles ; vice-président du conseil d'administration de la Compagnie des mines de Bor, de la [Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales](#) ; administrateur de la [Société des mines de Boudjoudoun](#), de la [Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula](#), etc.

Marié à M^{lle} Estanove [1932]. [Un fils : Pierre, administrateur des Grands Travaux électriques (août 1927). Deux filles mariées à Robert Gastambide, administrateur lui aussi des Grands Travaux électriques, et à Pierre Schuh. Une troisième : Lucille.]

SOCIÉTÉ DES MINES D'OUASTA ET MESLOULA
(*Le Journal des finances*, 15 janvier 1924).

La Compagnie envisage la répartition d'actions gratuites en représentation d'une partie des réserves. Mais le projet n'a pas encore pris corps.

Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1924)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1923, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 5109.46 fr., compte tenu du report bénéficiaire du précédent exercice s'élevant à 2.428 fr.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée en a décidé la répartition ci-après :

Réserve spéciale, 250.000 fr; réserve extraordinaire, 300.000 fr. ; report à nouveau, 26.053 francs ; tantièmes du conseil, 433.333 fr. ; prélèvement statutaire aux actions, 100.000 francs ; dividende aux actions et aux partis de fondateur, 3.809.000 fr.

Le dividende revenant aux actions et aux parts ressort ainsi à 250 fr. et 190 fr. brut.

Le paiement en sera effectué à partir du 17 mars prochain, à raison de, net, pour les actions, au nominatif, 225 fr. 33 : au porteur, 218 fr. & ; pour les parts, 166 fr. 71.

Pour les actions au porteur, le coupon à détacher porte le n° 18.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Pierre Mirabaud, en remplacement de M. Marlier, administrateur décédé, et de M. Champin, administrateur sortant.

Ouasta et Mesloula
(*Le Journal des finances*, 14 mars 1924)

Les comptes de cette société pour l'exercice 1923 se traduisent par un ensemble de produits bruts de 5.661.585 francs contre 3.178.537 francs en 1922. Déduction faite

des frais généraux, le bénéfice net ressort à 5.106.978 francs contre 2.692.646 francs précédemment. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 5 millions 400.406 francs. Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil proposera de porter le dividende des actions de 125 à 250 francs et celui des parts de 90 à 190 francs. Cette répartition absorbera 3.900.000 francs.

La situation financière continue d'être de tout premier ordre. Les valeurs réalisables se totalisent par 6.230.755 francs, dans lesquels le portefeuille figure pour 3.737.936 francs en plus-value de 1.166.457 francs provenant de la participation à la Société du Bazina et de la souscription à l'augmentation de capital de la société Minerais et métaux. Les valeurs disponibles ressortant à 7.555.627 francs, on obtient ainsi un total de 13.786.382 francs pour faire face à 2.759.321 francs de créiteurs divers, dans lesquels sont incorporés 1.396.831 francs de provisions diverses. Le capital entièrement amorti continue à figurer au bilan pour 1500.000 fr., les réserves s'élèvent à 4.620.258 francs et les amortissements à 4.857.749 francs.

On s'explique dans ces conditions la faveur dont les litres de Ouasta et Mesloulou ont bénéficié ; l'action, qui a varié en 1923 entre 1.560 et 3.920, cote aujourd'hui 5.215 ; la part, après avoir oscillé entre 1.004 et 3.999 vaut actuellement 3.970. Ces cours pourraient apparaître comme complètement justifiés si l'on possédait des renseignements sur la durée possible des gisements ; il est malheureusement impossible de faire aucune prévision sur ce point. Toutefois, le conseil s'est préoccupé d'assurer l'avenir par la prise de participations. Ouasta Mesloulou est actuellement intéressée en actions de la Société minière de l'Oranie et de la Société française des mines du Maroc — dont il ne semble pas que l'on puisse attendre grand'chose —, à la Société du Val d'Aran et à la Société minière de métaux [*sic*]. Mais surtout elle a participé à la création de la Société du Triunfo [cuivre au Mexique], dans laquelle elle doit posséder — autant qu'en en puisse juger, une participation de un quinzième ; enfin, elle a créé, de concert avec la Société [française] d'études et d'entreprises, la Société française du Bazina*, au capital de 4 millions, qui a réalisé pour son premier exercice social, clos le 31 décembre dernier, un bénéfice de 700.000 francs [et] dont la situation financière est déjà excellente. Si les concessions sont en effet portées au bilan pour 1.953.423, on relève en revanche 1.015.683 francs d'amortissements ; il y a pour 1.403.701 francs de valeurs immobilières, mais l'actif réalisable et disponible atteint 2.556.370 francs en face de 196.371 francs de passif.

Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloulou (Constantine)
(*Le Sémaphore algérien*, 22 mars 1924)

L'assemblée ordinaire tenue au siège social, 60, rue de la Victoire à Paris, sous la présidence de M. William d'Eitchal [*sic* : *Eichthal*], a approuvé les comptes de l'exercice 1923, que nous avons publiés dans notre numéro du 27 février.

Rappelons que les bénéfices nets de cet exercice, y compris le report antérieur de 2428 fr. 38. se sont élevés à 5.109.406 fr. 67.

L'assemblée a décidé de fixer le dividende brut à 250 fr. par action et à 190 fr. part de fondateur, d'affecter 250.000 fr. à la réserve extraordinaire et de reporter à nouveau 26.073 fr. 34.

En raison des augmentations très importantes qui ont marqué les cours moyens du plomb et de la livre sterling en 1923, par rapport aux cours correspondants de 1922, les prix de vente, réalisés pour le minerai marchand ont été beaucoup plus élevés que ceux de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la mine du Djebel-Ouasta, les travaux de recherches opérés à l'oued Smaïl ont été poursuivis pendant quelques mois; ils n'ont pas encore démontré l'existence d'un amas de minerai assez important pour pouvoir être exploité avec profit.

À la mine de Mesloulou, la production de galène marchande s'est élevée à 10.320 tonnes, en augmentation de 720 tonnes sur celle de l'année précédente.

La laverie n° 2 a fonctionné seule durant l'exercice. La société a été amenée à retirer l'une des deux machines à vapeur actionnant les laveries. Elle l'a remplacée par un moteur Diesel d'une force suffisante pour actionner simultanément, en cas de besoin, les deux laveries, ainsi que les différents autres services utilisant de l'énergie.

La société a commencé les premiers travaux d'une installation nouvelle destinée à traiter les boues provenant du lavage des minerais ; ces boues, qui contiennent encore une quantité appréciable de plomb, sont susceptibles d'être retraitées avec profit. Enfin, la société a fait l'acquisition d'un appareil de sondage destiné à faciliter ses recherches minières.

Mines d'Ouasta et de Mesloulou
(La Cote de la Bourse et de la banque, 13 novembre 1924)

L'assemblée extraordinaire du 12 novembre a voté le rachat des 10.000 parts de fondateur au prix de 150 fr. l'une (non compris le dividende de 1924) et l'affectation du prix du rachat à la souscription au pair d'actions nouvelles de 187 fr. 50 à raison de 4 actions pour 1 part. Elle a également décidé la création de 8.000 titres spéciaux dénommés bons de dividende, remis aux actionnaires, donnant droit à 12 fr. 50 de dividende annuellement.

Le conseil a été autorisé à émettre 8.000 actions nouvelles à souscrire par les porteurs de parts et à prélever 1.500.000 fr. sur les réserves en vue de porter à 575 fr. la valeur nominale des actions anciennes. Le capital sera ainsi porté de 1.500.000 fr. à 4.500.000 fr. en 16.000 actions : 8.000 de 375 fr. (dont 187 fr. 50 amortis) et 8.000 de 187 fr. 50. Ces actions ont une part égale dans les bénéfices.

L'assemblée des porteurs de parts a ratifié les décisions prises à l'assemblée des actionnaires.

Annuaire industriel, 1925 :

MINES D'OUASTA ET MESLOULA (Cie des), 60, r. de la Victoire, Paris, 9^e. Conseil d'adm. : [Aristide] Denfert-Rochereau [Reports et dépôts, SHO...], [J.-P.] Marlier [dir. de la Cie des minerais de Liège, filiale de la Metallgesellschaft allemande, adm. Mines de cuivre de San Platon (Espagne), Mines de Djendli...], [John] Roux [1921][Mirabaud], [Alfred] de Soubeyran, [François] Urruty, [William] d'Eichthal [Mirabaud], [Fernand] Robellaz, [André] Walewski [succédant ici comme à Marine-Homécourt à son beau-père Léon Molinos].

Serv. technique : Genty, directeur.

Mines de zinc et de plomb. (1-36346).

MINES MÉTALLIQUES
Compagnie des Mines d'Ouasta et de Mesloulou
(La Journée industrielle, 27 février 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu hier, au siège social, 60, rue de la Victoire, à Paris, sous la présidence de M. William d'Eichthal, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui font apparaître, déduction faite des amortissements et provisions, et y compris l'intérêt des placements de fonds, un bénéfice brut de 8.568.923 fr. 04. Après déduction des frais généraux, le bénéfice net ressort à 7.827.533 fr. 12. Avec le report antérieur, le total disponible s'élève à 7.853.606 fr. 76. Sur cette somme, outre les prélèvements statutaires, il a été affecté 620.000 fr. à la réserve pour impôts (bénéfices de guerre), 1 million à la réserve spéciale. Le dividende des actions a été fixé à 340 fr., celui des parts à 262 fr. Le report à nouveau s'élève à 273 fr. 43.

MM. Denfert-Rochereau et Walewski, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport donne les renseignements suivants sur les diverses exploitations sociales.

Mine du Djebel Ouasta. — Les travaux, dans cette concession, ont été bornés à des travaux d'entretien. La Société anonyme du Traitement intégral des minerais* a renoncé à mettre à exécution son projet de traitement des terres calaminaires d'Ouasta et l'option qui lui avait été consentie par la Société d'Ouasta Mesloulou pour l'achat de ces terres a cessé d'être en vigueur.

Mine de Mesloulou. — La production de galène marchande s'est élevée à 10.120 tonnes, en diminution de 200 tonnes sur celle de l'année précédente. L'exploitation a continué à porter sur les quartiers du massif plomber principal, situés aux étages trois, quatre, cinq et six. Les travaux de recherches exécutés au cours de 1924, notamment dans la masse secondaire, ont reconnu une certaine quantité de minerai. Mais il ne semble pas que cette généralisation représente un tonnage bien considérable. Les travaux pratiqués en d'autres points de la concession n'ont pas, non plus, démontré jusqu'à présent de nouveaux amas un peu importants.

Divers bâtiments pour le logement des employés et des ouvriers ont été construits ou améliorés. L'installation de traitement par flottation des boues provenant du lavage des minerais a été poursuivie, on a commencé la construction du bâtiment destiné à abriter les appareils.

Le moteur Diesel de 385 CV, destiné à actionner simultanément les deux laveries, a été mis en marche dans le courant de l'exercice. La laverie numéro 2 a fonctionné seule pendant la plus grande partie de l'année ; cependant, le nombre des ouvriers de la mine ayant augmenté au cours des derniers mois de l'exercice 1924, on a pu, pendant la même période, mettre en marche simultanément les deux laveries. La société envisage le développement de son installation de production d'air comprimé destinée à actionner les marteaux perforateurs employés dans la mine. Le matériel nécessaire a été commandé à la fin de 1924. La société compte aussi augmenter la puissance de l'installation de force électrique nécessitée notamment par la mise en route, qui aura lieu probablement en 1925, de l'atelier de flottation dont il est question plus haut.

Les travaux de recherches faits dans le périmètre du permis de Ben-Aouid n'ont donné, jusqu'à présent, que des résultats négatifs.

Le rapport passe ensuite en revue les diverses participations sociales. Nous avons déjà eu l'occasion de donner les résultats de certaines d'entre elles : Minerais et Métaux, Immobilière Chantereine, Société Française du Bazina, Compagnie minière du Triunfo.

Pour les autres sociétés, nous extrayons du rapport les renseignements vivants :

Société minière de l'Oranie. — L'exploitation du gisement de Maaziz, sur lequel porte l'activité de cette société, s'est traduite par la production de 1.236 tonnes de minerai de zinc, laissant un léger bénéfice. Mais le tonnage restant à enlever est extrêmement réduit et son exploitation sera sans doute terminée d'ici quelques mois.

Société française des Mines du Maroc. — Cette société, qui a continué à exploiter le petit gisement de plomb qu'elle possède dans la région d'Oudjda, a pris une option sur une autre affaire de plomb située dans le Maroc occidental.

Société de recherches et d'exploitations minières au val d'Aran. — L'exploitation du gisement de zinc concédé à cette société s'est traduite par une production supérieure à celle de 1923, production qui laissera vraisemblablement un bénéfice plus élevé que celui de l'année précédente ; mais ce bénéfice ne sera pas encore suffisant pour amortir totalement le solde du compte de profits et pertes qui se trouvait débiteur du fait des pertes antérieures.

ALGÉRIE
Cie des mines d'Ouasta et de Mesloula
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1925)

La production de galène marchande s'est élevée à 10.120 tonnes à la mine de Mesloula avec 308 ouvriers dont 293 indigènes.

Ouasta et Mesloula
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mai 1925)

.....
Les travaux à la mine du Djebel-Ouasta, durant l'exercice 1924 ont été bornés à des travaux d'entretien.

À la mine de Mesloula la production de galène marchande s'est élevée à 10.120 tonnes, en diminution de 200 tonnes sur celle de l'année précédente. L'exploitation a continué à porter sur les quartiers du massif plombé principal, situés aux étages trois, quatre, cinq et six.

Les travaux de recherches exécutés au cours de 1924, notamment dans la masse secondaire, ont reconnu une certaine quantité de minerai. Mais il ne semble pas que cette minéralisation représente un tonnage bien considérable. Les travaux pratiqués en d'autres points de la concession n'ont pas, non plus, démontré jusqu'à présent de nouveaux amas un peu importants.

L'installation de traitement par flottation des boues provenant du lavage des minerais a été poursuivie et, notamment, la Société a commencé la construction du bâtiment destiné à abriter les appareils.

Le moteur Diesel de 385 CV destiné à actionner simultanément les deux laveries a été mis en marche dans le courant de l'exercice.

La société envisage le développement de son installation de production d'air comprimé destiné à actionner les marteaux perforateurs employés dans la mine et a, à la fin de 1921, commandé le matériel nécessaire.

Elle compte aussi augmenter la puissance de son installation de force électrique nécessitée, notamment, par la mise en route qui aura lieu probablement en 1925. de l'atelier de flottation dont il a été parlé plus haut.

Les travaux de recherches faits dans le périmètre du permis de Ben-Aouid n'ont donné, jusqu'à présent, que des résultats négatifs.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil expose la situation de chacune des diverses participations auxquelles la société est intéressée : Société minière de l'Oranie, Société française des mines du Maroc, Société de recherches et d'exploitations minières du Val d'Aran Minerais et Métaux, Société immobilière Chantereine, Société française du Bazina, Compagnie minière du Triunfo, Participation Taxco.

En vue de faire face au paiement du complément des impôts sur les bénéfices supplémentaires réalisés pendant la guerre la réserve pour impôts déjà constituée a été

renforcée. La société a, en outre, constitué une provision supplémentaire pour faire face aux redevances minières qu'elle aura à payer cette année et l'année prochaine ; la provision constituée antérieurement en vue de cet objet se trouve, en effet, nettement insuffisante, ces redevances devant être beaucoup plus élevées que par le passé, car elles sont fonction des dividendes distribués respectivement en 1924, sur les produits de 1923, et en 1925 sur ceux de 1924.

Enfin, la société a été amenée à prêter ou à donner une garantie d'avance à deux de ses sociétés filiales : la Société des mines de l'Oranie et la Compagnie française des mines du Maroc, en vue d'aider leurs trésoreries à l'étroit. Le total de cette avance et de cette garantie s'élève à 137.500 fr., et il a été jugé prudent de constituer au passif du bilan une provision d'égale somme.

L'assemblée a renouvelé le mandat de MM. Denfert-Rochereau et Walewski, administrateurs sortants.

VALEURS DU JOUR
Ouasta et Mesloulou
(*Le Journal*, 10 mai 1925)

La convocation des actionnaires des Mines d'Ouasta et de Mesloulou en une assemblée générale qui aura à statuer sur un projet d'amortissement partiel ou total du capital vient d'attirer à nouveau l'attention sur cette intéressante affaire dont la carrière, en tant que valeur de portefeuille et même de spéculation, fut jusqu'ici brillante.

La Compagnie des Mines d'Ouasta et de Mesloulou est généralement considérée comme le type même des affaires minières nord-africaines. Cette réputation est parfaitement justifiée. On sait qu'elle a été fondée en 1903 pour exploiter deux mines algériennes : celle d'Ouasta (arrondissement de Guelma) et celle de Mesloulou (arrondissement de Constantine) ; cette dernière seule est actuellement exploitée, Ouasta ayant été épuisé en 1913, après dix ans d'exploitation fructueuse.

Le gisement de Mesloulou couvre 373 hectares ; on y trouve de la galène ou sulfure de plomb argentifère dont la vente est exclusivement réservée à la Société minière et métallurgique de Peñarroya avec laquelle la compagnie est étroitement liée. Le minerai se rencontre non en filons, mais en poches, ce qui en rend l'estimation, au point de vue richesse du gisement, assez malaisée.

Mais la Société d'Ouasta-Mesloulou ne se contente pas d'exploiter cette seule mine : elle possède, en effet, d'importantes participations dans plusieurs entreprises similaires telles que : Minerais et métaux, Société française des mines du Maroc, Recherches et exploitations minières du Val d'Aran, Immobilière Chantereine, Société française du Bazina, Minière du Trinupo [*sic : Triunfo*], Minière de l'Oranie, etc., toutes sociétés qui ont déjà obtenu d'excellents résultats ou dont les possibilités de développement sont vastes. Ajoutons que l'ensemble de ces participations figure au bilan pour une somme notablement inférieure à la valeur des titres possédés par Ouasta-Mesloulou.

Les résultats obtenus depuis l'origine de l'affaire ont été brillants. En trois ans, les bénéfices firent plus que quadrupler et si, par suite de l'épuisement d'Ouasta, leur progression ne se maintint pas aussi vive par la suite, du moins le rendement de l'affaire s'accrut-il régulièrement jusqu'en 1914 où les événements obligèrent la Société à suspendre son exploitation pendant plusieurs mois.

Voici, au surplus, quels furent les résultats des dix derniers exercices :

Ex.	Prod. (en t.)	Bénéf. nets (en 1.000 fr.)	Divid. Act.	Divid. parts
-----	---------------	-------------------------------	-------------	--------------

1915	4.675	889	45	26
1916	10.328	1.922	75	50
1917	11.587	1.850	85	58
1918	5.473	1.732	73	50
1919	6.763	1.224	75	50
1920	6.300	2.352	90	62
1921	7.320	2.034	95	66
1922	9.600	2.693	125	90
1923	10.320	5.107	250	190
1924	10.120	7.827	340	262

On remarquera que malgré une légère diminution de la production, les bénéfices du dernier exercice sont en forte augmentation sur les précédents.

Cela tient à ce que les cours des métaux ont haussé sensiblement d'une année à l'autre et, à ce propos, il n'est pas sans intérêt de rappeler que, comme ses voisins de l'Afrique du Nord, Ouasta-Mesloul vend sa production en livres sterling. Elle réalise donc, de ce fait, un bénéfice de change qui explique l'augmentation considérable des produits de l'exploitation depuis la guerre.

Le capital fut fixé à l'origine à 9 millions, en 8,000 actions de 250 francs libérées seulement de 187,50 ; il étai créé, de plus, 10.000 parts de fondateur. En 1905, la société procède au remboursement des actions qui devinrent, de ce fait, des actions de jouissance ; cette situation a été complètement modifiée l'année dernière par suite de la réalisation d'un projet du conseil comprenant notamment la suppression des parts de fondateur.

Voici comment l'opération fut réalisée : ce capital fut porté de 8 à 11 millions de francs par le prélèvement d'une somme de 3 millions de francs qui fut employée pour moitié à porter le nominal des 4.000 actions anciennes à 375 francs (dont 187 fr. 50 déjà amortis) et, pour l'autre moitié, à permettre aux porteurs de parts de souscrire à 8.000 actions nouvelles au nominal de 187 fr. 50, qui leur étaient remises en échange de leurs 10.000 parts. Celles-ci se trouvèrent donc annulées et le capital est représenté jusqu'à nouvel ordre par 8.000 actions anciennes de 375 francs amorties de moitié et par 5.000 actions nouvelles de 187 fr. 50.

Comme nous l'avons indiqué au début de cette étude, le conseil doit proposer à une prochaine assemblée d'amortir en tout ou partie le capital, en vue, sans doute, de l'unification des actions qui deviendraient alors — si le nominal est amorti en totalité — des actions de jouissance.

Au dernier bilan, l'actif disponible représentait 15.450.000 fr. pour un passif de 4.800.000 fr., comprenant 3 millions environ de provisions. De plus, les réserves et amortissements dépassaient de 3 millions 870.000 francs les immobilisations. Enfin, le portefeuille, porté pour 4.400.000 francs au bilan, a une valeur de beaucoup supérieure à ce dernier chiffre puisque la seule participation de l'affaire dans la Société Bazina représente aux cours actuels un peu plus de 9 millions. Il y a donc, dans ce poste, des réserves latentes qui viennent grossir encore les fonds de prévoyance avoués.

Les comptes de 1925 qui seront soumis à l'assemblée du 3 mars se soldent par un bénéfice net de 8.975.603 francs.

Il sera proposé un dividende de 475 francs sur lequel un acompte de 200 francs a déjà été payé le 3 décembre. Les bénéfices bruts sur marchandises ont été de 9.006.178 francs ; en outre de 983.467 francs d'intérêts, de placements de fonds, le crédit du compte de profits et pertes comporte la reprise de la provision constituée en 1924 pour redevances sur les mines, soit 1.385.000 francs, de sorte que le crédit du compte de profits et pertes se totalise par 11.774.640 francs, mais, au passif de ce compte, les redevances et impôts figurent pour 2.347.222 francs par suite de l'élévation des impôts en Algérie : ainsi s'explique que le bénéfice net ne soit supérieur que de 1.150.000 francs à celui de l'exercice précédent.

Compagnie des Mines d'Ouasta et de Mesloula
(*La Journée industrielle*, 4 mars 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, à Paris, au siège social, 60, rue de la Victoire, sous la présidence de M. W. d'Eichthal, a approuvé les comptes et bilan de l'exercice 1925, tels que nous les avons déjà publiés. Rappelons que le bénéfice net de l'exercice écoulé s'est élevé à 8.975.608 francs auquel s'ajoute le report antérieur de 273 francs. Le dividende brut a été fixé à 475 fr. par action, sous déduction de l'acompte déjà payé. Le solde net ressort à 243 fr. 30 au nominatif et à 212 fr. 06 au porteur. Les bons de dividende recevront 12 fr. 50 brut, soit net 10 fr. 25 au nominatif et 8 fr. 60 au porteur. Le paiement aura lieu à partir du 8 mars.

L'assemblée a réélu administrateur M. Urruty.

[Cie d'Ouasta-Mesloula]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1926)

[...] Les bénéfices sur vente des marchandises se montent à 9.606.478 fr. auxquels il faut ajouter les amortissements avant inventaire et provisions diverses qui portent le total des bénéfices bruts à près de 11 millions pour une production de 10.545 tonnes [de galène]. Cela fait déjà plus de 1.000 francs de bénéfices bruts par tonne et toute cette production n'était pas vendue ; au 31 décembre, il y avait des stocks comme pour Bazina.

Si donc le chiffre des bénéfices bruts de 1.500. fr. par tonne de galène vendue en 1925 paraît un peu fort, ce n'est qu'une apparence et, en réalité, il se rapproche beaucoup de la vérité. Nous disons bien « bénéfice brut ». Quant au bénéfice réel, il dépasse 1.100 à 1.200 fr.

La tendance s'étant généralisée de coter en £ ou en dollars le minerai français vendu à l'étranger, nous donnons maintenant dans notre tableau des cours, ces renseignements en devises anglo-saxonnes, pour la minette lorraine comme pour l'hématite africaine. Au sujet des minerais d'Algérie-Tunisie, mentionnons que les achats d'Angleterre sont toujours faibles et que les stocks sur mine ou dans les ports augmentent. [...]

(*Le Journal des finances*, 4 mars 1927)

Ouasta et Mesloula revient de 7.200 à 7.050, en attendant l'assemblée du 9 mars, qui doit, comme nous l'avons déjà dit, élever le dividende de 475 à 575 francs. Les bénéfices bruts se sont chiffrés en 1925 par 11.066.631 francs contre 9.606.178 francs et les intérêts de placement de fonds à 1.342.206 francs, au lieu de 783.468 francs auxquels s'ajoutent 1.211.429 francs repris sur la provision pour redevance, et enfin 92.144 francs de bénéfices de change. Déduction faite des frais généraux, impôts et divers, le solde net ressort à 11.907.920 francs, au lieu de 8.975.608 francs précédemment.

Les comptes de l'exercice 1926 de sa filiale, Bazina, font apparaître après 811.602 francs d'amortissements (contre 1.157.700 fr. l'an dernier), un bénéfice brut de 2.249.595 francs contre 1.690.695 ; après déduction des frais généraux, le bénéfice net est de 1.675.458 fr. contre 1.305.759 fr. Le dividende sera maintenu à 158 francs brut, dont 75 francs ont déjà été payés.

Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 26 mars 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927, faisant ressortir un bénéfice net de 7.645.449 francs. Compte tenu du report de l'exercice antérieur, le disponible s'élève à 7.747.201 francs. Le dividende net a été fixé à 351 fr 31 par action de jouissance nominative et à 315 fr. 26 par action de jouissance au porteur.

M. Robellaz, administrateur sortant, a été réélu

Mines d'Ouasta-Mesloula
(*Le Journal des finances*, 6 avril 1928)

Le marché des métaux, et particulièrement celui du plomb et du zinc, n'a guère été favorable aux producteurs pendant l'année 1927. C'est donc sans étonnement que nous enregistrons un fléchissement du bénéfice des mines, même pour les meilleures d'entre elles. Ceux d'Ouasta et Mesloula, pour l'exercice écoulé, ne sont effectivement que de 7 millions 645.450 fr. contre 11.907.919 en 1926. Il sera distribué aux actionnaires un dividende brut de 425 fr. contre 575 l'an dernier. Mais l'année 1926 avait été exceptionnellement favorable ; on peut donc penser que la société a, jusqu'ici, bien supporté la crise.

La Compagnie exploite, depuis sa fondation en 1903, deux gisements minière situés dans le département de Constantine, dont l'un, celui du Djebel Ouasta, produisait du zinc ; l'autre, celui du Djebel Mesloula, est une mine de galène (plomb argentifère). La concession d'Ouasta était presque complètement épuisée dès 1914. Elle ne fournit plus actuellement que des terres calaminaires ne laissant pas de bénéfices au cours actuel du zinc. Les bénéfices opulents réalisés depuis la guerre proviennent donc presque exclusivement de l'exploitation de Mesloula. La production a encore progressé en 1927 et s'est élevée à 10.300 tonnes, en augmentation de 1.570 tonnes sur celle de 1926. La question est de savoir pendant combien d'années on pourra encore compter sur une production de cet ordre. La menace d'épuisement n'est évidemment pas imminente ; toutefois, des trois galeries de recherches creusées par la société pour reconnaître la minéralisation en profondeur, une seule a permis de déceler une masse, d'ailleurs assez

faiblement minéralisée. Dans l'état actuel des investigations, on peut estimer que la mine serait épuisée dans 7 ou 8 ans.

Cette menace, qui n'est encore qu'hypothétique, n'a pas échappé au conseil et a déterminé en partie la prudence dont il a fait preuve en amortissant de bonne heure son capital. Celui-ci n'est plus en effet représenté actuellement que par 16.000 actions de jouissance. D'ailleurs, dès maintenant, l'exploitation de la mine n'est pas la seule source de revenus de la société. Elle possède un important portefeuille, évalué au bilan à 14 millions et qui, certainement, vaut beaucoup plus. Il est composé de participations dans des sociétés minières dont la plupart ont été fondées — il faut pourtant le dire — sous les auspices de la Banque Mirabaud.

Certaines d'entre elles ont déjà fourni des résultats intéressants, comme la Société des Minerais et métaux qui a distribué 60 francs l'an dernier mais qui doit le ramener à 45 francs pour 1927 et à laquelle Ouasta et Mesloulou vend le minerai qu'elle extrait ; la Société du Val d'Aran, qui a donné 8 fr. 50 par action en 1926 ; la Société française du Bazina, qui a extrait 2.695 tonnes de plomb en 1927 et distribue un dividende de 60 fr. D'autres en sont encore à la période de prospection et d'installation : la Société française des mines du Maroc, qui poursuit ses recherches et à laquelle Ouasta a consenti cette année une avance de 1 million ; la Société minière des Réhamma, filiale de la précédente et qui vient de porter son capital de 4 à 5 millions ; la Société minière de l'Orb, dont le dernier exercice s'est soldé par une perte de 394.000 fr. mais dont les perspectives restent encourageantes. Seule, parmi les participations d'Ouasta et Mesloulou, Triunfo a été une mauvaise affaire. Il semble assuré, en effet, que cette société va être mise en liquidation au courant de cette année.

Malgré les conditions économiques défavorables, le bilan au 31 décembre 1927 montre que la situation financière est restée excellente. La société dispose de 7.700.000 fr. en caisse et banques alors que le poste créditeurs divers est de 3.300.000 fr. Les stocks de minerai à Ouasta et Mesloulou n'ont pas augmenté. Plus de 7.500.000 d'amortissements ont été effectués à ce jour. Enfin, les réserves s'élèvent à 3 millions, et il existe près de 7 millions de provisions diverses.

Étant donné les abondantes ressources financières dont dispose Ouasta et Mesloulou, on peut être assuré que, même en cas d'épuisement de son gisement, l'activité de la société ne serait pas paralysée : elle pourrait suivre l'exemple d'autres mines qui sont devenues d'importants trusts miniers.

Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des finances*, 2 septembre 1928)

[...] D'après les derniers renseignements publiés — qui ne sont plus très récents d'ailleurs —, ses participations étaient les suivantes :

220 actions Ouasta-Mesloulou. [...]

Annuaire Desfossés, 1929, p. 916 :
Mines d'Ouasta et de Mesloulou
Conseil d'administration : W. d'Eichthal, Denfert-Rochereau, M. Champin, de Soubeyran, F. Urruty, Robellaz, A. Walewski, P. Mirabeau.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*Le Journal des débats*, 8 février 1929)

Nous apprenons que le conseil d'administration, dans sa séance du 6 février, a décidé de proposer à l'assemblée, convoquée pour le 11 mars, la distribution, à chacune des 16.000 actions de jouissance, d'un dividende brut de 350 francs contre 425 francs l'an dernier.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*Le Journal des débats*, 9 mars 1929)

Les comptes de 1927 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 7 mars qui a voté une répartition de, brut 435 francs contre 575. francs par action, payable le 19 mars (net 351 fr. 31 au nominatif et 315 fr. 26 au porteur).

D'après le rapport, la régression des bénéfices est due à la baisse des cours des métaux et à la baisse des monnaies dans lesquels ils sont vendus.

La question des bénéfices de guerre n'est pas encore réglée. La société n'est que devant la commission du premier degré.

VALEURS D'ACTUALITÉ
Compagnie algérienne
(*Le Journal des débats*, 11 mars 1929)

Ce portefeuille-titres renferme en dehors des rentes françaises et de bons des obligations du Crédit National, de grosses quantités d'actions des Phosphates de Gafsa, du Dyr, des Mines de Mokta-el-Hadid, d'Ouenza, d'Ouasta-Mesloula, de la Compagnie Marocaine, des Chemins de fer du Maroc, etc.

Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1929)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire le 13 mars, sous la présidence de M. W. d'Eichthal, président du conseil d'administration. L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, accusant un solde bénéficiaire net de 6.406.259 francs, y compris le report de l'exercice précédent s'élevant à 80.534 francs.

Le dividende brut a été fixé à 12 fr. 50 par bon de dividende et à 350 fr. par action. Le paiement en sera effectué à compter du 25 mars prochain à raison de net : bons de dividende, 10 fr. 25 au nominatif et 9 fr. 64 au porteur (coupon 24) ; actions, 290 fr. 13 au nominatif et 258 fr. 31 au porteur (coupon 26).

MM. Pierre Mirabaud et de Soubeyran, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le traitement du minerai plombeux provenant du petit amas de l'Oued-Smail a été terminé durant l'exercice ; il a fourni 210 tonnes d'une teneur marchande d'environ 40 %. Il n'a été procédé à aucune vente des terres calaminaires existant sur le carreau de la mine en raison de la baisse des cours du zinc.

À la mine de Mesloula, la production de galène argentière marchande s'est élevée à 9.000 tonnes, en diminution de 1.300 tonnes sur celle de 1927. Il a été récupéré aux haldes 180 tonnes de galène de faible teneur, mais encore marchande. L'exploitation

du gîte de Mesloula s'est poursuivie de façon normale aux quatre étages principaux de la mine.

Les travaux de recherches ont été poursuivis dans les régions situées au nord et au sud du massif principal.

Le rapport passe ensuite en revue les différentes participations sociales.

La Société française des mines du Maroc poursuit ses recherches en différents points de la région, en particulier dans le permis de Djebel Bramrane.

La Société minière des Rehamna entrera prochainement dans la période d'exploitation.

La Société Minerais et Métaux a obtenu des résultats satisfaisants.

Il en est de même de la Sociedad de Investigaciones y Explotaciones Mineras de! Valle de Aran.

La Société Immobilière Chanteraine a continué, en 1928, à procéder à des amortissements de travaux d'entretien et de réfection.

La Société française du Bazina a distribué un dividende de 50 francs.

En ce qui concerne la Compagnie minière la Triunfo, aucun fait nouveau favorable ne s'étant produit, la liquidation de cette Compagnie a été rendue définitive.

Enfin, la Société minière de l'Orb a vu s'ouvrir, en 1928, la période d'exploitation et ce premier exercice a été bénéficiaire.

La production de minerai de plomb, de 1929 à 1930, a été vendue par avance à la Société Minerais et Métaux, suivant marché passé le 12 décembre dernier.

(Le Journal des finances, 22 mars 1929)

Ouasta-Mesloula franchit une importante étape de hausse à 6.300. L'assemblée tenue le 13 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1928, qui se soldent par un bénéfice net de 6.325.725 fr. au lieu de 7.645.459 fr. Le dividende a été abaissé de 425 fr. à 350 fr., payable le 25 mars, à raison de 258 fr. 31 net, les bons de dividendes qui valent, en Bourse, environ 140 fr., recevront, à la même date, 12 fr. 50 brut et 9 fr. 64 net. La société a souffert, en 1928, aussi bien de la baisse des cours du plomb que de l'exode des indigènes de l'Afrique du Nord vers la métropole. La production de minerai marchand a diminué d'environ 10 % et le prix moyen du plomb est tombé de 24.402 livres sterling à 21.162 liv. st. La production de Bazina a diminué aussi : elle n'a été que de 2.428 tonnes de galène marchande, au lieu de 2.695 tonnes en 1927.

CIE DES MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} avril 1929)

La mine de Mesloula a fourni en 1928, 9.000 t. de galène argentifère marchande, soit 1.300 t. de moins qu'en 1927.

Dans ce chiffre sont comprises 1.166 t. provenant de l'atelier de flottation. En outre le gisement du Djebel-Ouasta a fourni 210 t. de galène à 40 % seulement.

Adolphe DARDÈS, administrateur délégué

Né le 1^{er} mai 1875 à Roanne.

ECP, 1899.

Ingénieur au service de la voie à la Cie des chemins de fer andalous à Malaga (Espagne) (1900).

Ingénieur, puis ingénieur chef les travaux du jour aux Mines de l'Escarpelle (Nord)(Juillet 1903-juin 1906).

Ensuite au groupe Mirabaud, sur recommandation de son oncle Albert Laurans : ingénieur, puis administrateur-directeur à la Société française d'études et l'entreprises (holding), ingénieur en chef, puis directeur général (1913) de la Cie Compagnie française des mines de Bor (cuivre, Serbie), directeur général de la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula (Algérie), administrateur délégué de la Cie franco-russe des ciments Portland de Guelendjik (Russie) et de la Société française du Bazina, administrateur des Mines de l'Oranie, du Chemin le fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris, des Forges de Louvroil et Recquignies, de Lincrusta-Walton et Loreid réunis, de la Société minière des Rehamna (Maroc).

Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} août 1929 (ministère des Affaires étrangères).

Décédé en 1930 dans sa propriété de Tournon (Ardèche).

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Affaires étrangères

(Journal officiel de la République française, 4 août 1929)

Dardès (Adolphe), dir. gén. des mines de Bor (Y) ; 30 ans de services.

OUASTA ET MESLOULA

(Le Journal des débats, 15 février 1930)

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 février, a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 24 mars, la distribution, à chacune des 16.000 actions de jouissance de la Compagnie, d'un dividende brut de 350 francs égal à celui du précédent exercice.

OUASTA ET DE MESLOULA

(Le Journal des débats, 26 mars 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 6.303.353 francs contre 6 millions 325.725 francs pour l'exercice précédent, ont été approuvés par l'assemblée générale du 24 mars. Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 brut par bon de dividende et à 350 fr. par action de jouissance, payable à une date que fixera le conseil.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

« Le Chettaba* »

(L'Africain, 18 avril 1930)

« Le Chettaba », société anonyme française au capital de 4 millions 500.000 francs.
Siège social à Constantine, maison Voilley, plateau du Coudiat.

Objet : L'acquisition et l'exploitation de tous gisements de gypses et de calcaires et la fabrication de produits de tels gisements.

Premiers administrateurs : la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula...

ALGÉRIE

CIE DES MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1930, p. 317)

La prod. de 1929 a été de 9.000 t. de minerai de pb marchand, dt 8.730 t. de galène à 56,5 % et 270 t. de carbonate à 40 %, laissant un bénéfice net après amortissements de 6.303.353 fr.

Avec la Cie minière du Djendli, cette soc. poursuit les rech. sur les gisements du Djebel Bou Merzoug et du Coudiat Loubar au sud-ouest de Batna. Elle s'est intéressée également à la plâtrière de Chettaba, aux environs de Constantine.

Congrès de l'industrie minérale dans l'Afrique du Nord

Notes sommaires sur la mine de Mesloula

par M. Genty, directeur

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1930, p. 429)

NÉCROLOGIE

Adolphe Dardès

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} octobre 1930, p. 825)

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Adolphe Dardès, ingénieur des Arts et manufactures (1899), directeur général à Paris de la Cie des mines de Bor et de la Cie des mines d'Ouasta et Mesloula, administrateur de différentes soc. du groupe Mirabaud.

M. Dardès, qui fut introduit dans ce groupe par son oncle, l'ancien ingénieur des mines Laurans, est décédé à l'âge de 54 ans seulement dans sa propriété de Tournon (Ardèche) où ses obsèques ont été célébrées le jeudi 24 septembre.

OUASTA ET MESLOULA

(*Les Annales coloniales*, 4 octobre 1930)

La société est très éprouvée par la baisse du plomb. L'exercice 1929 avait bénéficié d'un redressement du cours du métal dont la moyenne s'était établie à 23 £ 2.375 contre 21 £ 162 en 1928, la product. du minerai marchand avait pu être maintenue à 9.000 t. mais des difficultés de main-d'œuvre ont entraîné cette année une diminution de la production qui se joint à l'avilissement des prix du métal tombés aux environs de 17 £ à la tonne, soit plus bas qu'en 1912 (17 £ 25). Cette situation oblige la compagnie à des compressions extraordinaires de ses dépenses d'exploitation.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1930, p. 1039)

M. A. Bellanger (Mines Paris, 1913) a été nommé dir. gén. de la Cie des mines d'Ouasta et Mesloulou, en remplacement de M. Dardès, décédé.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 935 :
Mines d'Ouasta et de Mesloulou
Conseil d'administration : *idem*.

VALEURS DU JOUR
Ouasta et Mesloulou
(*Le Journal*, 9 mars 1931)

Le bruit a couru, ces jours derniers, que cette compagnie distribuerait, pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier, un dividende très inférieur à celui qui fut réparti dans les années précédentes. On a même prononcé le chiffre de 75 francs, ce qui représenterait, par rapport à la répartition afférente à 1929, une réduction de 275 francs. La société n'a confirmé ni démenti ce bruit.

Il est évident que les résultats de l'exercice écoulé ont dû être considérablement affectés par la baisse des prix du plomb. Alors qu'en 1929, la Compagnie des Mines d'Ouasta et de Mesloulou avait pu vendre sa production à un cours moyen de 23 livres 1/4 par tonne, le plomb a fléchi, l'année dernière, jusqu'à 14 liv. st. 5/8 et il est même plus bas depuis le début de cette année.

Pour comprendre le rapport existant entre les variations des cours du plomb et les résultats de la société, il est bon de jeter un coup d'œil sur le tableau ci-dessous :

Ex.	Cours moyen du plomb	Bénéfice distribué	Dividende
	(en liv. st.)	(en francs)	
1924	33.13.10	7.853.617	340
1925	35.17.2	8.975.877	475
1926	31.2.1	11.935.085	575
1927	24.8.	7.747.201	425
1928	21.3.2	6.406.260	350
1929	23.5.	6.376.279	350

Exception faite pour la période 1925-1926, pendant laquelle les fluctuations du change faussèrent les résultats, on voit que ceux-ci dépendent étroitement de l'état du marché du plomb.

Dans quelle mesure la chute verticale du plomb à 14 livres sterling a-t-elle affecté les résultats de l'exercice 1930 ?

La société tirant la majeure partie de ses bénéfices de la vente du minerai de plomb qu'elle produit, ces bénéfices auraient dû fléchir considérablement l'an dernier, si elle avait dû subir les conditions normales du marché. Mais il se trouve qu'elle a conclu en décembre 1928 un contrat avec la Société Minerais et Métaux, d'après lequel celle-ci lui a acheté par avance sa production des exercices 1929 et 1930. Quelles furent les clauses de ce contrat ? Prévoyait-il une échelle de prix, ou bien les ventes étaient-elles réglées en tenant compte des cours cotés au moment de la livraison ? C'est ce qu'on ne sait pas.

Il importe toutefois de souligner que Ouasta-Mesloula détient une participation importante dans Minerais et Métaux, de sorte que, si elle a fait avec celles-ci une bonne affaire en lui vendant par avance sa production, elle est exposée à ressentir d'une façon ou d'une autre le contre-coup des déboires que Minerais et Métaux aurait pu éprouver de ce chef. Dans les deux cas, ses résultats ne peuvent que subir l'influence, directe ou indirecte, de la baisse des prix du plomb.

Une réduction plus ou moins forte du bénéfice disponible et, par conséquent, de la répartition aux actionnaires, entre donc dans le domaine des choses probables.

Peut-être le chiffre de 75 francs, auquel il a été fait allusion d'autre part, témoigne-t-il d'un pessimisme excessif, mais on ne saurait l'affirmer.

La trésorerie de l'affaire, telle qu'elle apparaissait au bilan de fin 1929, ne lui permet pas, en tout cas, de largesse. Après répartition des bénéfices, la Société se trouvait en présence des engagements suivants : 4.335.767 francs de créiteurs et 5.855.722 francs de dividende à payer, soit au total 10.191.489 francs, pour lesquels elle disposait des ressources suivantes : 6.177.608 francs disponibles immédiatement, plus 3.915.050 francs de stocks ou de créances, soit au total 10.092.658 fr.

En outre, son portefeuille et ses participations minières représentaient 13 millions 700.000 francs en chiffre rond, mais, dans une affaire comme Ouasta-Mesloula, un tel poste représente plutôt un actif engagé (tout au moins pour la plus grande partie) que de l'actif réalisable. Quant aux provisions et réserves diverses, elles ont toutes une affectation spéciale (redevance, entretien, recherches, etc.), sauf 1.500.000 francs de réserve spéciale.

Il résulte de cette situation que la répartition attendue devra avoir été gagnée entièrement pendant l'exercice. On ne peut, en effet, compter ni sur un prélèvement quelconque des réserves, ni sur les bénéfices reportés, puisque, dans le premier cas, il s'agit d'une somme de 1.500.000 francs, qui constitue peut-être la seule réserve disponible du bilan, et que, dans le second, la somme reportée de 1929 ne s'élève qu'à 42.946 francs.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*Le Journal des débats*, 25 avril 1931)

Les comptes de l'exercice 1930, qui seront soumis à l'assemblée du 6 mai, font ressortir un bénéfice net de 1.586.017 fr., au lieu de 6.303.353 francs pour l'exercice précédent. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le conseil proposera de ramener le dividende de 350 francs à 85 francs par action.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*L'Africain*, 28 avril 1931)

Le conseil a décidé de proposer, à l'assemblée du 6 mai, la distribution, à chacune des seize mille actions de jouissance, d'un dividende brut de 85 fr., contre 350 francs pour 1929.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*L'Africain*, 5 mai 1931)

Le brut sur marchandises atteint 1.553.842 francs en 1930 contre 6 millions 167.214 francs en 1929, les intérêts de placement de fonds s'élèvent à 735.737 francs contre 839.529 francs. Il s'y ajoute encore 1.436.509 francs provenant de la reprise de la provision constituée en 1928 pour redevances sur les mines, alors qu'en 1929, ce même poste du compte profits et pertes s'élevait à 1.715.982 francs.

Compte tenu des frais généraux, le bénéfice net ressort à 1.586.917 francs contre 6.303.353 francs précédemment.

Il sera proposé un dividende de 85 francs brut, contre 350 francs pour 1929.

OUASTA ET MESLOULA
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1931)

OUASTA MESLOULA, qui vient de mettre en paiement son dividende de 85 fr. brut à raison de 58 fr. 83 net, rétrograde de 1.950 à 1.760. La société, en raison des bas cours du zinc, a arrêté les ventes de [minerais] calaminaires qui subsistent sur le carreau de l'ancien gisement d'Ouasta. Les travaux de recherches qui sont poursuivis n'ont pas rencontré jusqu'ici de nouvelle zone minéralisée. En ce qui concerne les participations, la Minière de l'Orb a suspendu son exploitation. Les syndicats de recherches de sel de potasse dans les Landes, faute de résultats permettant d'espérer une exploitation industrielle, ont tourné leur activité vers l'Alsace. Le BAZINA, autre filiale de la société, dont les titres ne sont pas cotés, a soldé son exercice par une perte de 418.000 francs contre un bénéfice net de 382.000 francs.

OUASTA ET MESLOULA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1931, p. 425)
[pas de html]

La prod. de galène argentifère qui, en 1929, s'était élevée à 9.000 t., y compris 270 t. de carbonate de pb, n'a atteint que 7.270 t. en 1930, y compris 35 t. de carbonate. Il en a été vendu 7.197 t. par l'intermédiaire de la Soc. Minerais et métaux qui ont laissé un bénéf. brut de 1.533.842 fr., soit 210 fr. par t. environ, avec un prix moyen du pb de £ 18.1.4.

(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1932)

Hésitation marquée de Ouasta Mesloula qui perd une cinquantaine de points. Les gîtes miniers de la Compagnie étant en voie d'épuisement, l'affaire a dû s'intéresser à

de nouvelles entreprises minières trop jeunes encore pour fournir un rendement appréciable. Le bénéfice net de 1931 s'élève à 592.000 francs contre 1.587.000 précédemment. Il n'est pas question, bien entendu, de dividende, d'autant plus que le portefeuille accuse au bilan une diminution de près de 6 millions et demi.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 992 :

Mines d'Ouasta et de Mesloula

Conseil d'administration : W. d'Eichthal, pdt ; Denfert-Rochereau, M. Champin, de Soubeyran, F. Urruty, Robellaz, A. Walewski, P. Mirabeau.

Mines d'Ouasta et de Mesloula
(*La Journée industrielle*, 19 mars 1932)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. W. d'Eichthal, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui se traduisent par un bénéfice net de 591.923 fr., non compris le solde reporté de 1930 : 7.641 francs.

Ils ont décidé de porter intégralement ce disponible en amortissement du portefeuille qui se trouve ainsi ramené à 8.050.096 francs.

M. Urruty, administrateur sortant, a été réélu et *quitus* a été donné à M. de Soubeyran, administrateur démissionnaire.

OUASTA ET DE MESLOULA
(*Le Journal des débats*, 11 mai 1933)

L'assemblée tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de 1932, accusant une perte de 338.550 fr. au lieu d'un bénéfice de 591.923 fr. en 1931.

Le rapport rappelle que la société a fait appel devant le Conseil d'État d'une décision du conseil de préfecture ayant débouté la Société de sa requête contre les Contributions directes relative au paiement d'une somme de 375.000 fr. afférente aux redevances minières de 1925 à 1928.

En ce qui touche l'exploitation, le rapport déclare :

« Les prix de vente ont fini par devenir inférieurs au prix de revient malgré les compressions dont celui-ci fut l'objet ; nos réserves de minerai étant limitées, il y avait lieu de les ménager et de les conserver pour des circonstances plus favorables. Dans ces conditions, nous avons été amenés à envisager de nouveau la question de l'arrêt complet de la production.

L'exploitation a été totalement arrêtée en septembre. Depuis cette date, nous nous bornons à entretenir la mine avec soin. »

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*L'Africain*, 14 mai 1933)

Le compte de profits et pertes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, dont les résultats seront présentés à l'assemblée du 10 mai, fait apparaître un bénéfice brut de 56.614 francs contre 676.078 francs pour l'exercice 1931. Les intérêts de placement de

fonds s'élèvent à 67.816 francs contre 224.642 francs, et la reprise du reliquat disponible de la provision pour redevances sur les mines à 1.563 francs contre 1.436.509 francs. Au débit de ce compte, l'abonnement au timbre est de 11.827 francs, les frais généraux du conseil de 12.000 francs, les frais généraux de Paris de 254.788 francs, les pertes sur réestimation du stock de minerai au 31 décembre 1932 de 132.919 francs et les pertes sur réalisation de titres de 53.010 francs. L'exercice se solde ainsi par un déficit de 338.550 francs contre un bénéfice de 591.923 francs.

(Agence technique de la presse.)

OUASTA ET DE MESLOULA
(*Le Journal des débats*, 24 mai 1934)

L'exercice 1933 se solde par un déficit de 23.395 fr. contre une perte de 448.550 fr. en 1932.

OUASTA ET MESLOULA
(*Les Annales coloniales*, 9 juin 1934)

Réunis le 6 juin en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. W. d'Eichthal, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1933 qui font apparaître une perte de 23.394 fr., qui vient s'ajouter aux pertes antérieures, ce qui forme un solde débiteur total de 361.945 fr.

Le rapport du conseil mentionne que, malgré des prix de revient remarquablement bas quand la mine travaille à pleine capacité, les résultats seraient sensiblement déficitaires aux cours actuels, même avec la compression des frais de toutes sortes qui a été réalisée.

Dans ces conditions, le conseil n'a pu reprendre l'exploitation, et il s'est borné aux travaux d'entretien.

Pierre MIRABAUD, président

Né à Paris VIII^e, le 6 décembre 1887.

Fils de Gustave Mirabaud, banquier, et de Marguerite Cambefort.

Marié, le 7 juillet 1910, avec Elisabeth Thurneysen, fille d'Auguste Frédéric Thurneysen et de Suzanne Emilie Mallet, cousine des régents de la Banque de France.

Dont : Gérard (marié à Jacqueline Louvet), Pascale (M^{me} Maurice Gastambide), Lionel, Guy (ép. M^{lle} Frédérique Barreton), Claude (ép. M^{lle} Sigrid Barreton), Marie-Agnès (M^{me} Jean van Baren).

Administrateur (1916), puis vice-président (ca 1937) de la [Société Le Nickel](#),
Administrateur de la Société française de reports et dépôts (1919),
Associé de la maison Mirabaud et Cie, banquiers (juillet 1919),
Administrateur de la [Société des Thés de l'Indo-Chine](#) (1924),
Administrateur (1924), puis président (1934) des mines d'Ouasta et de Mesloula,
Administrateur (1926), puis vice-président (1932) de la Banque de l'union parisienne,
Administrateur de la [Banque franco-serbe](#),
de l'Anglo-French Banking Corporation (1928),
de la [Banque de Syrie et du Grand Liban](#),
de la Banque d'Athènes,
et de sa filiale, la Banque hypothécaire franco-hellénique,
du Boléo (cuivre au Mexique),
du Crédit à l'industrie française (1930),
du Chemin de fer de Paris à Orléans,
des trois Phénix, assurances sur la vie, contre l'incendie, contre les accidents et risques divers,
de la Société française d'études et d'entreprises (1931),
président de la [Société française du Bazina](#) (1934),
régent de la Banque de France (1935-1936),
Administrateur de la Compagnie française de réassurances générales (1935),
de la Société minière et métallurgique de Peñarroya (1935),
des [Phosphates et du chemin de fer de Gafsa](#) (1935),
de la [Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai](#) (1935),
et de la Compagnie française des mines de Louda-Yana (Bulgarie)(1939)

Cercle de l'Union artistique.

Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} sept. 1920 : capitaine au 54^e R.I.

Ciblé par les contempteurs des « 200 familles », comme Augustin Hamon ([L'Humanité](#), 21 janvier 1936) :

Décédé à Paris XVI^e, le 26 août 1944.

OUASTA ET MESLOULA
(*Le Journal des débats*, 17 juin 1935)

Les comptes de 1934 se soldent par une nouvelle perte de 773.060 fr. contre 23.394 fr. en 1933. Le solde débiteur total au bilan s'élève ainsi à 1.135.005 francs.

OUASTA ET MESLOULA
(*Le Temps*, 27 mai 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 se soldent par un bénéfice de 741.252 francs contre une perte de 773.060 francs en 1934. Le déficit global se trouve ainsi ramené de 1.135.005 francs à 393.753 francs.

Ouasta-Mesloula
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1936)

Au cours de l'année 1935, il avait été produit 8.777 tonnes de minerai tout venant, qu'une laverie mise en marche au mois de novembre de la même année se chargea de concentrer. Depuis le début de 1936, la direction n'a pas augmenté la cadence de la production, qui correspond environ à 250 tonnes de galène marchande par mois. Mais il est possible que les travaux d'abattage soient intensifiés.

L'Information.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1088 :
Mines d'Ouasta et de Mesloula
Conseil d'administration : P. Mirabaud, pdt ; M. Champin, A. Walewski, O. Cambefort, P. Crouzier, J. Puerari, G. Fay.
Commissaires des comptes : MM. J. Derbanne et R. Oblin.
Participations : Société du Bazina, Société minière des Rehamna, Cie minière de l'Orb, del Valle de l'Aran, Minerais et métaux, Géophysique de recherches minières, Soc. la Chettaha, Cie industrielle franco-africaine.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*Le Journal des débats*, 26 mars 1937)

Les comptes au 31 décembre 1936 font apparaître un bénéfice net de 2.142.085 francs contre 741.252 francs l'an dernier. Après amortissement total du reliquat déficitaire antérieur, le solde disponible s'élève à 1.748.331 francs.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 90 francs par action et de 12 fr. 50 par bon de dividende.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

(Le Petit Bleu, 17 avril 1937)

La reprise des dividendes, après avoir provoqué une avance des cours à un niveau où leur stabilité paraît difficile

Les actionnaires se sont réunis, le 7 avril courant, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Pierre Mirabaud, président du conseil d'administration. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1936 qui, déduction faite d'un solde déficitaire de 393.753 fr. précédemment reporté, accusent un bénéfice de 1.748.331 fr. Il a été décidé de le répartir comme suit : Report à nouveau. 37.220 fr. ; au conseil, 171.111 fr. ; 1 Dividende de 12 fr. 50 à chacun des 8.000 bons, 100.000 fr. : Dividende de 90 fr. à chacune des 16.000 actions. 1.440.000 fr.

Ces dividendes ont été mis en paiement depuis le 12 avril courant, à raison net : pour les Bons au nominatif, suivant les catégories, de 11 fr. ou 10 fr. 25 et pour les Bons au porteur, de 9 fr. 08 : pour les actions nominatives, respectivement de 79 fr. 26 ou de 73 fr. 86 et, pour les actions au porteur, de 51 fr. 64.

L'assemblée a réélu MM. Cambefort et Walewski, administrateurs sortants. Elle a pris acte de la démission d'administrateur de M. Urruty, en novembre dernier, et elle lui a donné *quitus* de sa gestion ; elle a ratifié la nomination, en son remplacement, de M. Georges Fay.

Le conseil a rendu spécialement compte, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. de la passation, en octobre 1936, d'un contrat pour la livraison ultérieure, de 1.000 tonnes de galène, avec la Société Minerais et Métaux, dont M. Urruty est président et M. Jacques Puerari, administrateur, ainsi que de la livraison de 50 tonnes 861 de plomb métal faite au cours de l'exercice à la même société, pour le compte de la Société minière et métallurgique de Peñarroya, dont M. Pierre Mirabaud et M. Urruty sont administrateurs.

Dans son rapport, le conseil constate qu' « outre la hausse sensible des prix mondiaux du plomb, la dévaluation de la monnaie, en septembre 1936. a eu pour résultat de majorer de 40 % environ la valeur des cours de Londres exprimés en francs. »

« C'est à partir du mois d'août 1936, que les cours du plomb ont marqué une reprise qui est allée en s'accroissant pendant les mois suivants pour atteindre, en décembre, la meilleure moyenne de l'année, soit 15 liv. si. or 308 correspondant au cours officiel de Londres de 25 liv. si. 10 sh. 7 p. 1/2 du même mois. »

En 1936. il a été produit à la mine 10.285 tonnes de minerai tout-venant. La laverie, puisant sur le stock ancien, a traité, au cours de l'année 16.000 tonnes de tout-venant. En outre, l'atelier de flottation a été remis en marche en février, pour traiter les boues plumbeuses provenant de la laverie. La production totale de minerai marchand s'est élevée, l'an dernier, à 2.845 tonnes.

À la mine, l'exploitation s'est poursuivie entre les niveaux 4 et 5, ainsi qu'à l'aval pendage du niveau 5.

Partie des rejets de laverie a été vendue aux Ponts et Chaussées, pour être utilisés comme sable de charge sur les routes de la région, pour un montant de 78.035 fr.

L'effectif total du personnel a été, en moyenne, de 94 unités, dont 18 Européens et 76 indigènes.

Le rapport donne ensuite des renseignements sur les participations de la société : ils peuvent se résumer comme suit :

La Société Française du Bazina a repris une petite exploitation au chantier III sud et vendu, en octobre dernier, son stock de plomb métal. Elle a remboursé, par prélèvement sur ses disponibilités, 350 fr. par action, et réduit ainsi son capital à 1.200.000 fr.

La Société Minière de Rehamna, la Compagnie minière de l'Orb, la Sociedad de Investigaciones y Explotaciones mineras del Valle de Aran n'ont pas encore repris leur exploitation.

En ce qui touche la Société Minerais et Métaux, « les négociations concernant le règlement de sa situation doivent prochainement aboutir ».

L'exercice écoulé a été meilleur que les précédents pour la Société Géophysique de Recherches Minières, et la Société Industrielle du Chettaba a pu augmenter ses livraisons au cours du second semestre de l'an dernier. L'usine à chaux a commencé à fonctionner en septembre et les premières ventes du nouveau produit ont été réalisées en décembre.

Certes, un dividende de 90 fr. est assez impressionnant pour un titre de 187 fr. 50 amorti, mais l'optimisme qu'il suggère à première vue se mitige sérieusement à un examen plus attentif : d'abord il est réduit, comme on l'a vu ci-dessus, à moins de 52 francs pour les actions au porteur : ensuite, le dernier dividende antérieurement réparti, de 85 fr. brut, était afférent à l'exercice 1930, de sorte que la répartition actuelle s'échelonne sur six exercices. Il a fallu, par ailleurs, pour qu'elle devienne possible, une hausse très marquée des prix du plomb, hausse qui, justement parce qu'elle a été très brusque et très ample, peut ne pas forcément se maintenir toujours complètement.

Enfin, l'action Ouasla-Mesloulou, qui était tombée, l'an dernier, au plus bas, au dessous de 400 fr. et n'avait dépassé, au plus haut, que de très peu 700 francs, s'est avancée, dans les premiers jours de mars, au delà de 2.250 francs, mais pour revenir bientôt aux environs et peu au-dessus de 1.900 francs. Il y a là des mouvements dont l'ampleur indique assez qu'il serait peu prudent de compter sur la stabilité de la cote à un niveau que ne justifie pas la dernière répartition, faite grâce à des conditions extrêmement favorables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. P. Mirabaud, président ; M. Champin ; A. Walewski ; Cambefort ; Crouzier ; J. Puerari ; G. Fay.

Cie des mines d'Ouasta et Mesloulou
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1937)

Pendant l'exercice 1930, il a été produit à la mine 10.285 tonnes de minerai tout-venant. La laverie, puisant aussi sur le stock antérieurement constitué, a traité au cours de l'année 16.000 tonnes de tout-venant. En outre, l'atelier de flottation a été remis en marche au mois de février pour traiter les boues plumbeuses provenant de la laverie. La production totale de minerai marchand durant l'exercice 1936 s'est élevée à 2.845 tonnes. Une partie des rejets de laverie a été vendue à l'administration des Ponts et chaussées pour être utilisée comme sable de charge sur les routes de la région.

PARIS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1937)

Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloulou. — Sté française du Bazina. — Sté française d'études et d'entreprises. — Sté méditerranéenne minière, métallurgique et commerciale. — Le siège de ces sociétés vient d'être transféré du 60, rue de la Victoire, au 6, rue La-Rochefoucauld.

La Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Restant toujours au 60, rue de la Victoire, à Paris, nous trouvons la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloula. Son capital est entièrement amorti. Elle fut créée en 1905. Les noms de ses administrateurs ont déjà figuré dans notre ouvrage En effet, ce sont : MM. Pierre Mirabaud, Oscar Cambefort [1866-1951], Jacques Puerari [fils d'Henri], le comte André Walewski [Marine-Homécourt], Marcel Champin et MM. François [218] Urruty¹⁵ et Pierre Crouzier [ép. Masson]¹⁶ que nous n'avions pas encore vus.

Annuaire industriel, 1938 :

MINES d'OUASTA et de MESLOULA (Cie des), S. S. : 60, r. de la Victoire, Paris, 9^e. Tél. Trudeau 11-54, 16-19 et 87-66. Ad. : Aristote-Paris. Soc. an. cap. 4.500.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. d'Eichthal [Mirabaud][1934] ; Adm. : MM. M[arcel] Champin, [Aristide] Denfert-Rochereau [1934], P[ierre] Mirabaud [1877-1944], de Soubeyran [1936], F[ernand] Robellaz [pdt Ass. minière][1934], Urruty et le comte A. Walewski. Dir. général : M. A. Dardès. Exploitation à Mesloula, province de Constantine (Algérie). Ad. t. Compagnie-Ouasta-Clairfontaine. Mines de zinc et de plomb. (1-36346).

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*Le Temps*, 27 janvier 1938)

La production de minerai marchand s'est élevée pour 1937 à 3.800 tonnes environ contre 2.845 en 1936.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
(*Le Journal des débats*, 23 mars 1938)

Les comptes de 1937 se soldent par un bénéfice net de 2.345.968 francs contre 2.142.085 fr. Solde disponible : 2.383.189 fr. contre 1.748.331 francs. Le dividende sera porté de 90 à 120 francs par action.

COMPAGNIE DES MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

Assemblée générale ordinaire du 6 avril 1938

¹⁵ M. François Urruty est un *fidei commis* des Rothschild, siégeant en dix conseils dont huit de mines, aussi le reverrons-nous dans le tome IV et dans deux conseils de sociétés métallurgiques [Urruty siège à Ouasta depuis 1909, bien avant qu'il ait eu le moindre rapport avec les Rothschild] ; il est le liquidateur de la Banque Thalmann (tome I), ce qui confirme que cette banque dépendait des Rothschild. En 1914, il y avait une Banque A. Urruty et Cie [en liquidation en 1916] dont François faisait partie.

¹⁶ M. Pierre Crouzier [1890-1941] est administrateur-directeur de la société métallurgique Louvroil et Recquignies [dev. (1937) Montbard-Louvroil-Aulnoye, puis (1957) Vallourec]. Il siège en trois autres conseils de sociétés métallurgiques. C'est un employé des Mirabaud.

(Les Assemblées générales)

Conseil d'administration : MM. Pierre Mirabaud. président ; Oscar Cambefort, Marcel Champin. Pierre Crouzier, Georges Fay, Robert Gastambide, Jacques Puerari, comte André Walewski.

Directeur général : M. Albert Bellanger.

Secrétaire général : M. Thurneysen ¹⁷.

Commissaires : MM. R. Oblin et J. Derbanne.

Commissaire suppléant : M. Rouleau.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

(*La Journée industrielle*, 7 avril 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937, présentant un bénéfice de 2.345.968 fr., qui forme, avec le report antérieur, un total disponible de 2.383.189 fr. Le dividende a été fixé à 120 fr. par action et 12 fr. 50 par bon de dividende. Il sera mis en paiement, à partir du 11 avril, à raison de net : actions nominatives, 102 francs ou 91 fr. 20 suivant la catégorie et 88 fr. 71 au porteur ; bons nominatifs, 10 fr. 63 ou 9 fr. 50, selon la catégorie, et 9 fr. 31 au porteur. Un reliquat de 138.744 fr. a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Robert Gastambide et réélu M. Fay, administrateur sortant.

Le rapport du conseil signale que la hausse des prix mondiaux, amorcée au cours du second semestre de l'année 1936, s'est considérablement amplifiée dans les premiers mois de 1937 et le cours du plomb a atteint, en mars 1937, la meilleure moyenne de l'année, soit £ or 19,6958, correspondant au cours officiel de Londres de £ papier 33.0,1.

Mais ces cours élevés n'ont pu être maintenus et les prix se sont progressivement abaissés, si bien que le cours moyen, en décembre 1937, avait été ramené à £ or 9.6916, correspondant à un cours officiel de Londres de £ papier 15,19,0.

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

(*Le Journal des débats*, 2 mars 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 se soldent par un bénéfice net de 3.105.976 fr. contre 2.345.968 francs pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 3.244.721 francs contre 2.383.189 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 15 mars de fixer le dividende à 150 francs brut par action contre 120 fr. l'an dernier.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 802 :

Mines d'Ouasta et de Mesloula

¹⁷ Édouard Thurneysen (1900-1969) : polytechnicien, secrétaire général de la Société française d'études et d'entreprises (groupe Mirabaud) et, par suite, secrétaire général des Mines de Ouasta et Mesloula, de l'Association minière, des Éts Henry Lepaute... Scrutateur à l'assemblée générale du Boleo en liquidation (1940) : cuivre au Mexique. Administrateur de la Société minière et métallurgique de l'Océanie.

Conseil d'administration : P. Mirabeau, pdt ; M. Champin, A. Walewski, O. Cambefort, P. Crouzier, J. Puerari, G. Fay, R. Gastambide.
Commissaires des comptes : MM. J. Derbanne et R. Oblin ; A. Rouleau, suppléant.

COMPAGNIE DES MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 3 septembre 1941.
(*Les Assemblées générales*)

Conseil d'administration : MM. Albert Bellanger, président, directeur général ; Oscar Cambefort, Marcel Champin, Pierre Crouzier, Georges Faÿ, Robert Gastambide, Eugène Mirabaud, Pierre Mirabaud, Société Française d'Etudes et d'entreprises.
Secrétaire général : M. E. Thurneyssen.
Commissaires : MM. Raymond Oblin et Jacques Derbanne.
Commissaire suppléant : M. Adrien Rouleau.

Assemblée générale ordinaire du 3 septembre 1941
EXERCICE 1940

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Albert Bellanger.
Scrutateurs : MM. Mirabaud et Cie et la Cie Algérienne.
Secrétaire de l'Assemblée : M. Thurneyssen.
Actions présentes ou représentées : 4.593.

Messieurs,

Nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice 1940, ainsi que les propositions sur lesquelles vous aurez à statuer et vous rendons compte de la marche de l'exploitation pendant l'année qui vient de s'écouler.

La persistance de l'état de guerre en Europe, ainsi que les profondes modifications intervenues dans l'économie française n'ont pas permis de revenir au système de la fixation du prix du plomb suivant la moyenne des cours du métal cotés à Londres. Les exploitations minières françaises doivent vendre leur minerai aux prix déterminés par le Gouvernement. Ces prix, d'abord fixés à 3.700 francs la tonne pour le plomb et 542 francs le kg pour l'argent, furent ensuite portés à 4.100 francs pour le plomb et 575 francs pour l'argent.

Malgré les tragiques événements du mois de juin, notre exploitation ne s'est jamais arrêtée. Elle s'est poursuivie à un rythme ralenti et le minerai marchand produit fut stocké à la mine jusqu'à la reprise des transports sur la fonderie de Mégrine dans le courant du mois d'octobre.

Depuis, l'exploitation a été poursuivie à cadence réduite par suite des grosses difficultés d'approvisionnement ; malgré la pénurie des moyens de transports, nous avons pu accélérer les expéditions vers la fonderie dans le but de résorber le stock de concentrés accumulés sur le carreau de la mine.

Nous avons poursuivi, au cours de l'année, l'abatage des piliers calcaires faiblement minéralisés, ainsi que des zones plus riches précédemment reconnues par nos sondages au milieu des piliers stériles.

En raison des difficultés de main-d'œuvre et de la pénurie d'approvisionnement, aucune recherche n'a été poursuivie en dehors du gîte et nous avons seulement

continué les travaux de préparation et d'équipement du puits intérieur qui doit servir à la mise en exploitation des chantiers du petit mamelon.

Nous avons également préparé à la laverie une installation devant permettre de retraiter certains anciens rejets encore assez riches en plomb.

En raison de la diminution importante de la production et de la hausse des matières de consommation et des approvisionnements, en particulier du gas-oil, notre prix de revient s'est encore élevé d'une façon sensible. Nous n'avons, au cours de l'année, fait que de faibles livraisons de gravier aux Ponts et Chaussées, dont les crédits pour l'entretien des routes étaient restreints en raison des circonstances.

Main-d'œuvre.

Le personnel total employé en 1940 a été en moyenne de 179, dont 27 européens et 152 indigènes.

Personnel.

M. Genty et ses collaborateurs ont continué à assurer avec vigilance et dévouement la direction de l'exploitation.

Participations diverses.

Société Française du Bazina. — Cette Société a produit 839 tonnes de minerai marchand contre 1.473 tonnes en 1939.

Elle vient de déclarer un dividende brut de 29 francs par action.

Société Minière des Rehamna, Sociedad de Investigaciones y Explotaciones Mineras dei Valle de Aran, Compagnie Minière de l'Orb. — Ces Sociétés n'ont pas repris leur exploitation au cours de l'exercice.

Minerais et Métaux. — Les résultats de l'exercice sont satisfaisants.

Société Géophysique de Recherches Minières. — Les résultats de l'exercice écoulé ont été défavorablement influencés par les événements.

Société Le « Ghettaba ». — Les livraisons de chaux se maintiennent à un niveau convenable, malgré les difficultés de transport et de livraison. Les résultats de l'exercice sont satisfaisants.

Syndicat minier d'Oulmès. — Il n'y a rien à signaler au sujet de ce Syndicat dont l'activité, en raison de la guerre, a été des plus réduite.

Syndicat de Recherches et de Prospections Minières au Maroc. — Un certain nombre de permis pour cuivre ont été demandés par ce Syndicat dans une zone nouvellement ouverte à la prospection. Une Société de recherches, à laquelle nous participons, a été constituée pour la reconnaissance géologique et la prospection générale des permis.

Syndicat du Djebel Kehouch. — Les travaux de relevage et de reconnaissance de la mine du Djebel Kebouch, dont nous vous avons entretenu l'année dernière, n'ont pas permis de démontrer un tonnage suffisant de minerai exploitable. Nous avons décidé d'abandonner ces travaux et de ne pas lever l'option qui avait été consentie.

Les opérations de liquidation du Syndicat sont en cours.

Conseil d'administration.

Le mandat d'administrateur de M. Pierre Mirabaud venant à expiration cette année, nous vous proposons sa réélection.

Les nouvelles dispositions légales régissant les sociétés anonymes ont obligé M. Pierre Mirabaud à abandonner la présidence de notre conseil. Nous sommes néanmoins heureux de le voir conserver son poste d'administrateur nous permettant ainsi de bénéficier encore de ses avis sages et éclairés. Nous le remercions vivement de cette nouvelle preuve de sollicitude envers nous en même temps que de l'activité et du dévouement dont il a toujours fait preuve dans la gestion et la défense des intérêts de notre Compagnie.

Pour les mêmes raisons, nous avons dû accepter les démissions de MM. Marcel Champin, Jacques Puerari et du comte André Walewski. Nous sommes certains d'être vos interprètes en leur disant combien nous regrettons cette décision qui nous prive du concours de leur expérience des affaires et en les remerciant de leur précieuse collaboration. Nous vous demandons de leur donner quitus de leur gestion d'administrateur.

Nous avons appelé au poste d'administrateur, en remplacement de M. le comte André Walewski, notre directeur général, M. Albert Bellanger. Votre conseil a désigné M. Bellanger comme président directeur général.

Nous avons également appelé au poste d'administrateur, en remplacement de M. Jacques Puerari, la Société française d'études et d'entreprises, fondatrice de notre Compagnie, et qui a toujours suivi ses travaux et son développement avec le plus grand intérêt.

Enfin, usant de la faculté qui lui est donnée par l'article 21 des statuts, votre conseil a, nommé administrateurs, à titre provisoire, M. Eugène Mirabaud, associé de MM. Mirabaud et Cie, ancien président de la Compagnie française des mines de Bor, et M. Marcel Champin que nous avons été heureux d'accueillir à nouveau parmi nous, lorsque le nombre des conseils dont il fait partie est devenu inférieur au maximum fixé par la loi.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces nominations.

Les mandats d'administrateur de M. Bellanger et de la Société française d'études et d'entreprises arrivent à expiration à l'époque prévue pour leurs prédécesseurs, soit en 1943 pour M. Bellanger et 1945 pour la Société française d'études et d'entreprises. Ceux de MM. Eugène Mirabaud et Marcel Champin prendront fin lors de l'Assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 1940.

Jetons de présence au conseil.

L'allocation fixe de votre conseil d'administration est restée sans changement au chiffre de 12.000 francs depuis la fondation de votre société. Nous pensons que vous jugerez équitable de tenir compte de l'accroissement des responsabilités qui pèsent sur vos administrateurs et nous vous proposons de porter, jusqu'à nouvelle décision, cette attribution à 50.000 francs par an.

Commissaires aux comptes.

Les mandats de vos commissaires aux comptes, nommés pour trois ans, en conformité du décret du 31 août 1937, arrivent à expiration cette année. Vous aurez donc à désigner vos commissaires aux comptes pour une nouvelle période de trois ans et à fixer le montant de leur rémunération.

MM. Raymond Ohlin et Jacques Derbanne, commissaires titulaires, ainsi que M. Adrien Rouleau, commissaire suppléant, se représentent à vos suffrages.

Bilan.

MM. les commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes explications utiles sur les différents postes du Bilan. Pour nous conformer à la loi, notre stock de minerai a été évalué au prix de revient, alors que, pour l'exercice écoulé, le stock avait été évalué à un prix légèrement inférieur au prix de vente.

Nous avons jugé prudent de constituer une provision pour renouvellement du stock de départ de 365.869 fr., en conformité des dispositions du décret du 30 janvier 1941.

Compte tenu de ces observations et après amortissements industriels, le solde créditeur du compte de Profits et Pertes se monte à Fr. 1.753.885 61

Nous vous proposons de répartir cette somme comme suit :

Report à nouveau 220.552.28

Il reste ainsi disponible Fr. 1.533.333 33
sur lesquels il revient 10 % au conseil 153.333 33
Reste Fr. 1.380.000 00
sur lesquels il y a lieu de prélever une somme de 100.000 00
pour fournir aux 8.000 bons de dividende un dividende de 12 fr. 50 par titre.
Le reliquat de Fr. 1.280.000 00
est à répartir entre les 16.000 actions à raison de 80 fr. par action.
Chacun des 8.000 bons de dividende recevrait en conséquence 12 fr. 50 brut, soit
net après déduction des Impôts :

Bons nominatifs Fr. 8 75
Bons au porteur 8 06
Chacune des 16.000 actions recevrait 80 francs brut,
soit net après déduction des impôts :
Actions nominatives Fr. 56 00
Actions au porteur 45 19
.....

Assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue ensuite a ratifié les modifications apportées aux articles 22 et 26 des statuts par le conseil d'administration, dans sa séance du 30 décembre 1940, en application de la loi du 16 novembre 1940.

Elle a modifié en outre les articles 4, 14, 15, 17, 19, 21, 29, 35, 38, 39, 43, 45, 46 et 48 des statuts, en vue de les mettre en harmonie avec la législation actuelle ou la situation de fait de la sSociété.

Mines d'Ouasta et de Mesloul (*Le Journal*, 11 août 1941)

Une assemblée extraordinaire convoquée pour le 8 août, afin de mettre les statuts en harmonie avec les lois nouvelles n'ayant pu se réunir valablement, faute de quorum, a été reportée au 3 septembre, à l'issue de l'assemblée ordinaire qui se tiendra ce même jour, à 10 h. 30, au siège, 6, rue de La-Rochefoucauld.

Mines d'Ouasta et de Mesloul (*Le Journal*, 8 septembre 1941)

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire le 3 septembre, ont approuvé les comptes de l'exercice 1940 se soldant par un bénéfice de 1.753.885 fr. contre 1.618.585 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 80 fr, brut par action et à 12 fr. 50 par bon de dividende payable depuis le 4 septembre à raison de 56 fr. net par action nominative, de 45 fr. 19 par action au porteur, 8 fr. 75 par bon nominatif et 8 fr. 06 par bon au porteur.

Le conseil indique dans son rapport que l'ex[exploitation] a été poursuivi[e] à un rythme ralenti et que le minerai marchand produit fut stocké à la mine jusqu'à la reprise des transports sur la fonderie de Mégrine dans le courant du mois d'octobre. Depuis, l'exploitation a été poursuivie à cadence réduite par suite des grosses difficultés d'approvisionnement ; malgré la pénurie des moyens de transports, la. Société a pu

accélérer les expéditions vers la fonderie, dans le but de résorber le stock de concentrés accumulés sur le carreau de la mine.

Résultats d'exercices
OUASTA MESLOULA
(*Le Journal*, 16 mars 1942)

Bénéfice de l'exercice 1941 : 1.587;172 fr. contre 1.950.525 fr. pour l'exercice précédent. Dividende proposé : 80 fr. par action, égal au précédent. Les Bons de dividende recevront, comme précédemment, 18 fr. 50.



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE
DES
MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

Statuts déposés chez M^e Thibierge, notaire à Paris

Capital : trois millions de francs, entièrement amorti
divisé en 16.000 actions de jouissance au nominal de 187 fr. 50

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation du directeur de l'enregistrement de Paris
(Sociétés)
du 23 juillet 1942

Siège social à Paris

BON DE DIVIDENDE AU POREUR

créé suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1924
Il a été créé 8.000 titres dénommés « Bons de dividende » donnant droit
chacun à un dividende ne dépassant pas 12 fr. 50 et régis par les articles 8, 14, 15, 16, 17, 18 et 44
des statuts de la Compagnie
Un administrateur (à gauche) : Bellanger
Par délégation du conseil : Silhol ?
Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

Mines d'Ouasta et de Mesloulou
(*Le Journal*, 10 janvier 1944)

L'assemblée du 29 décembre a approuvé le rapport du conseil d'administration qui expose notamment les raisons pour lesquelles il n'a pu être dressé de comptes pour l'exercice au 31 décembre 1942.

La société est sans nouvelles de l'exploitation depuis fin 1942. Elle s'était faite à cadence réduite pendant les dix premiers mois, le stock de tout venant s'élevait alors à 10.112 tonnes dont 8.320 tonnes produites au cours de l'exercice.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 2293 :

Mines d'Ouasta et de Mesloulou

Conseil d'administration : A. Bellanger, pdt-dir. gén. ; O. Cambefort, G. Fay, R. Gastambide, E. Mirabaud, F. Breynaert.

Commissaires des comptes : MM. J. Derbanne et R. Oblin ; A. Rouleau, suppléant.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2293 :

Mines d'Ouasta et de Mesloulou

Conseil d'administration : A. Bellanger, pdt-dir. gén. ; O. Cambefort, R. Gastambide, F. Mirabaud, F. Breynaert, Soc. frse d'études et d'entreprises.

Commissaires des comptes : MM. J. Derbanne et R. Oblin ; A. Rouleau, suppléant.

1950 : capital ramené à 90.984.000 fr. par annulation de 32 actions, puis porté à 127.377.600 fr. par élévation du nominal de 500 à 700 fr.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE
DES
MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA
Société anonyme
Statuts déposés chez M^e Thibierge, notaire à Paris

Capital : cent vingt-sept millions trois cent soixante-dix-sept mille six cents francs
divisé en 45.492 actions de 2.800 francs, dont 4.206 actions sont amorties de 750 francs

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX MILLE HUIT CENTS FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : A. Bellanger

Par délégation du conseil : ?

Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

Fortin imp. Nevers

Mines d'Ouasta Mesloul
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1952)

L'assemblée ordinaire du 30 a approuvé les comptes de 1951 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 20.506.923 fr., affecté aux amortissements, l'exercice se soldant ainsi sans bénéfice ni perte.

L'assemblée a ratifié les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Laurent Genty et Jean Voisin.

Dans son rapport, le conseil indique que la production des concentrés marchands a atteint 1.612 tonnes contre 1.492 tonnes en 1950.

Une assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite afin d'autoriser le conseil à porter le capital de 127.377.600 francs à 320 millions a été reportée, faute de quorum, au 11 septembre.

1953 : Capital porté à 254.688.000 francs



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE
DES

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Thibierge, notaire à Paris

Capital : deux cent cinquante-quatre millions six cents quatre-vingt-huit mille francs
divisé en 90.960 actions de 2.800 fr., dont 2.103 sont amorties de 750 francs

Siège social à Paris

ACTION DE PRIORITÉ DEUX MILLE HUIT CENTS FRANCS
AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : François Millet

Un administrateur (ou par délégation du conseil) :

Imp. B. Arnaud, Lyon-Paris



Coll. Peter Seidel

Idem

ACTION DE DEUX MILLE HUIT CENTS FRANCS AU PORTEUR
amorties de 750 francs



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE

DES

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

Capital : 254.688.000

divisé en 90.960 actions de 2.800 fr., dont 2.103 sont amorties de 750 francs

CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES DE 2.800 fr.

Imp. B. Arnaud, Lyon-Paris



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE

DES

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

Capital : 254.688.000

divisé en 90.960 actions de 2.800 fr., dont 2.103 sont amorties de 750 francs

CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES DE 2.800 fr.

Imp. B. Arnaud, Lyon-Paris

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA [Desfossés 1956/637]

Bellanger (Albert)^[x/x0], 607 (Omnium minier du Boleo), 608 (Huaron), 637 (pdt Ouasta-Mesloula), 734 (Équatoriale des mines), 742 (Affinage des métaux), 1253 (Soudure électr. Languepin).

Millet (François)[Belgrade, 1887-Paris, 1974][un des quatre fils de René Millet, résident général en Tunisie (1894-1900)][ép. Jeanne Robert de Massy][E.C.P., 1910. Ingénieur aux Mines de zinc du Guergour, puis dans le groupe Péñarroya], 637 (adg Ouasta-Mesloula), 658 (Mines du Laurium), 1657 (v.-pdt Cotonnière de Saint-Quentin).

Mirabaud (François)(fils d'Eugène et Solange Pillivuyt. Ép. Renée de Kératry), 203 (Cie algérienne créd. et bq), 424 (STAI), 427 (Transp. dép.), 607 (liquid. Boleo), 637 (Ouasta-Mesloula), 742 (Affinage métaux), 1968 (Glacières Paris).

Breynaert (François)[1881-1962][ing. en chef des mines. Ép. Odette Dedrye], 637 (Ouasta-Mesloula), 1433 (v.-pdt Gafsa).

Tuillier (M.)^[0/00], 637 (Ouasta-Mesloula).

Voisin (J.)^[x/00], 637 (Ouasta-Mesloula), 1253 (Soudure électr. Languepin).

Catelin (A.)^[0/], 637 (secr. gén. Ouasta-Mesloula).

Frinault (J.), 203 (comm. cptes Cie algérienne de crédit et de bq), 568 (comm. cptes Ass. minière), 608 (comm. cptes Huaron), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloula), 649 (comm. cptes Sté minière intercoloniale), 664 (comm. cptes SLN).

Rouleau (A.), 591 (comm. cptes Mines de Douaria-Tunisie), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloula).

OBJET : L'exploitation de mines de plomb, zinc, cuivre et métaux connexes, dites de Mesloula, arrondissement de Constantine (Algérie) et d'Ouasta, arrondissement de Guelma (Algérie).

CAPITAL SOCIAL : 254.688.000 fr., divisé en 90.960 actions de 2.800 fr., dont 68.220 dites de priorité et 22.740 actions ordinaires dont 20.637 actions non amorties et 2.103 amorties de 750 fr.

À l'origine, 2 millions de fr., en actions de 250 fr. libérées de 187 fr. 50. Réduit en 1905 à 1.500.000 fr. par l'annulation du quart non appelé. L'assemblée du 12 novembre 1924 a porté le capital à 4.500.000 fr. par le doublement, par prélèvement sur les réserves de la valeur nominale des actions alors existantes et l'émission de 8.000 actions nouvelles de 187 fr. 50. Depuis le 29 mai 1925, le capital est entièrement amorti par suite d'un remboursement de 187 fr. 50 effectué à cette date. En juin 1936, le capital a été réduit à 3 millions par abaissement de moitié du nominal des actions de 375 fr. Porté en 1946 à 3.157.875 fr. par création de 842 actions de 187 fr. 50 pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1947 à 8.421.000 fr., par élévation de 187 fr. 50 à 250 fr. du nominal des act. et par la création de 16.842 act. nouv. de 250 fr. attribuées grat. aux actionnaires (1 p. 1), puis à 16.842.000 fr. par l'émission à 260 fr. de 33.684 act. de 250 fr. (2 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1949 à 33.684.000 fr. par élévation du nominal de 250 à 500 fr., puis à 91 millions par création de 114.632 actions de 500 fr., sur lesquelles 13.580 remises en représentation d'apports et 101.052 émises à 550 fr. (3 pour 2). Ramené en 1950 à 90.984.000 fr. par annulation de 32 actions, puis porté à 127.377.600 fr. par élévation du nominal de 500 à 700 fr. Ensuite, titres regroupés à partir du 11 avril 1951. Ramené en 1952 à 127.344.000 fr. par rachat et annulation de 12 actions de 2.800 fr. Ramené en 1953 à 63.672.000 fr. Porté en 1953 à 254.688.000 francs par émission au pair de 68.220 actions de priorité de 2.800 fr., jouissance 1^{er} janvier 1954.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1945	- 575	—
1946	4.105	3.110
1947	6.111	5.106
1948	11.915	6.602
1949	7.682	7.541
1950	597	—

1951	—	—
1952	- 22.420	—
1953	- 48.746	—
1954	- 12.428	—

MINES D'OUASTA ET DE MESLOULA

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 octobre 1956)

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 1956, la production a été de 2.426 tonnes de concentrés marchands à 68.90 % de plomb contre 2.866 tonnes, également à 68.90 pour cent, pour la période correspondante de 1955.

RADIATIONS DE VALEURS CHEZ LES COURTIERES

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1957)

Aux termes d'un avis numéro 3.193 publié le 29 janvier par la Chambre syndicale des Courtiers, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la cote à dater du 1^{er} avril :

.....

Mines de Ouasta et Mesloula (bons de dividende)
